

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES CHIFFRES CLÉS DE LA **DIRECCTE** PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



POPULATION ET EMPLOI
MARCHÉ DU TRAVAIL
POLITIQUES DE L'EMPLOI
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition **2020**

www.paca.directe.gouv.fr

Depuis sa création le 5 janvier 2010, la Direccte a pour mission d'accompagner le développement des entreprises et de favoriser leur compétitivité et l'emploi, tout en veillant aux conditions de travail, à la qualité des relations sociales, au respect de la législation et en assurant la loyauté du commerce et la sécurité des consommateurs.

Dans ce cadre très large, il est important de donner une visibilité aux éléments clés qui caractérisent la région et de pouvoir répondre à des interrogations variées :

Quel est le taux d'emploi des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Combien d'intérimaires travaillent dans l'industrie dans notre région ?

Quel est le taux de chômage des seniors ?

Quel est le taux de pauvreté des familles monoparentales de notre région ?

Combien de personnes en recherche d'emploi ont suivi un stage de la formation professionnelle commandité par Pôle Emploi ?

Quelle est la fréquence des accidents du travail dans l'industrie agroalimentaire ?

Quels sont les principaux thèmes des accords signés par les entreprises de notre région ?

Combien de salariés sont en chômage partiel pendant les premiers mois de la crise sanitaire ?

À toutes ces questions et à bien d'autres encore, la présente édition 2020 des *Chiffres Clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur* permet de répondre. Elle a été conçue avec l'objectif de favoriser la connaissance de l'environnement socio-économique de notre région et de contribuer à éclairer l'action des pouvoirs publics.

Réalisée par le **Service études, statistiques et évaluation (Sese)**, dans des conditions difficiles en raison de la crise sanitaire, cette publication est le reflet du champ d'intervention de la Direccte en mobilisant les dernières données annuelles disponibles au 30 septembre 2020. La plupart des informations portent ainsi sur l'année 2019 et sont déclinées autant que possible par département et mises en regard des données nationales.

La transition numérique de l'État étant l'un des leviers pour moderniser l'action publique et faciliter le débat social, je vous invite à consulter cette publication sur le site Internet de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur : <http://www.paca.direccte.gouv.fr/les-publications>. Certaines données n'étant pas disponibles au moment de l'élaboration de cette édition, **une mise à jour sera faite en ligne**.

Je souhaite que ce document réponde au mieux à vos attentes et vos besoins.

Afin d'améliorer la qualité des Chiffres Clés, toutes vos remarques ou suggestions sont évidemment les bienvenues. Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse suivante :

paca.statistiques@direccte.gouv.fr.

Bonne lecture !



Laurent NEYER

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

SOMMAIRE

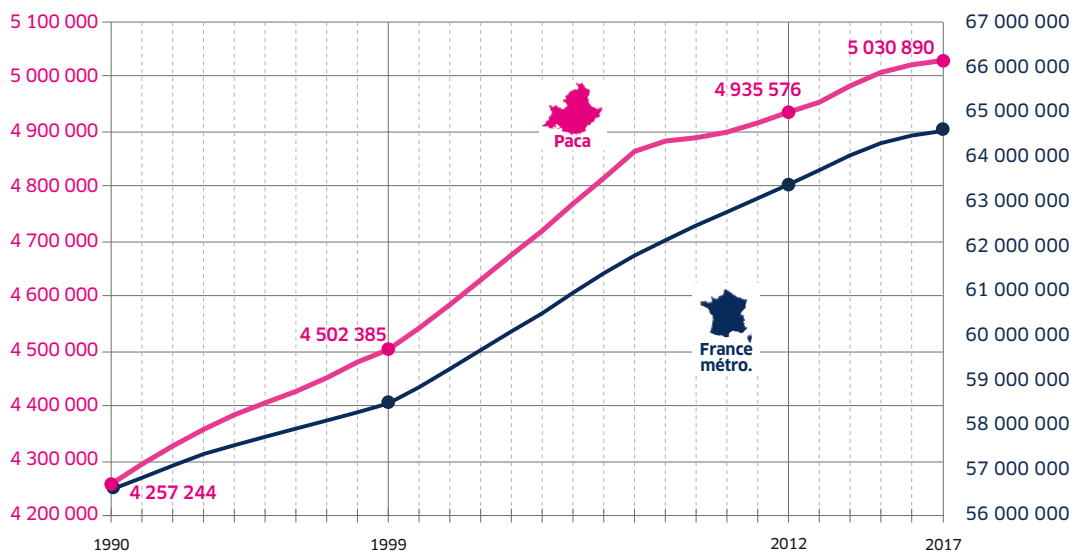
1.	Population et emploi	05
1.1.	La population	06
1.2.	Les niveaux de vie et la pauvreté monétaire	11
1.3.	La population active	13
1.4.	L'emploi total	17
1.5.	Les mouvements de main d'œuvre	20
1.6.	Les déclarations préalables à l'embauche	23
1.7.	L'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur	24
1.8.	L'intérim localisé à l'établissement utilisateur	28
1.9.	L'emploi salarié agricole relevant de la Mutualité sociale agricole	31
1.10.	Les travailleurs handicapés	32
2.	Marché du travail	37
2.1.	Le taux de chômage	38
2.2.	Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	40
2.3.	Les inscriptions sur les listes de Pôle emploi	45
2.4.	Les sorties des listes de Pôle emploi	46
2.5.	Les indemnisations des demandeurs d'emploi	47
2.6.	La demande d'emploi par zone d'emploi	48
2.7.	La demande d'emploi dans les métropoles	49
2.8.	La demande d'emploi dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville	51
3.	Politiques de l'emploi et de la formation professionnelle	52
3.1.	Les principales politiques d'aide à l'emploi	53
3.2.	L'activité partielle	57
3.3.	La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi	59
4.	Conditions et relations du travail	60
4.1.	La négociation collective	61
4.2.	Les ruptures conventionnelles des contrats de travail à durée indéterminée	63
4.3.	Les accidents du travail	64
4.4.	Les maladies professionnelles	66
4.5.	L'activité prud'homme	67
5.	Activité économique	68
5.1.	Le produit intérieur brut	69
5.2.	Les entreprises actives	70
5.3.	Les créations d'entreprises	71
5.4.	Les défaillances d'entreprises	72
5.5.	Les établissements actifs	73
5.6.	Le baromètre des réclamations des consommateurs	75
	Glossaire	76
	Sigles	86
	Zonages	87
	Pour en savoir plus : la rubrique Internet du Sese	88

The background features a large, semi-transparent pink circle. Overlaid on this circle is a smaller, solid pink circle containing the white number '1'. The background is also filled with faint, overlapping numbers in various colors (pink, purple, blue) and orientations, creating a data-driven aesthetic.

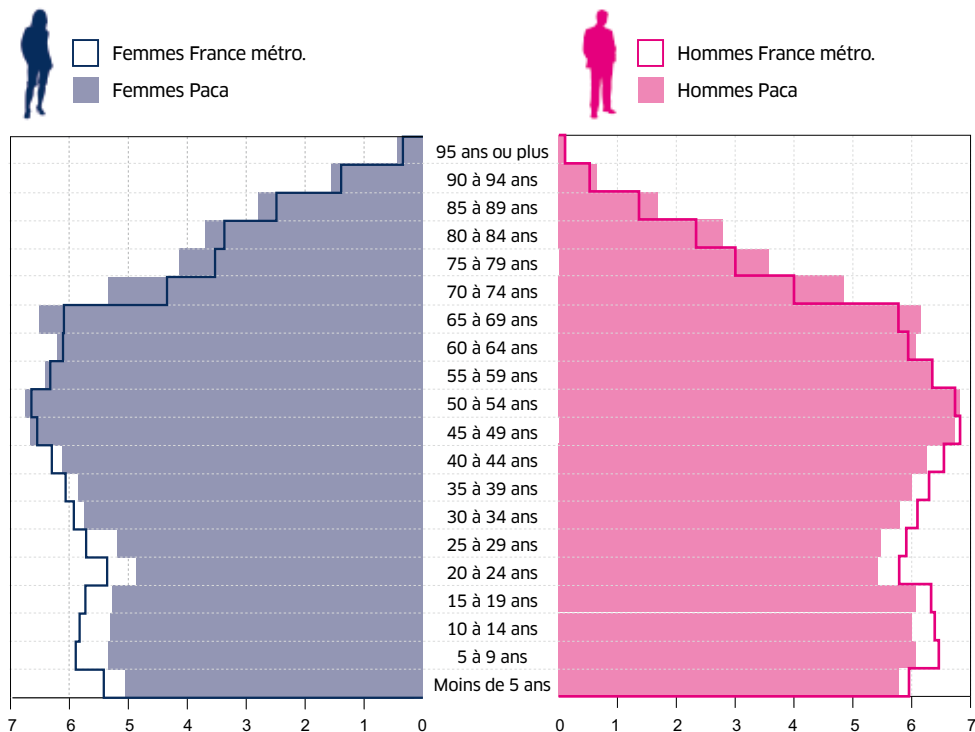
1

POPULATION ET EMPLOI

Évolution de la population totale, entre 1990 et 2017 (en nombre)



Pyramide des âges, en 2017 (en %)



Source : Insee, recensements de la population

Population totale selon le sexe et l'âge, en 2017 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	79 837	69 103	512 378	967 933	508 079	268 660	2 405 990	31 286 829
Femmes	84 078	72 181	570 932	1 056 229	550 661	290 819	2 624 900	33 352 304
Âgés de moins de 15 ans	26 427	23 629	171 545	361 177	168 094	101 405	852 277	11 683 238
Âgés de 15 à 24 ans	14 985	12 999	113 212	242 063	104 226	60 238	547 723	7 559 816
Âgés de 25 à 49 ans	45 488	41 333	326 299	634 463	304 120	166 217	1 517 920	20 332 808
Âgés de 50 à 64 ans	35 715	30 279	212 113	383 767	213 841	111 920	987 635	12 442 782
Âgés de 65 ans ou plus	41 300	33 044	260 141	402 692	268 459	119 699	1 125 335	12 620 489
Total	163 915	141 284	1 083 310	2 024 162	1 058 740	559 479	5 030 890	64 639 133

Répartition de la population totale selon le sexe et l'âge, en 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	48,7	48,9	47,3	47,8	48,0	48,0	47,8	48,4
Femmes	51,3	51,1	52,7	52,2	52,0	52,0	52,2	51,6
Âgés de moins de 15 ans	16,1	16,7	15,8	17,8	15,9	18,1	16,9	18,1
Âgés de 15 à 24 ans	9,1	9,2	10,5	12,0	9,8	10,8	10,9	11,7
Âgés de 25 à 49 ans	27,8	29,3	30,1	31,3	28,7	29,7	30,2	31,5
Âgés de 50 à 64 ans	21,8	21,4	19,6	19,0	20,2	20,0	19,6	19,2
Âgés de 65 ans ou plus	25,2	23,4	24,0	19,9	25,4	21,4	22,4	19,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population totale selon le sexe et l'âge, entre 2012 et 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	+2,1	+1,7	-0,1	+2,0	+3,5	+2,5	+1,9	+1,9
Femmes	+1,2	+0,8	+0,3	+1,9	+3,7	+2,4	+1,9	+2,1
Âgés de moins de 15 ans	-2,6	-1,4	-0,7	+1,4	+0,9	+1,6	+0,7	+0,1
Âgés de 15 à 24 ans	-4,3	-4,1	-6,6	-3,8	-2,8	-2,9	-4,1	-1,1
Âgés de 25 à 49 ans	-4,6	-4,7	-4,3	-1,5	-0,8	-2,6	-2,3	-2,0
Âgés de 50 à 64 ans	+2,6	+1,5	+2,2	+1,5	+2,5	+2,2	+2,0	+0,9
Âgés de 65 ans ou plus	+14,9	+14,6	+8,7	+13,4	+15,4	+14,9	+13,0	+15,0
Total	+1,7	+1,2	+0,1	+2,0	+3,6	+2,4	+1,9	+2,0

Source : Insee, recensements de la population

Population totale par zone d'emploi, en 2017



	Total		Répartition selon le sexe et l'âge (en %)						
	Effectif	Évolution 2017/2012 (en %)	Hommes	Femmes	Âgés de moins de 15 ans	Âgés de 15 à 24 ans	Âgés de 25 à 49 ans	Âgés de 50 à 64 ans	Âgés de 65 ans ou plus
Marseille - Aubagne	1 327 743	+1,6	47,6	52,4	18,1	11,9	31,3	18,6	20,0
Toulon	629 650	+3,2	47,7	52,3	15,5	10,4	28,8	20,0	25,3
Nice	622 321	+0,4	47,4	52,6	15,9	11,0	29,9	19,5	23,8
Avignon (partie Paca)	424 523	+2,8	47,9	52,1	18,1	11,1	30,0	19,8	21,0
Cannes - Antibes	411 114	-0,2	47,4	52,6	15,6	9,7	30,0	19,7	24,9
Aix-en-Provence	410 983	+3,6	48,2	51,8	16,5	13,1	31,2	19,5	19,7
Fréjus - Saint-Raphaël	181 367	+3,4	47,8	52,2	14,5	8,7	27,2	20,2	29,4
Istres - Martigues	137 617	-0,2	48,4	51,6	17,7	11,0	30,8	20,2	20,4
Salon-de-Provence	127 773	+5,7	48,8	51,2	18,9	10,8	32,2	19,5	18,7
Draguignan	123 290	+4,7	48,7	51,3	16,9	9,8	29,1	20,6	23,7
Gap	107 924	+3,0	48,9	51,1	16,5	9,8	28,8	21,3	23,7
Orange	95 092	+0,7	48,5	51,5	18,9	10,2	29,3	20,2	21,4
Manosque	84 371	+3,2	48,3	51,7	16,7	9,1	28,1	21,2	25,0
Menton - Vallée-de-la-Roya	81 760	+0,4	46,9	53,1	15,4	9,2	30,4	20,9	24,0
Arles	79 934	+1,8	47,3	52,7	16,3	10,0	27,8	20,9	25,0
Cavaillon - Apt	78 388	+1,7	48,8	51,2	16,7	9,7	28,2	21,2	24,2
Digne-les-Bains	72 142	+1,6	48,9	51,1	15,3	9,5	26,7	22,4	26,1
Briançon	34 898	+0,3	49,6	50,4	17,5	8,1	31,4	21,5	21,5
Paca	5 030 890	+2,0	47,8	52,2	16,8	10,9	30,1	19,7	22,5

Source : Insee, recensements de la population

Population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé, en 2017 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	15 802	11 710	113 728	224 943	108 659	67 294	542 137	6 680 269
Certificat d'aptitudes professionnelles. Brevet d'études professionnelles	25 187	21 017	128 880	240 948	147 620	81 744	645 396	9 009 888
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	17 594	16 666	108 927	201 553	118 284	58 405	521 429	6 623 316
Diplôme d'études supérieures	27 037	26 304	212 837	403 362	175 823	90 181	935 545	12 322 483
Total	85 621	75 699	564 369	1 070 805	550 386	297 626	2 644 508	34 635 958

Répartition de la population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé, en 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	18,5	15,5	20,2	21,0	19,7	22,6	20,5	19,3
Certificat d'aptitudes professionnelles. Brevet d'études professionnelles	29,4	27,8	22,8	22,5	26,8	27,5	24,4	26,0
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	20,5	22,0	19,3	18,8	21,5	19,6	19,7	19,1
Diplôme d'études supérieures	31,6	34,7	37,7	37,7	31,9	30,3	35,4	35,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé, entre 2012 et 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	-21,7	-25,0	-20,4	-18,9	-19,6	-19,1	-19,6	-21,6
Certificat d'aptitudes professionnelles. Brevet d'études professionnelles	-0,9	-1,7	-1,0	-1,7	+1,3	+1,4	-0,5	-1,5
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	+1,3	-1,5	-4,6	+0,9	+1,8	+4,9	+0,3	+1,9
Diplôme d'études supérieures	+11,1	+13,4	+11,0	+13,5	+15,9	+11,6	+13,1	+13,4
Total	-1,9	-1,8	-2,5	-0,6	+0,3	-0,9	-1,0	-1,2

Source : Insee, recensements de la population

Population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, en 2017 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Actifs	71 948	65 159	496 754	902 334	458 851	251 909	2 246 954	30 279 957
Actifs ayant un emploi	61 574	58 315	429 794	769 199	391 909	209 924	1 920 715	26 257 989
Chômeurs	10 374	6 844	66 960	133 135	66 942	41 985	326 239	4 021 968
Inactifs	65 678	52 642	416 325	763 159	433 262	206 383	1 937 451	22 717 766
Retraités ou préretraités	47 037	38 016	277 473	439 380	296 246	133 555	1 231 708	14 589 053
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	7 876	6 616	65 846	145 469	56 150	30 447	312 404	4 277 882
Femmes ou hommes au foyer	3 928	2 671	30 590	72 885	35 141	19 520	164 735	1 571 662
Autres inactifs	6 837	5 339	42 416	105 425	45 725	22 861	228 604	2 279 169
Total	137 625	117 801	913 079	1 665 494	892 113	458 293	4 184 405	52 997 722

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, en 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Actifs	52,3	55,3	54,4	54,2	51,4	55,0	53,7	57,1
Actifs ayant un emploi	44,7	49,5	47,1	46,2	43,9	45,8	45,9	49,5
Chômeurs	7,5	5,8	7,3	8,0	7,5	9,2	7,8	7,6
Inactifs	47,7	44,7	45,6	45,8	48,6	45,0	46,3	42,9
Retraités ou préretraités	34,2	32,3	30,4	26,4	33,2	29,1	29,4	27,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	5,7	5,6	7,2	8,7	6,3	6,6	7,5	8,1
Femmes ou hommes au foyer	2,9	2,3	3,4	4,4	3,9	4,3	3,9	3,0
Autres inactifs	5,0	4,5	4,6	6,3	5,1	5,0	5,5	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, entre 2012 et 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Actifs	+0,7	+0,1	-0,2	+0,9	+3,6	+2,0	+1,3	+1,2
Actifs ayant un emploi	-0,8	-1,0	-1,3	+1,3	+3,1	+0,8	+0,9	+0,4
Chômeurs	+10,8	+10,4	+7,7	-1,1	+6,2	+8,5	+3,9	+6,3
Inactifs	+4,8	+4,5	+0,8	+3,7	+4,9	+3,2	+3,3	+4,2
Retraités ou préretraités	+7,0	+6,6	+2,4	+5,0	+6,8	+4,9	+4,9	+5,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	+4,6	-0,7	-0,1	-0,1	+3,8	+0,5	+0,7	+3,9
Femmes ou hommes au foyer	-21,2	-17,8	-19,0	-12,4	-14,8	-12,3	-14,5	-14,4
Autres inactifs	+9,9	+11,2	+11,1	+18,9	+13,6	+13,9	+15,3	+12,7
Total	+2,6	+2,0	+0,3	+2,2	+4,2	+2,6	+2,2	+2,4

Source : Insee, recensements de la population

Décomposition des revenus disponibles⁽¹⁾, en 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Ménages fiscaux (en nombre)	73 922	63 739	518 791	857 588	481 966	242 543	2 238 549	27 409 461
Personnes dans les ménages fiscaux (en nombre)	157 059	135 275	1 106 871	1 971 605	1 051 536	560 076	4 982 421	62 728 913
Ménages fiscaux imposés	46,4	48,2	55,5	51,9	51,7	45,4	51,7	52,1
Revenus d'activité	61,2	63,7	71,6	73,3	63,1	66,9	69,5	73,6
<i>dont indemnités de chômage</i>	<i>3,5</i>	<i>3,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,8</i>	<i>3,4</i>	<i>3,9</i>	<i>3,6</i>	<i>3,2</i>
Pensions, retraites et rentes	36,3	35,2	29,9	28,0	36,7	30,8	31,0	28,4
Revenus du patrimoine et autres revenus	12,0	11,1	13,3	10,3	12,6	11,2	11,6	9,9
Ensemble des prestations sociales	5,6	5,0	4,6	6,6	5,2	6,9	5,8	5,4
Impôts	-15,1	-15,0	-19,4	-18,2	-17,6	-15,8	-17,9	-17,3

Niveau de vie, en 2017

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Médiane (en euro)	19 940	20 350	21 590	20 800	21 050	19 400	20 800	21 110
Évolution sur un an (en %)	+1,1	+2,0	+1,6	+1,3	+1,4	+1,0	+1,3	+1,4
1 ^{er} décile (en euro)	10 730	11 430	10 820	10 210	10 900	10 110	10 490	11 220
9 ^e décile (en euro)	34 680	34 340	40 670	38 640	37 520	34 680	38 190	38 360
Rapport interdécile 9 ^e décile/1 ^{er} décile	3,2	3,0	3,8	3,8	3,4	3,4	3,6	3,4

Taux de pauvreté au seuil de 60 %, en 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Ensemble	16,6	13,9	15,5	18,2	15,4	19,5	17,0	14,5
Évolution sur un an (en point)	+0,2	-0,4	-0,2	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Âgés de moins de 30 ans	24,6	20,1	21,9	26,6	23,3	26,9	24,8	22,4
Âgés de 30 à 39 ans	20,8	16,6	17,7	21,1	18,9	23,0	20,1	16,6
Âgés de 40 à 49 ans	20,7	16,8	17,5	21,2	18,5	23,2	19,9	16,7
Âgés de 50 à 59 ans	16,9	14,9	15,9	18,9	16,3	19,0	17,5	14,6
Âgés de 60 à 74 ans	11,7	9,2	12,5	13,1	11,5	15,7	12,7	9,9
Âgés de 75 ans ou plus	10,8	9,5	10,7	10,8	8,9	11,4	10,3	9,0
Hommes seuls	22,9	20,8	18,8	21,0	19,4	23,2	20,4	18,6
Femmes seules	20,2	18,0	17,6	18,9	18,3	20,2	18,6	16,3
Couples sans enfant	7,5	5,9	8,2	8,1	7,2	9,7	8,0	6,0
Couples avec enfant(s)	15,5	11,8	14,3	16,7	14,7	19,9	16,0	13,1
Familles monoparentales	33,4	30,0	26,9	33,4	29,9	34,0	31,3	29,3

⁽¹⁾ Comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs

Champ : ensemble des ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

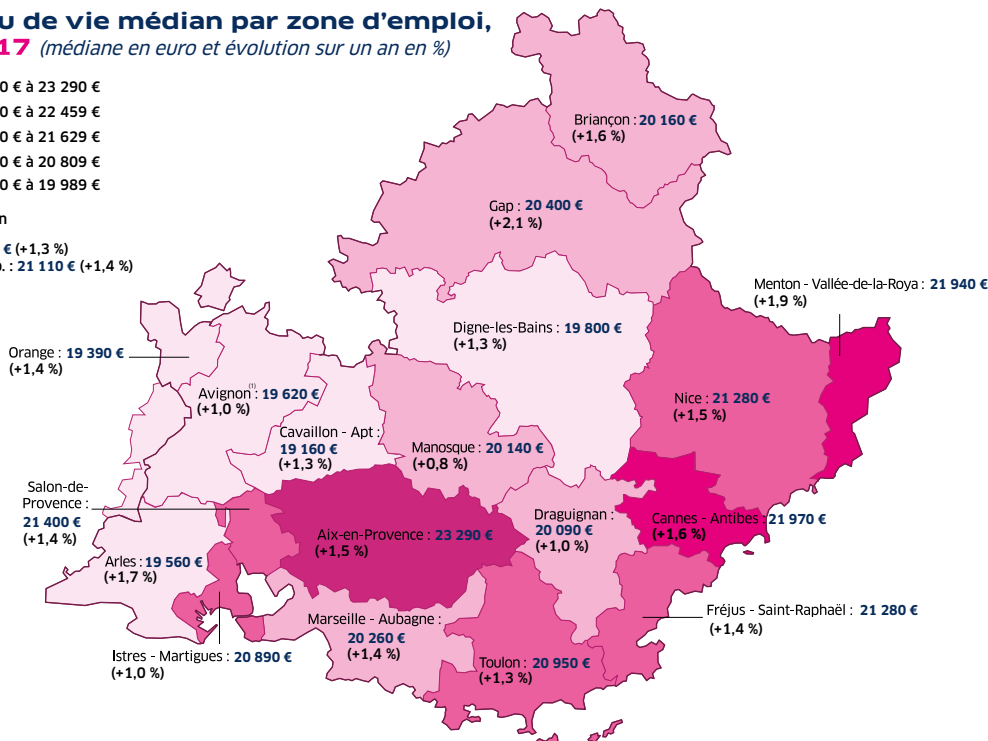
Niveau de vie médian par zone d'emploi, en 2017 (médiane en euro et évolution sur un an en %)

- de 22 460 € à 23 290 €
- de 21 630 € à 22 459 €
- de 20 810 € à 21 629 €
- de 19 990 € à 20 809 €
- de 19 160 € à 19 989 €

— Région

Paca : 20 800 € (+1,3 %)

France métro. : 21 110 € (+1,4 %)



Niveau de vie et taux de pauvreté par zone d'emploi, en 2017

	Ménages fiscaux (en nombre)	Personnes dans les ménages fiscaux (en nombre)	Niveau de vie			Taux de pauvreté au seuil de 60 %			
			1 ^{er} décile (en euro)	9 ^e décile (en euro)	Rapport interdécile 9 ^e décile / 1 ^{er} décile	Ensemble (en %)	Évolution sur un an (en point)	Âgés de moins de 30 ans (en %)	Familles mono-parentales (en %)
Marseille - Aubagne	561 939	1 288 667	9 780	38 070	3,9	20,4	-0,4	29,6	35,6
Cavaillon - Apt	33 895	76 416	10 090	35 470	3,5	20,0	-0,2	27,2	34,2
Arles	36 217	82 015	10 300	34 830	3,4	19,2	-0,2	26,3	34,3
Avignon ⁽¹⁾	220 601	512 507	10 150	35 410	3,5	19,2	-0,1	26,6	33,5
Orange	40 609	95 989	10 350	33 240	3,2	18,6	0,0	24,4	34,2
Draguignan	52 917	119 216	10 380	34 500	3,3	17,5	0,0	26,6	33,7
Manosque	37 640	81 666	10 760	35 870	3,3	16,6	+0,6	25,7	33,9
Digne-les-Bains	32 836	68 320	10 720	33 380	3,1	16,5	-0,3	23,9	32,9
Nice	294 877	631 021	10 540	40 010	3,8	16,4	-0,4	24,6	28,0
Toulon	287 311	618 962	10 840	37 080	3,4	15,6	-0,1	23,9	30,0
Fréjus - Saint-Raphaël	88 080	185 626	10 940	40 190	3,7	15,1	-0,4	19,8	28,2
Istres - Martigues	59 533	137 750	11 220	35 400	3,2	14,8	+0,4	23,1	31,4
Menton - Vallée-de-la-Roya	40 917	86 559	10 980	40 260	3,7	14,4	+0,4	18,1	24,8
Cannes - Antibes	196 538	421 008	11 230	41 630	3,7	14,2	-0,3	18,3	25,8
Gap	48 501	103 117	11 430	34 460	3,0	14,0	-0,3	19,6	29,7
Salon-de-Provence	53 186	126 099	11 520	37 020	3,2	13,6	0,0	19,3	28,9
Briançon	16 051	33 983	11 580	34 150	2,9	13,3	-0,4	21,0	29,9
Aix-en-Provence	172 501	397 143	12 060	42 890	3,6	11,6	-0,1	19,7	24,4
Paca	2 238 549	4 982 421	10 490	38 190	3,6	17,0	-0,2	24,8	31,3

⁽¹⁾ La zone d'emploi d'Avignon inclut la partie Occitane

Champ : ensemble des ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2017 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculteurs exploitants	2 017	1 747	1 283	3 775	3 316	4 726	16 863	411 655
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 411	5 927	42 379	55 406	40 245	21 145	171 514	1 729 066
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6 679	5 859	74 609	159 148	45 280	27 123	318 699	4 707 907
Professions intermédiaires	15 384	15 712	103 529	224 126	91 102	55 204	505 057	6 711 560
Employés	17 559	18 540	124 949	226 210	119 620	61 727	568 606	7 125 864
Ouvriers	10 988	10 399	61 133	133 077	60 532	44 160	320 289	5 145 433
Total	59 038	58 184	407 882	801 742	360 096	214 085	1 901 027	25 831 485

Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculteurs exploitants	3,4	3,0	0,3	0,5	0,9	2,2	0,9	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,9	10,2	10,4	6,9	11,2	9,9	9,0	6,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,3	10,1	18,3	19,9	12,6	12,7	16,8	18,2
Professions intermédiaires	26,1	27,0	25,4	28,0	25,3	25,8	26,6	26,0
Employés	29,7	31,9	30,6	28,2	33,2	28,8	29,9	27,6
Ouvriers	18,6	17,9	15,0	16,6	16,8	20,6	16,8	19,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, entre 2012 et 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculteurs exploitants	-8,4	-11,1	-22,7	-15,0	-12,7	-7,3	-12,0	-9,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	+3,8	+0,6	+2,5	+4,5	+7,4	+1,6	+4,1	+5,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	+7,6	+6,4	+5,2	+8,5	+5,3	+4,6	+6,8	+6,9
Professions intermédiaires	+4,8	-1,4	+0,3	+2,5	+3,3	+4,6	+2,3	+1,9
Employés	-0,6	-1,9	-4,3	-0,2	+1,8	-2,5	-1,1	-1,6
Ouvriers	-8,3	-6,4	-8,4	-3,4	-2,0	-5,1	-4,6	-5,5
Total	+0,2	-1,9	-1,6	+1,8	+2,4	-0,1	+0,8	+0,2

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, recensements de la population

Population active occupée selon la condition d'emploi, en 2017 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Salariés	47 863	47 370	342 091	704 357	299 335	179 146	1 620 163	22 723 852
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	38 661	35 869	295 947	601 417	252 251	148 325	1 372 469	19 222 900
Emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)	6 558	9 332	31 599	66 337	33 803	20 708	168 338	2 206 273
Apprentis	1 181	976	6 560	14 984	6 098	4 451	34 250	537 022
Intérimaires	645	391	4 366	11 899	3 528	3 063	23 894	453 281
Bénéficiaires d'emploi aidé	740	681	2 795	7 297	3 209	2 233	16 955	227 045
Stagiaires rémunérés	78	121	824	2 423	446	366	4 257	77 331
Non salariés	11 175	10 813	65 792	97 385	60 761	34 939	280 865	3 107 633
Indépendants	7 211	6 576	41 560	60 991	38 927	21 234	176 498	1 841 327
Employeurs	3 813	4 075	23 458	35 626	21 056	13 208	101 237	1 231 753
Aides familiaux	151	162	774	768	778	497	3 130	34 553

Répartition de la population active occupée selon la condition d'emploi, en 2017 (en %)


	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Salariés	81,1	81,4	83,9	87,9	83,1	83,7	85,2	88,0
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	65,5	61,6	72,6	75,0	70,1	69,3	72,2	74,4
Emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)	11,1	16,0	7,7	8,3	9,4	9,7	8,9	8,5
Apprentis	2,0	1,7	1,6	1,9	1,7	2,1	1,8	2,1
Intérimaires	1,1	0,7	1,1	1,5	1,0	1,4	1,3	1,8
Bénéficiaires d'emploi aidé	1,3	1,2	0,7	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9
Stagiaires rémunérés	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3
Non salariés	18,9	18,6	16,1	12,1	16,9	16,3	14,8	12,0
Indépendants	12,2	11,3	10,2	7,6	10,8	9,9	9,3	7,1
Employeurs	6,5	7,0	5,8	4,4	5,8	6,2	5,3	4,8
Aides familiaux	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1

Évolution de la population active occupée selon la condition d'emploi, entre 2012 et 2017 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Salariés	-0,6	-2,0	-2,7	+1,2	+1,4	-0,7	0,0	-0,5
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	-1,2	-1,6	-2,9	+0,9	+1,2	-1,6	-0,3	-1,1
Emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)	+2,2	-3,6	-1,1	+2,0	+0,9	+2,1	+0,9	+0,1
Apprentis	-9,5	-9,5	-5,3	+4,7	-1,1	+1,9	+0,3	+7,5
Intérimaires	-1,2	-2,3	-4,1	-0,4	+16,4	+5,9	+1,8	+10,1
Bénéficiaires d'emploi aidé	+34,8	+29,2	+17,1	+32,1	+19,6	+28,3	+26,5	+22,1
Stagiaires rémunérés	-31,6	-41,3	-24,9	-21,0	-37,1	-22,6	-24,9	-14,4
Non salariés	+3,8	-1,2	+4,6	+6,8	+7,6	+2,9	+5,5	+5,8
Indépendants	+5,6	-2,2	+7,6	+10,2	+13,0	+7,0	+9,1	+8,6
Employeurs	+1,5	+1,6	-0,4	+1,9	-0,4	-2,9	+0,2	+2,5
Aides familiaux	-18,4	-25,3	+8,9	-15,0	-8,6	+1,0	-6,8	-11,9

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, recensements de la population

Taux d'activité⁽¹⁾ des 15-64 ans, en 2017 (en %)


Département	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Alpes-de-Haute-Provence	46,5	92,9	55,2	75,7	39,6	86,9	53,3	71,6	43,3	89,8	54,2	73,6
Hautes-Alpes	48,6	94,4	55,7	77,7	41,1	89,9	53,2	73,9	45,1	92,1	54,4	75,8
Alpes-Maritimes	41,7	92,7	64,6	77,6	35,6	86,4	57,4	71,7	38,7	89,4	60,7	74,6
Bouches-du-Rhône	38,5	90,3	58,8	73,8	33,1	82,4	52,4	67,2	35,8	86,2	55,4	70,4
Var	45,2	92,3	56,1	75,8	38,0	84,4	50,2	69,1	41,8	88,3	53,0	72,4
Vaucluse	47,5	93,4	57,8	77,4	40,2	83,8	52,2	69,3	43,9	88,4	54,8	73,3
Zone d'emploi												
Briançon	47,2	94,9	56,3	79,4	40,0	91,9	52,7	76,0	43,8	93,4	54,5	77,7
Menton - Vallée-de-la-Roya	43,0	95,2	62,4	79,8	38,2	88,4	55,9	74,1	40,7	91,6	59,0	76,9
Gap	48,7	94,5	55,9	77,4	41,1	89,8	54,0	73,7	45,2	92,1	54,9	75,5
Cannes - Antibes	43,1	92,6	64,9	78,2	37,8	87,0	56,7	72,9	40,6	89,7	60,5	75,5
Cavaillon - Apt	52,1	94,0	57,2	78,4	41,7	84,8	52,7	70,4	47,3	89,4	54,8	74,4
Salon-de-Provence	47,8	92,8	59,1	78,1	40,1	84,7	52,1	70,8	44,2	88,7	55,5	74,4
Manosque	47,6	93,4	55,5	76,7	40,0	85,8	53,8	71,4	44,0	89,4	54,6	74,0
Fréjus - Saint-Raphaël	51,3	93,1	59,4	78,4	42,0	84,3	49,7	69,7	47,0	88,6	54,2	74,0
Nice	40,9	92,5	64,4	77,0	34,2	85,8	57,7	70,7	37,6	89,0	60,9	73,7
Avignon (partie Paca)	46,3	92,7	58,9	77,0	39,7	84,0	52,5	69,5	43,0	88,2	55,5	73,1
Aix-en-Provence	40,0	93,3	62,6	76,2	32,5	87,5	54,9	69,9	36,2	90,4	58,6	72,9
Orange	49,4	94,1	53,3	77,5	41,2	82,7	49,0	68,2	45,4	88,3	51,0	72,7
Draguignan	52,5	93,1	54,4	77,3	40,0	83,4	47,2	68,1	46,6	88,2	50,6	72,7
Istres - Martigues	49,5	93,8	52,3	77,0	39,5	83,6	47,5	68,2	44,7	88,6	49,7	72,5
Digne-les-Bains	45,2	91,6	54,5	73,9	39,2	87,3	52,0	70,9	42,5	89,4	53,2	72,4
Toulon	42,5	91,4	55,5	74,5	37,2	84,1	51,1	68,8	40,0	87,7	53,2	71,6
Marseille - Aubagne	36,1	89,1	58,1	72,5	32,1	80,8	52,2	66,2	34,1	84,8	55,0	69,3
Arles	40,7	89,3	55,7	72,8	32,3	80,0	48,4	64,6	36,6	84,4	51,7	68,5
Paca	41,9	91,7	59,1	75,6	35,7	84,2	53,0	69,1	38,9	87,8	55,9	72,3
Évolution 2017/2012 (en point)	-3,4	-0,8	+8,4	+0,6	-2,8	+0,6	+9,4	+1,9	-3,1	-0,1	+8,9	+1,3
France métro.	43,5	93,9	57,6	77,0	37,3	87,6	53,3	71,3	40,5	90,7	55,4	74,1
Évolution 2017/2012 (en point)	-3,4	-0,5	+8,4	+0,5	-2,9	+0,7	+9,3	+1,7	-3,1	+0,1	+8,9	+1,1

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et au chômage) d'une classe et le nombre total d'individus de cette classe
Source : Insee, recensements de la population

Taux d'emploi⁽¹⁾ des 15-64 ans, en 2017 (en %)

Département	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Alpes-de-Haute-Provence	32,6	81,9	49,0	65,4	27,3	74,4	46,0	60,4	30,2	78,0	47,5	62,9
Hautes-Alpes	38,3	85,7	51,4	69,7	31,5	80,8	48,4	65,8	35,1	83,2	49,9	67,7
Alpes-Maritimes	29,4	82,2	57,6	67,5	25,7	74,7	50,7	61,4	27,6	78,3	53,9	64,4
Bouches-du-Rhône	26,6	79,0	52,0	63,2	23,5	70,2	46,4	56,8	25,0	74,4	49,1	59,9
Var	31,2	81,5	49,8	65,4	25,5	72,0	43,9	58,1	28,5	76,6	46,7	61,7
Vaucluse	32,7	81,0	50,0	65,5	25,5	69,4	45,1	56,5	29,2	75,0	47,4	60,9
Zone d'emploi												
Briançon	40,2	88,7	53,9	73,9	34,0	85,2	49,0	70,1	37,3	87,0	51,4	72,1
Menton - Vallée-de-la-Roya	31,6	86,7	56,9	71,5	28,6	77,9	49,0	64,5	30,1	82,1	52,8	67,9
Gap	37,9	85,1	51,1	68,8	30,9	80,1	49,0	65,1	34,7	82,6	50,0	66,9
Cannes - Antibes	30,1	82,0	57,4	67,8	26,9	74,5	49,6	61,8	28,6	78,1	53,2	64,7
Salon-de-Provence	34,8	84,1	53,3	69,1	28,3	71,9	45,4	59,4	31,7	77,9	49,2	64,2
Aix-en-Provence	29,3	84,3	56,5	67,4	24,0	76,7	49,2	60,5	26,6	80,4	52,7	63,8
Nice	28,9	82,0	57,6	67,0	24,7	74,5	51,4	60,7	26,8	78,1	54,3	63,7
Fréjus - Saint-Raphaël	36,5	82,2	52,7	67,8	27,5	70,6	42,5	57,5	32,3	76,2	47,3	62,6
Cavillon - Apt	37,5	82,6	50,3	67,4	26,8	70,6	45,0	57,7	32,5	76,5	47,5	62,5
Manosque	31,8	81,7	48,5	65,5	26,9	72,7	45,2	59,4	29,4	77,0	46,8	62,4
Digne-les-Bains	32,7	81,2	48,9	64,4	27,4	74,8	45,7	60,2	30,3	77,9	47,3	62,3
Istres - Martigues	35,0	83,7	47,0	67,0	27,2	69,7	41,7	56,4	31,2	76,5	44,2	61,6
Toulon	29,0	80,4	49,5	64,0	25,1	72,3	45,2	58,2	27,1	76,2	47,2	61,1
Draguignan	37,2	81,8	47,5	66,4	26,1	68,8	40,4	55,4	32,0	75,3	43,8	60,9
Orange	34,6	83,3	46,4	66,8	24,7	68,4	41,3	55,1	29,8	75,7	43,7	60,8
Avignon (partie Paca)	31,4	80,0	50,7	64,8	25,4	69,6	45,7	56,7	28,4	74,6	48,1	60,6
Arles	29,4	80,5	50,1	64,3	22,6	67,2	41,4	53,7	26,1	73,5	45,4	58,8
Marseille - Aubagne	24,1	76,6	50,8	61,1	22,6	68,7	46,3	55,8	23,3	72,5	48,5	58,4
Paca	29,2	80,7	52,3	65,1	24,8	71,9	46,7	58,4	27,1	76,1	49,4	61,6
Évolution 2017/2012 (en point)	-2,6	-1,5	+6,9	+0,1	-1,7	0,0	+7,8	+1,5	-2,2	-0,7	+7,4	+0,8
France métro.	31,5	83,5	51,4	67,1	26,8	76,3	47,5	61,4	29,2	79,8	49,4	64,2
Évolution 2017/2012 (en point)	-2,7	-1,2	+6,9	-0,1	-2,0	-0,2	+7,7	+1,0	-2,3	-0,7	+7,3	+0,5

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre de personnes en emploi d'une classe et le nombre total d'individus de cette classe

Source : Insee, recensements de la population

Emploi total par secteur d'activité, au 31/12/2018 (données brutes)

France métro.	Emploi salarié (89,5 %)			Emploi non salarié (10,5 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	244 444	1,0	-0,6	385 828	13,4	-1,5	630 272	2,3	-1,1
Industrie	3 112 290	12,6	+0,4	143 158	5,0	+1,3	3 255 448	11,8	+0,4
Construction	1 341 804	5,4	+2,0	315 520	11,0	+1,1	1 657 324	6,0	+1,9
Services	19 924 044	80,9	+0,6	2 036 692	70,7	+3,6	21 960 736	79,8	+0,8
Marchands	12 102 573	49,2	+1,0	1 471 880	51,1	+3,9	13 574 453	49,4	+1,3
Non marchands	7 821 471	31,8	-0,1	564 812	19,6	+2,9	8 386 283	30,5	+0,1
Total	24 622 582	100,0	+0,6	2 881 198	100,0	+2,5	27 503 780	100,0	+0,8

Paca	Emploi salarié (86,8 %)			Emploi non salarié (13,2 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	16 733	0,9	+1,0	15 731	5,7	+0,9	32 464	1,5	+0,9
Industrie	154 463	8,4	+1,1	13 176	4,7	+0,5	167 639	8,0	+1,1
Construction	100 199	5,5	+2,0	35 230	12,7	+1,1	135 429	6,4	+1,8
Services	1 558 273	85,2	+0,7	214 181	77,0	+3,2	1 772 454	84,1	+1,0
Marchands	917 740	50,2	+1,0	150 032	53,9	+3,6	1 067 772	50,7	+1,3
Non marchands	640 533	35,0	+0,4	64 149	23,0	+2,3	704 682	33,4	+0,5
Total	1 829 668	100,0	+0,8	278 318	100,0	+3,3	2 107 986	100,0	+1,1

Alpes-de-Haute-Provence	Emploi salarié (81,6 %)			Emploi non salarié (18,4 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	594	1,2	-1,2	2 142	19,8	+1,7	2 736	4,7	+1,1
Industrie	5 362	11,2	+0,8	588	5,4	+1,7	5 950	10,1	+0,9
Construction	2 755	5,7	+2,0	1 350	12,5	+1,5	4 105	7,0	+1,9
Services	39 287	81,9	-1,1	6 745	62,3	+1,0	46 032	78,3	-0,8
Marchands	20 814	43,4	-1,3	4 730	43,7	+1,2	25 544	43,4	-0,9
Non marchands	18 473	38,5	-0,7	2 015	18,6	+0,6	20 488	34,8	-0,6
Total	47 998	100,0	-0,7	10 825	100,0	+1,3	58 823	100,0	-0,3

Hautes-Alpes	Emploi salarié (81,3 %)			Emploi non salarié (18,7 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	384	0,8	+1,6	1 811	16,0	-0,6	2 195	3,6	-0,2
Industrie	2 275	4,6	-2,7	569	5,0	+1,8	2 844	4,7	-1,8
Construction	3 506	7,1	+3,4	1 143	10,1	+0,1	4 649	7,7	+2,6
Services	42 893	87,4	-1,2	7 795	68,9	+0,9	50 688	84,0	-0,9
Marchands	23 753	48,4	-0,9	4 734	41,8	+1,2	28 487	47,2	-0,6
Non marchands	19 140	39,0	-1,6	3 061	27,0	+0,5	22 201	36,8	-1,3
Total	49 058	100,0	-0,9	11 318	100,0	+0,6	60 376	100,0	-0,6

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Emploi total par secteur d'activité, au 31/12/2018 (données brutes)

Alpes-Maritimes	Emploi salarié (85,5 %)			Emploi non salarié (14,5 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	824	0,2	0,0	1 055	1,6	+0,9	1 879	0,4	+0,5
Industrie	29 704	7,4	-0,1	2 977	4,4	-0,8	32 681	7,0	-0,2
Construction	20 850	5,2	+1,2	8 933	13,2	-0,1	29 783	6,4	+0,8
Services	348 413	87,1	+1,0	54 679	80,8	+3,1	403 092	86,2	+1,3
Marchands	219 526	54,9	+0,8	39 976	59,1	+3,6	259 502	55,5	+1,2
Non marchands	128 887	32,2	+1,3	14 703	21,7	+1,7	143 590	30,7	+1,4
Total	399 791	100,0	+0,9	67 644	100,0	+2,5	467 435	100,0	+1,1

Bouches-du-Rhône	Emploi salarié (89,6 %)			Emploi non salarié (10,4 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	5 299	0,7	-1,6	3 447	3,7	+1,9	8 746	1,0	-0,2
Industrie	76 549	9,4	+0,8	4 137	4,4	0,0	80 686	8,9	+0,7
Construction	41 328	5,1	+1,8	9 689	10,3	+1,4	51 017	5,6	+1,8
Services	688 537	84,8	+1,2	76 965	81,7	+4,0	765 502	84,5	+1,5
Marchands	415 907	51,2	+1,9	51 309	54,4	+4,5	467 216	51,6	+2,2
Non marchands	272 630	33,6	+0,2	25 656	27,2	+3,0	298 286	32,9	+0,4
Total	811 713	100,0	+1,2	94 238	100,0	+3,5	905 951	100,0	+1,4

Var	Emploi salarié (84,0 %)			Emploi non salarié (16,0 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	4 130	1,3	-0,8	3 172	5,1	+1,7	7 302	1,9	+0,3
Industrie	20 614	6,4	+2,9	3 159	5,1	+2,4	23 773	6,2	+2,8
Construction	19 286	5,9	+1,2	9 559	15,5	+2,5	28 845	7,5	+1,7
Services	280 247	86,4	+0,4	45 912	74,3	+3,2	326 159	84,5	+0,8
Marchands	143 367	44,2	+0,3	33 076	53,5	+3,2	176 443	45,7	+0,8
Non marchands	136 880	42,2	+0,6	12 836	20,8	+3,2	149 716	38,8	+0,8
Total	324 277	100,0	+0,6	61 802	100,0	+3,0	386 079	100,0	+1,0

Vaucluse	Emploi salarié (85,8 %)			Emploi non salarié (14,2 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	5 502	2,8	+5,3	4 104	12,6	-0,4	9 606	4,2	+2,8
Industrie	19 959	10,1	+3,2	1 746	5,4	-0,2	21 705	9,5	+2,9
Construction	12 474	6,3	+4,8	4 556	14,0	+0,2	17 030	7,4	+3,5
Services	158 896	80,7	-0,6	22 085	68,0	+2,3	180 981	78,9	-0,3
Marchands	94 373	47,9	-0,9	16 207	49,9	+2,9	110 580	48,2	-0,4
Non marchands	64 523	32,8	-0,2	5 878	18,1	+0,7	70 401	30,7	-0,1
Total	196 831	100,0	+0,2	32 491	100,0	+1,5	229 322	100,0	+0,4

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Emploi total par zone d'emploi, au 31/12/2017 (données brutes, en nombre)

	Emploi salarié						Emploi non salarié	Emploi total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble		
Marseille - Aubagne	975	44 579	24 053	259 257	187 938	516 802	56 943	573 745
Nice	492	15 380	12 539	117 710	80 283	226 404	37 279	263 683
Toulon	1 916	12 663	10 263	86 991	102 173	214 006	32 398	246 404
Aix-en-Provence	2 028	15 212	9 154	95 461	48 258	170 113	22 927	193 040
Cannes - Antibes	342	14 355	7 785	94 339	42 430	159 251	27 143	186 394
Avignon (partie Paca)	5 225	15 171	11 179	76 375	53 706	161 656	24 364	186 020
Fréjus - Saint-Raphaël	637	4 137	5 544	31 130	14 436	55 884	13 538	69 422
Istres - Martigues	100	11 212	2 940	22 285	18 216	54 753	4 526	59 279
Gap	280	1 726	2 363	16 884	15 382	36 635	8 110	44 745
Salon-de-Provence	518	2 406	1 690	18 397	10 748	33 759	5 170	38 929
Draguignan	862	1 619	1 655	14 903	12 510	31 549	6 699	38 248
Orange	950	3 853	1 890	11 956	7 804	26 453	4 697	31 150
Arles	898	1 703	1 042	13 405	8 755	25 803	4 440	30 243
Manosque	239	3 004	1 419	12 727	7 265	24 654	5 372	30 026
Cavaillon - Apt	634	2 499	1 615	13 617	6 234	24 599	5 273	29 872
Digne-les-Bains	410	2 143	1 112	7 994	11 016	22 675	4 437	27 112
Menton - Vallée-de-la-Roya	38	496	918	7 997	6 761	16 210	4 145	20 355
Briançon	30	590	1 077	7 655	4 251	13 603	3 615	17 218
Paca	16 574	152 748	98 238	909 083	638 166	1 814 809	271 076	2 085 885

Évolution de l'emploi total par zone d'emploi, entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017 (données brutes, en %)

	Emploi salarié						Emploi non salarié	Emploi total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble		
Marseille - Aubagne	+14,7	-1,6	+1,7	+2,1	-0,8	+0,7	+1,1	+0,7
Nice	+5,8	+0,6	+0,4	+1,7	+0,4	+1,1	+0,4	+1,0
Toulon	+7,9	+1,1	+2,4	+2,7	-0,4	+1,1	+1,5	+1,2
Aix-en-Provence	-0,2	+2,1	+2,8	+4,2	+0,1	+2,7	+1,5	+2,6
Cannes - Antibes	+17,1	+0,8	-1,0	+1,7	-0,6	+0,9	+0,3	+0,8
Avignon (partie Paca)	+8,0	+1,6	+3,7	+3,5	-0,5	+2,1	-0,2	+1,8
Fréjus - Saint-Raphaël	+19,1	+1,1	+2,7	+3,6	-0,4	+2,4	0,0	+1,9
Istres - Martigues	+7,5	+1,3	+0,7	+4,9	-1,0	+1,9	+1,4	+1,9
Gap	+19,1	+1,5	+4,5	+5,5	0,0	+3,0	+0,6	+2,5
Salon-de-Provence	+8,4	-0,7	-0,2	+7,3	-1,4	+3,4	+0,2	+3,0
Draguignan	+17,1	+0,7	+0,5	+0,9	+1,1	+1,4	0,0	+1,1
Orange	+9,1	-3,8	+4,9	+2,9	-1,3	+1,0	+0,2	+0,9
Arles	+4,3	+5,0	-0,7	+6,8	+0,3	+4,0	0,0	+3,4
Manosque	+2,1	+1,1	+4,6	-4,1	-1,5	-2,2	+0,7	-1,7
Cavaillon - Apt	+11,0	+3,2	-4,0	+3,8	-1,1	+2,1	-0,7	+1,6
Digne-les-Bains	+5,7	+3,9	-1,1	+0,6	-2,7	-0,8	+0,1	-0,6
Menton - Vallée-de-la-Roya	+65,2	+1,0	-1,3	+0,7	-1,4	-0,2	+0,3	-0,1
Briançon	+25,0	+6,9	-6,3	+2,8	-0,2	+1,3	-1,7	+0,6
Paca	+8,3	+0,3	+1,5	+2,7	-0,5	+1,3	+0,6	+1,2

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Taux d'entrée, de sortie et de rotation, selon la nature du contrat, le secteur d'activité et la taille de l'établissement, en 2017 (données brutes, en %)

	Paca			France métropolitaine		
	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total
Total						
Taux d'entrée	141,0	130,6	135,2	120,8	96,7	106,1
Industrie	41,7	14,9	23,2	34,8	17,9	22,3
Construction	36,8	20,1	30,2	31,2	19,2	26,6
Services	164,9	163,5	164,1	148,4	129,0	136,9
Taux de sortie	138,8	127,3	132,4	118,6	94,8	104,0
Industrie	40,7	14,9	23,0	33,6	17,8	21,9
Construction	38,2	19,6	31,0	29,9	17,5	25,2
Services	162,2	159,2	160,5	145,8	126,5	134,3
Taux de rotation	139,9	129,0	133,8	119,7	95,8	105,1
Industrie	41,2	14,9	23,1	34,2	17,9	22,1
Construction	37,5	19,9	30,6	30,6	18,4	25,9
Services	163,6	161,3	162,3	147,1	127,7	135,6
CDD						
Taux d'entrée	120,7	115,0	117,5	101,9	84,0	90,9
Industrie	24,9	8,7	13,7	21,6	11,1	13,8
Construction	18,5	5,3	13,3	15,9	6,5	12,3
Services	143,9	145,6	144,8	127,9	114,2	119,7
Taux de sortie	115,7	110,5	112,8	98,0	80,9	87,6
Industrie	21,3	7,2	11,7	18,2	9,3	11,7
Construction	15,5	3,5	10,8	12,6	4,6	9,5
Services	138,5	140,2	139,4	123,8	110,6	116,0
Taux de rotation	118,2	112,7	115,1	99,9	82,5	89,2
Industrie	23,1	7,9	12,7	19,9	10,2	12,7
Construction	17,0	4,4	12,1	14,2	5,6	10,9
Services	141,2	142,9	142,1	125,9	112,4	117,9
CDI						
Taux d'entrée	20,4	15,6	17,7	19,0	12,8	15,2
Industrie	16,9	6,2	9,5	13,2	6,9	8,5
Construction	18,2	14,8	16,9	15,3	12,7	14,3
Services	21,0	17,9	19,3	20,5	14,8	17,1
Taux de sortie	23,2	16,8	19,6	20,6	13,9	16,5
Industrie	19,5	7,7	11,4	15,4	8,5	10,3
Construction	22,7	16,1	20,1	17,4	13,0	15,7
Services	23,7	19,0	21,1	22,0	15,9	18,3
Taux de rotation	21,8	16,2	18,7	19,8	13,3	15,8
Industrie	18,2	6,9	10,4	14,3	7,7	9,4
Construction	20,5	15,4	18,5	16,4	12,8	15,0
Services	22,4	18,4	20,2	21,2	15,4	17,7

Lecture : en moyenne, en Paca, dans les établissements de 10 à 49 salariés du secteur des services, 165 nouveaux contrats ont été signés au cours de l'année 2017 (144 en CDD et 21 en CDI) pour 100 salariés déjà en poste dans ces établissements. Dans le même temps, 162 contrats ont pris fin (139 CDD et 24 CDI)

Note : taux d'entrée = entrées dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de sortie = sorties dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2 ; les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise

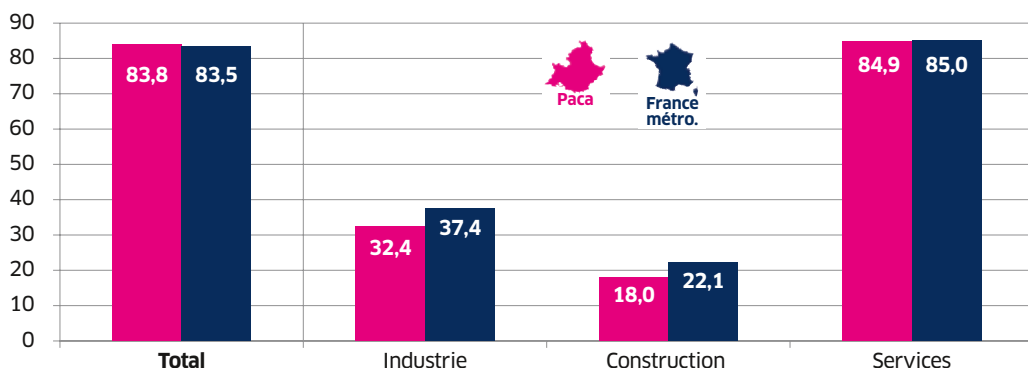
Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim)

Source : Dares, MMO

Taux d'entrée, de sortie et de rotation, selon le secteur d'activité détaillé, en 2017 (données brutes, en %)

	Paca			France métropolitaine		
	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation
Total	135,2	132,4	133,8	106,1	104,0	105,1
Industrie	23,2	23,0	23,1	22,3	21,9	22,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	60,0	59,0	59,5	49,4	48,1	48,8
Cokéfaction et raffinage	6,0	4,9	5,5	9,1	10,0	9,6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	15,1	14,1	14,6	14,8	13,9	14,3
Fabrication de matériels de transport	7,0	7,1	7,1	11,5	11,8	11,7
Fabrication d'autres produits industriels	22,0	20,3	21,1	19,9	19,2	19,5
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	17,3	21,5	19,4	16,4	18,8	17,6
Construction	30,2	31,0	30,6	26,6	25,2	25,9
Services	164,1	160,5	162,3	136,9	134,3	135,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	74,7	72,4	73,5	67,2	64,9	66,1
Transports et entreposage	52,6	50,1	51,3	41,9	39,6	40,7
Hébergement et restauration	337,6	338,5	338,0	279,5	279,4	279,5
Information et communication	87,7	83,3	85,5	155,7	151,6	153,6
Activités financières et d'assurance	26,6	27,3	27,0	25,2	24,8	25,0
Activités immobilières	39,5	37,9	38,7	44,6	41,6	43,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	159,7	152,2	155,9	128,5	124,5	126,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	248,3	244,5	246,4	231,8	229,6	230,7
Autres activités de services	407,2	403,8	405,5	295,6	293,6	294,6

Part des CDD de moins d'un mois dans l'ensemble des fins de CDD, selon le secteur d'activité, en 2017 (données brutes, en %)



Note : taux d'entrée = entrées dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de sortie = sorties dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2 ; les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim)

Source : Dares, MMO

Répartition des salariés selon le sexe, l'âge, la nature du contrat, le motif de sortie et la taille de l'établissement, en 2017 (données brutes, en %)

	Paca			France métropolitaine		
	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total
Entrées						
Hommes	43,9	35,5	39,3	45,6	38,1	41,4
Femmes	56,1	64,5	60,7	54,4	61,9	58,6
Âgés de moins de 25 ans	27,3	26,0	26,6	27,0	28,2	27,7
Hommes	11,8	9,4	10,5	11,5	10,0	10,7
Femmes	15,5	16,6	16,1	15,6	18,2	17,0
Âgés de 25 à 49 ans	55,1	55,2	55,2	55,0	55,4	55,2
Hommes	24,6	20,0	22,1	26,2	22,1	23,9
Femmes	30,5	35,3	33,1	28,8	33,3	31,3
Âgés de 50 ans ou plus	17,6	18,7	18,2	17,9	16,4	17,1
Hommes	7,5	6,1	6,7	7,9	6,1	6,8
Femmes	10,1	12,7	11,5	10,1	10,3	10,2
CDD	85,6	88,0	86,9	84,3	86,8	85,7
CDI	14,4	12,0	13,1	15,7	13,2	14,3
Sorties						
Hommes	43,8	35,4	39,2	45,4	38,0	41,3
Femmes	56,2	64,6	60,8	54,6	62,0	58,7
Âgés de moins de 25 ans	25,8	24,8	25,3	25,3	26,3	25,8
Hommes	11,0	8,8	9,8	10,4	8,9	9,6
Femmes	14,8	16,1	15,5	14,8	17,4	16,2
Âgés de 25 à 49 ans	55,2	54,9	55,1	55,2	55,0	55,1
Hommes	24,6	19,6	21,9	26,3	21,7	23,7
Femmes	30,7	35,3	33,1	28,9	33,3	31,4
Âgés de 50 ans ou plus	18,9	20,3	19,6	19,5	18,7	19,1
Hommes	8,2	6,9	7,5	8,7	7,4	8,0
Femmes	10,7	13,3	12,1	10,8	11,4	11,1
Fin de CDD	80,3	84,8	82,7	80,1	83,3	81,9
Démission	7,3	5,5	6,3	8,2	6,6	7,3
Fin de période d'essai	4,5	3,3	3,8	4,2	2,9	3,5
Licenciement non économique	3,9	3,5	3,7	3,4	3,4	3,4
Rupture conventionnelle de CDI	2,5	1,3	1,9	2,2	1,4	1,8
Départ en retraite (et préretraite)	0,9	1,2	1,0	1,1	1,7	1,4
Licenciement économique	0,3	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres cas	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5

Note : les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim)

Source : Dares, MMO

Déclarations préalables à l'embauche, en 2019 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	39 610	53 520	598 230	914 520	347 740	185 700	2 139 300
Évolution sur un an	+0,2	-7,6	+2,3	+1,9	+6,1	+5,3	+2,7
CDD de moins d'un mois	55,0	51,5	69,6	69,6	60,4	62,9	66,8
CDD de plus d'un mois	31,1	38,1	14,6	13,8	23,9	19,8	17,1
CDI	13,8	10,4	15,8	16,6	15,7	17,3	16,1
Industrie	4,7	2,6	1,8	2,6	2,9	4,0	2,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2,7	2,0	0,9	1,0	1,4	2,0	1,2
Fabrication d'autres produits industriels	1,6	0,4	0,6	1,1	0,8	1,4	0,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,2	0,1	0,3	0,4	0,3	0,2
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1
Fabrication de matériels de transport	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1
Construction	4,3	3,8	2,8	3,1	4,7	4,7	3,5
Services marchands	91,0	93,6	95,4	94,3	92,3	91,2	93,9
Hébergement et restauration	23,8	31,0	33,1	14,6	23,2	22,9	22,5
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	23,6	17,3	15,9	23,7	23,5	17,5	20,8
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	8,1	8,0	19,7	23,8	12,5	12,7	19,2
Autres activités de services	15,4	15,5	12,0	14,7	14,2	15,8	14,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	15,8	12,1	8,6	9,1	11,9	14,7	10,1
Transports et entreposage	2,7	7,2	2,7	3,0	4,6	5,4	3,5
Information et communication	0,6	1,1	2,1	4,0	0,8	1,0	2,6
Activités immobilières	0,5	1,0	0,7	0,5	1,2	0,6	0,7
Activités financières et d'assurance	0,5	0,4	0,5	0,9	0,5	0,6	0,7
Dans un établissement de 1 à 19 salariés	51,1	54,0	33,0	31,5	40,4	43,2	35,3
Dans un établissement de 20 à 49 salariés	15,1	12,0	16,2	10,4	13,9	13,0	12,9
Dans un établissement de 50 à 249 salariés	16,9	18,6	21,7	26,0	22,6	19,9	23,4
Dans un établissement de 250 salariés ou plus	16,8	15,4	29,2	32,1	23,1	23,9	28,4

Note : données provisoires arrondies

Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole) et du secteur public pour ce qui concerne les non fonctionnaires

Source : Urssaf

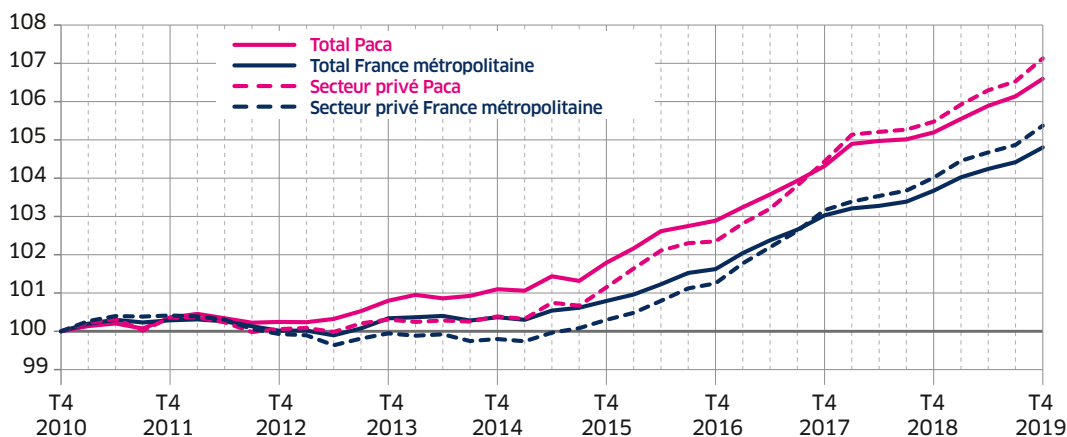
Depuis juillet 2018, soit depuis la publication des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble des salariés. Aux salariés du secteur marchand non agricole sont désormais ajoutés les salariés des services non marchands, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les données sur ce champ complet ne sont disponibles qu'à partir du 4^e trimestre 2010. De plus, une distinction des emplois du secteur privé et du secteur public, établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional.

Par ailleurs, depuis juillet 2017, soit depuis la publication des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2017, les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

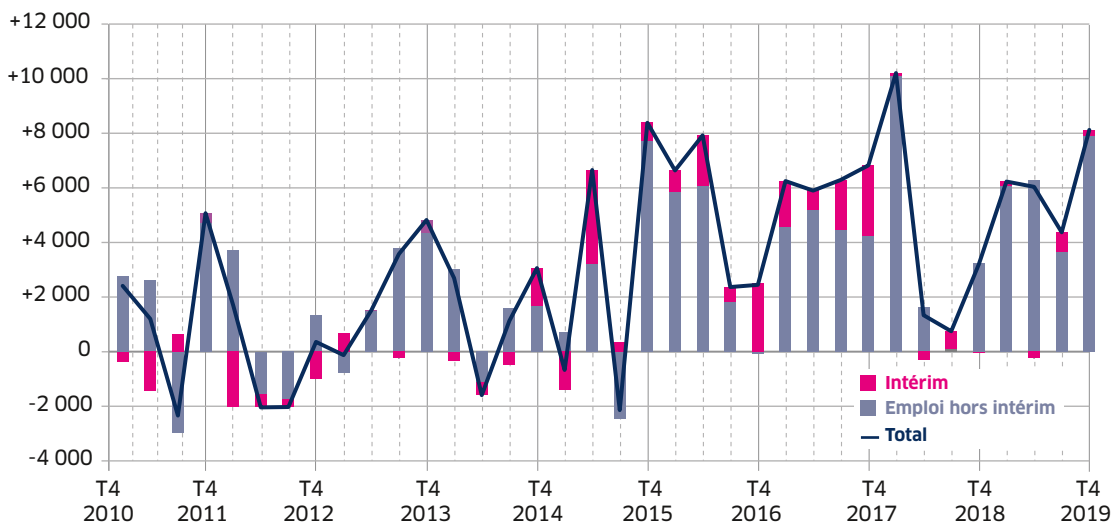
Enfin, les séries d'emploi intérimaire ont été fortement révisées. Le principal changement provient du traitement du passage à la DSN dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements.



Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié en Paca (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Emploi salarié y compris intérim par secteur d'activité, au 31/12/2019 (données CVS, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculture, sylviculture et pêche	1 054	836	969	7 553	5 105	7 718	23 234	294 928
Industrie	6 265	2 406	31 533	82 902	22 535	21 415	167 057	3 406 310
Construction	3 733	3 999	25 186	49 922	22 606	14 137	119 583	1 552 725
Services marchands	20 245	22 337	224 365	414 053	151 128	94 688	926 817	11 884 788
Total secteur marchand	31 297	29 578	282 053	554 430	201 375	137 958	1 236 692	17 138 752
Services non marchands	18 414	19 404	130 033	274 653	138 148	65 086	645 737	7 839 455
Total	49 711	48 982	412 086	829 083	339 523	203 044	1 882 429	24 978 206
Emploi hors intérim	46 460	48 084	403 489	803 369	332 667	196 487	1 830 557	24 200 638
Intérim	3 250	899	8 597	25 714	6 856	6 556	51 872	777 568

Répartition de l'emploi salarié y compris intérim par secteur d'activité, au 31/12/2019 (données CVS, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculture, sylviculture et pêche	2,1	1,7	0,2	0,9	1,5	3,8	1,2	1,2
Industrie	12,6	4,9	7,7	10,0	6,6	10,5	8,9	13,6
Construction	7,5	8,2	6,1	6,0	6,7	7,0	6,4	6,2
Services marchands	40,7	45,6	54,4	49,9	44,5	46,6	49,2	47,6
Total secteur marchand	63,0	60,4	68,4	66,9	59,3	67,9	65,7	68,6
Services non marchands	37,0	39,6	31,6	33,1	40,7	32,1	34,3	31,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi hors intérim	93,5	98,2	97,9	96,9	98,0	96,8	97,2	96,9
Intérim	6,5	1,8	2,1	3,1	2,0	3,2	2,8	3,1

Évolution de l'emploi salarié y compris intérim par secteur d'activité, entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 (données CVS, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculture, sylviculture et pêche	-6,3	-3,1	-1,5	+1,7	+1,0	-2,4	-0,6	+0,9
Industrie	+0,1	+1,9	+0,8	-0,4	+2,2	-2,8	-0,1	-0,3
Construction	-2,3	-1,5	+2,4	+3,3	+3,8	+2,2	+2,7	+3,0
Services marchands	+3,6	+2,2	+1,4	+2,2	+2,1	+1,7	+2,0	+1,8
Total secteur marchand	+1,8	+1,5	+1,4	+1,9	+2,3	+0,8	+1,7	+1,5
Services non marchands	-0,4	+1,7	+0,7	+0,5	+0,4	+0,9	+0,6	+0,3
Total	+1,0	+1,6	+1,2	+1,4	+1,5	+0,8	+1,3	+1,1
Emploi hors intérim	+1,2	+1,5	+1,2	+1,5	+1,5	+0,7	+1,3	+1,1
Intérim	-2,1	+4,7	+3,4	0,0	+4,0	+5,1	+1,6	-0,3

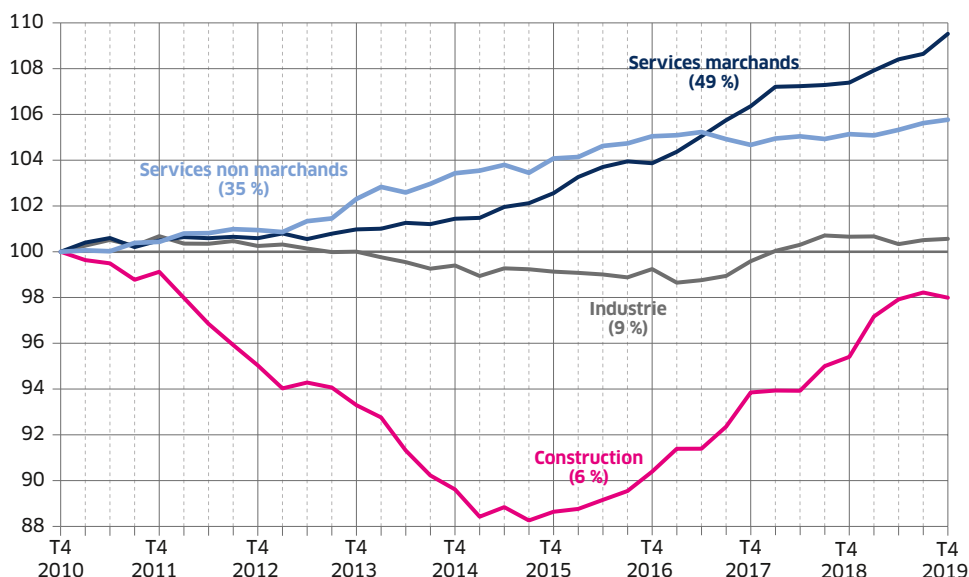
Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

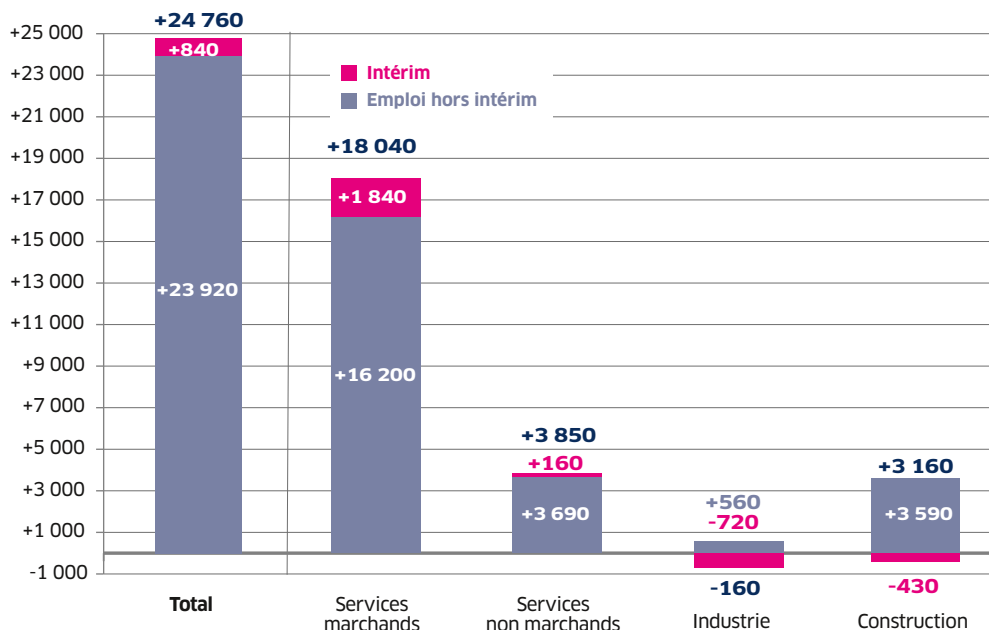
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoos-Urssaf, Dares, Insee



Évolution trimestrielle de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié en Paca, entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 (données CVS, en nombre)



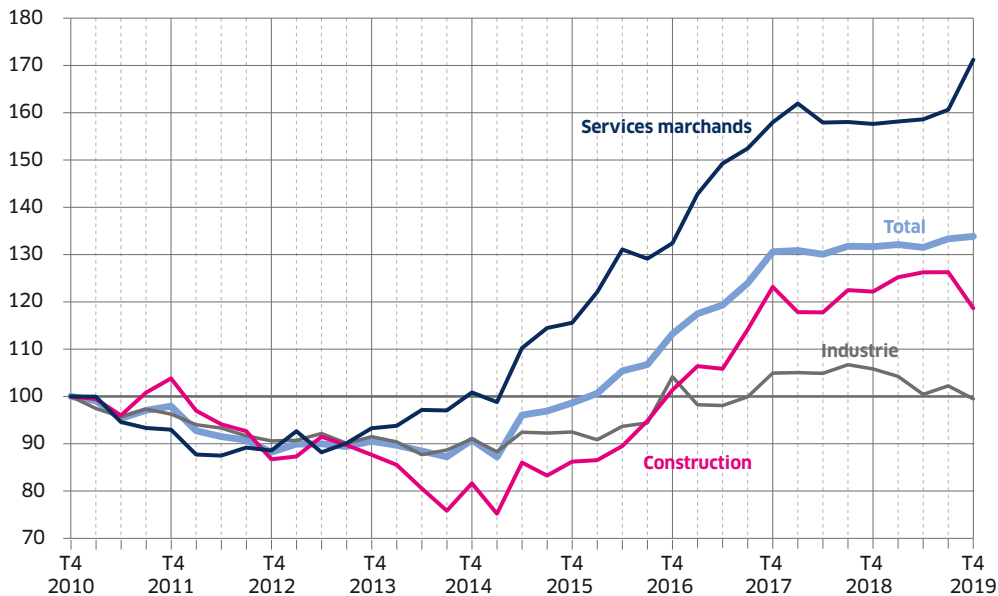
Note : données provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le sous-secteur de l'Agriculture, sylviculture et pêche n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

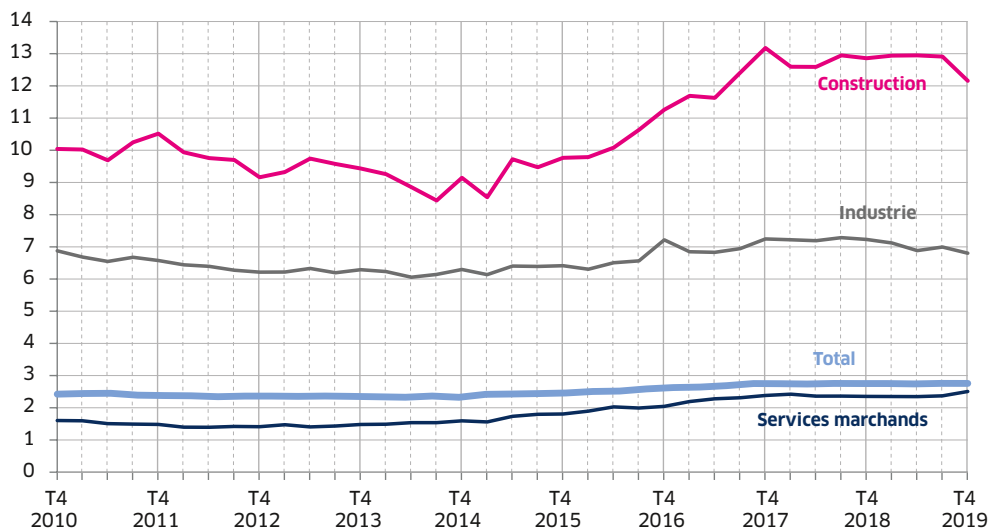
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee



Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire dans les principaux secteurs d'activité, en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Taux de recours⁽¹⁾ à l'intérim, selon les principaux secteurs d'activité, en Paca (données CVS, en %)



(1) Rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

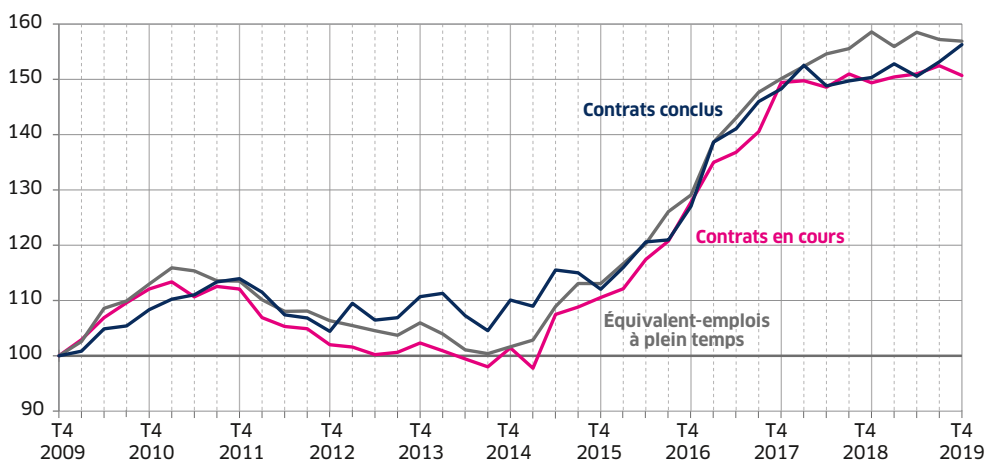
Les statistiques d'intérim à l'établissement utilisateur sont les plus pertinentes pour observer l'intérim au niveau régional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail. Trois indicateurs sont calculés par la Dares :

- le nombre de contrats en cours en fin de mois, qui se rapproche le plus de la notion de stock d'intérimaires ;
- le volume de travail temporaire ou équivalent-emplois à temps plein, qui donne une idée de volume moyen d'intérim ;
- le nombre de contrats conclus, qui mesure le flux d'entrées de l'emploi intérimaire.

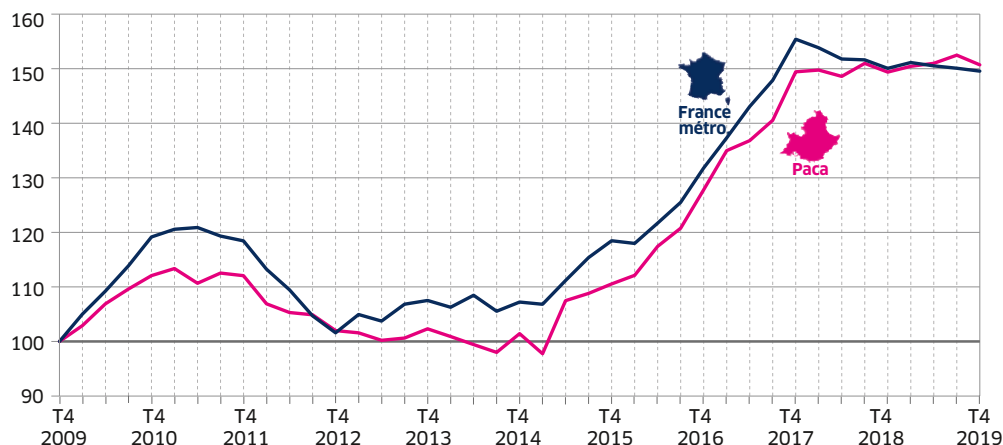
Ces séries ont été fortement révisées suite au traitement du passage à la Déclaration sociale nominative (DSN) dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements, ce qui a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique.



Évolution trimestrielle des contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾, conclus⁽²⁾ et des équivalent-emplois à temps plein⁽³⁾, en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2009)



Évolution trimestrielle du nombre de contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2009)



⁽¹⁾ Moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés)


⁽²⁾ Missions dont la date de début appartient au trimestre considéré

⁽³⁾ Rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année

Note : données provisoires


Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité,
au 31/12/2019 (données CVS, en %)




	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	1 065	1 063	7 997	24 082	7 663	5 910	47 779	777 758
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,1	0,6	0,2	0,5	2,9	0,7	0,5
Industrie	33,5	9,5	15,3	23,1	15,1	29,1	21,2	35,9
Construction	32,1	58,9	36,6	24,6	36,5	21,8	29,1	19,8
Services	34,0	31,5	47,5	52,0	47,9	46,2	49,0	43,8

Évolution des contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité, entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 (données CVS, en point)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en %)	+7,3	+4,5	+7,6	-2,3	+3,8	+0,1	+0,9	-0,3
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0	+0,1	-0,1	0,0	-0,1	+0,1	0,0	0,0
Industrie	-1,3	-0,6	-2,2	-2,5	-0,8	-0,2	-1,9	-2,4
Construction	-0,5	-3,1	-1,5	-0,6	-0,1	-0,8	-0,5	0,0
Services	+1,8	+3,6	+3,8	+3,1	+0,9	+0,8	+2,5	+2,4

Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité détaillé, au 31/12/2019 (données CVS)



	Paca		France métropolitaine	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	318	-3,1	3 704	-5,9
Industrie	10 131	-7,6	279 479	-6,7
Fabrication d'autres produits industriels	4 688	-9,6	127 549	-6,3
Cokéfaction et raffinage ; industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 054	-5,8	23 221	-1,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 784	+3,5	56 186	+0,3
Fabrication de matériels de transport	816	-13,1	39 393	-13,7
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	789	-15,0	33 131	-12,7
Construction	13 911	-0,9	154 286	-0,3
Services	23 419	+6,3	340 288	+5,6
Transports et entreposage	7 713	+9,8	103 879	+9,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5 581	+11,3	103 324	+10,0
Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles	4 860	-2,6	70 384	-1,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2 297	+7,0	22 987	+11,9
Hébergement et restauration	1 018	+9,3	13 133	-2,0
Information et communication	723	-7,6	7 678	+4,4
Activités financières et d'assurance	578	+0,9	9 511	-13,0
Autres activités de services	429	+12,1	7 030	-3,8
Activités immobilières	219	+14,0	2 364	+2,0
Total	47 779	+0,9	777 758	-0,3

⁽¹⁾ Moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés)

Note : données provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Contrats conclus⁽¹⁾, en 2019 (données CVS)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	37 058	23 451	243 137	637 887	214 605	170 949	1 327 087	20 852 906
Évolution sur un an (en %)	+7,7	+7,0	+5,1	+2,2	-3,6	+1,6	+1,9	-0,3

Volume de travail temporaire⁽²⁾ par secteur d'activité, en 2019 (données CVS, moyenne annuelle des équivalent-emplois à temps plein, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	1 008	1 010	7 673	23 933	7 697	5 774	47 094	766 786
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,1	0,5	0,3	0,5	2,7	0,7	0,5
Industrie	35,0	9,8	16,7	23,6	15,4	30,1	21,9	36,9
Construction	30,4	56,7	36,2	25,7	36,9	21,6	29,5	19,6
Services	34,1	33,5	46,6	50,4	47,2	45,6	48,0	43,0

Évolution du volume de travail temporaire⁽²⁾ par secteur d'activité, entre 2018 et 2019 (données CVS, en équivalent-emplois à temps plein, en point)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en %)	-1,8	-2,4	+3,8	+1,4	+0,5	-0,8	+1,2	-0,8
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,1	0,0	0,0
Industrie	+0,3	-0,4	-1,9	-1,8	-0,6	+1,3	-1,2	-2,1
Construction	+1,3	-7,0	+2,1	+1,0	+4,2	+0,2	+1,4	+0,8
Services	-1,5	+7,5	-0,1	+0,9	-3,5	-1,6	-0,2	+1,3

⁽¹⁾ Missions dont la date de début appartient à l'année considérée

⁽²⁾ Rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année

Note : données provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

L'emploi agricole, en 2018 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Emploi total (en nombre)	3 010	2 210	1 650	9 115	6 920	10 625	35 605
Évolution sur un an	0,0	-3,1	-6,2	-1,5	+0,2	+2,5	-3,1
Répartition par activité							
Viticulture	3,0	0,9	2,7	12,8	60,3	53,6	32,9
Maraîchage	6,0	2,9	24,2	30,9	6,1	12,8	15,3
Cultures fruitières	23,1	23,8	10,3	23,3	3,3	14,0	15,3
Grandes cultures	28,9	15,4	18,8	19,1	13,9	7,9	15,1
Élevages (Ovins, caprins...)	33,4	47,5	26,1	9,5	8,3	4,3	14,2
Horticulture	1,7	2,7	15,2	3,0	6,4	6,1	5,0
Autres	4,0	7,0	2,1	1,3	1,5	1,2	2,2
Répartition par type d'emploi							
Chefs d'exploitation	63,1	72,3	57,2	35,5	43,5	37,8	44,2
Salariés permanents ETP	9,2	5,2	28,4	32,8	38,2	23,3	26,4
Salariés non permanents ETP	23,3	18,1	6,6	29,0	14,5	37,0	26,2
Conjoints	4,4	4,4	7,8	2,7	3,8	2,0	3,2

ETP : équivalent temps plein

Note : En raison du secret statistique appliqué aux cotisants pour chaque activité, l'addition des quatre sous-secteurs ne correspond pas au total de l'emploi total, de même que la somme de la répartition par activité n'est pas toujours égale à 100. Les salariés permanents sont des travailleurs en CDI, CDD de plus de 3 mois et les salariés non permanents sont des travailleurs occasionnels, saisonniers ou en CDD de moins de 3 mois

Le nombre de salariés en équivalent temps plein est calculé en divisant le nombre d'heures travaillées par 1820

Champ : cotisants de la branche accident du travail (ATEXA) hors solidaires, sylviculture, dressage, conchyliculture et pêche

Source : MSA - fichier des cotisants - **Traitement :** DRAAF-SRISE

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directcte.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Au 1^{er} janvier 2013, la gestion de la Déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) a été transférée à l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). Ce transfert a eu un impact sur la gestion et le contrôle de la DOETH. Ainsi, à la date de la publication des Chiffres clés, les données les plus récentes pouvant être diffusées portent sur l'année 2016. Elles sont provisoires.

Établissements assujettis à l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en 2016 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	157	175	1 310	2 658	992	694	5 986	87 964
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	9 785	8 717	108 774	255 176	68 474	49 195	500 121	8 792 781
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer ⁽²⁾	506	433	5 863	13 934	3 605	2 591	26 932	482 447
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,2	5,0	5,4	5,5	5,3	5,3	5,4	5,5
Établissements hors accord (en nombre)	138	151	1 081	2 279	848	619	5 116	77 538
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	8 254	7 201	73 038	191 889	53 183	38 764	372 329	6 357 430
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer ⁽²⁾	424	355	3 829	10 331	2 756	2 006	19 701	341 516
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,1	4,9	5,2	5,4	5,2	5,2	5,3	5,4
Établissements sous accord (en nombre)	19	24	229	379	144	75	870	10 426
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	1 531	1 516	35 736	63 287	15 291	10 431	127 792	2 435 351
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer ⁽²⁾	82	78	2 034	3 603	849	585	7 231	140 931
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,4	5,1	5,7	5,7	5,6	5,6	5,7	5,8

⁽¹⁾ Nombre total de salariés de chaque établissement mesuré en équivalent temps plein. Les salariés en CDI présents au 31 décembre de l'année concernée sont pris en compte intégralement s'ils sont à temps plein ou au prorata de leur durée hebdomadaire du travail s'ils sont à temps partiel ; ils ne comptent pas du tout s'ils ont quitté l'établissement avant cette date. Les autres salariés (les titulaires de CDD, les travailleurs mis à disposition par une entreprise extérieure, les intérimaires, les saisonniers et les contrats aidés) sont pris en compte au prorata de leur temps de travail au cours des douze derniers mois

⁽²⁾ Le nombre de travailleurs handicapés que les établissements ont l'obligation d'employer doit s'établir à 6 % de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure. Par exemple, pour une assiette d'assujettissement de 33 salariés, le calcul est le suivant : $6\% \times 33 = 1,98$. L'obligation est d'une unité (c'est le cas limite)

⁽³⁾ Rapport entre le nombre théorique de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement ; l'arrondi à l'unité inférieure conduit à un taux plus faible que 6 %

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Travailleurs handicapés⁽¹⁾ dans les effectifs des établissements assujettis, selon les trois modes de décompte, en 2016 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total des établissements								
Personnes physiques ⁽²⁾ (en nombre)	571	487	5 032	12 495	3 580	2 652	24 817	406 969
Unités bénéficiaires ⁽³⁾ (en nombre)	498	423	4 520	10 900	3 131	2 351	21 823	365 791
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	5,1	4,8	4,2	4,3	4,6	4,8	4,4	4,2
Équivalents temps plein ⁽⁵⁾ (en nombre)	442	377	4 116	9 542	2 810	2 139	19 427	333 130
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	4,5	4,3	3,8	3,7	4,1	4,3	3,9	3,8
Établissements hors accord								
Personnes physiques ⁽²⁾ (en nombre)	459	365	3 144	8 935	2 606	1 902	17 411	279 791
Unités bénéficiaires ⁽³⁾ (en nombre)	396	310	2 821	7 748	2 272	1 702	15 249	250 984
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	4,8	4,3	3,9	4,0	4,3	4,4	4,1	3,9
Équivalents temps plein ⁽⁵⁾ (en nombre)	354	282	2 572	6 771	2 032	1 554	13 565	229 321
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	4,3	3,9	3,5	3,5	3,8	4,0	3,6	3,6
Établissements sous accord								
Personnes physiques ⁽²⁾ (en nombre)	112	122	1 888	3 560	974	750	7 406	127 178
Unités bénéficiaires ⁽³⁾ (en nombre)	102	112	1 699	3 152	859	649	6 574	114 807
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	6,7	7,4	4,8	5,0	5,6	6,2	5,1	4,7
Équivalents temps plein ⁽⁵⁾ (en nombre)	89	95	1 545	2 770	777	585	5 861	103 808
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	5,8	6,3	4,3	4,4	5,1	5,6	4,6	4,3

⁽¹⁾ Les salariés pris en compte sont ceux employés directement par les établissements assujettis (c'est-à-dire hors sous-traitance, mises à disposition et stagiaires)

⁽²⁾ Chaque salarié bénéficiaire compte « pour un » à partir du moment où il est recensé comme bénéficiaire au sens de la loi (la quotité de travail n'est pas prise en compte)

⁽³⁾ Chaque travailleur handicapé compte pour une unité bénéficiaire dès lors que son temps de travail est au moins égal à un mi-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur à un mi-temps. Cette valeur du bénéficiaire est ensuite proratisée en fonction de son temps de présence dans l'année et de la durée de validité de sa reconnaissance

⁽⁴⁾ Rapport entre le nombre de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement

⁽⁵⁾ Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Taux d'emploi⁽¹⁾ des travailleurs handicapés selon le secteur d'activité, en 2016 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Agriculture, sylviculture et pêche	5,2	3,0	2,7	2,1	3,0	3,5	3,2	4,2
Industrie	4,7	4,2	4,0	3,6	4,1	4,2	3,9	4,2
Fabrication de matériels de transport	0,0	0,0	4,7	4,1	5,3	4,9	4,9	5,2
Fabrication d'autres produits industriels	4,9	1,8	3,8	3,6	4,2	4,9	3,9	4,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,0	8,3	4,6	3,3	3,9	3,7	3,7	3,9
Industries extractives, énergie, eau gestion des déchets et dépollution	2,7	4,3	3,7	3,9	3,0	3,5	3,7	3,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,1	5,4	3,4	3,6	2,9	3,6	3,6	4,5
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5	3,4
Construction	3,1	3,4	3,5	3,0	3,5	3,2	3,2	3,3
Services	4,6	4,6	3,8	3,8	4,2	4,5	3,9	3,7
Autres activités de services	5,8	4,3	4,7	4,8	3,6	6,8	4,8	3,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5,2	5,3	4,5	4,9	4,7	4,2	4,7	4,9
Activités immobilières	4,8	6,8	3,7	4,1	6,7	0,0	4,4	4,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,4	4,6	3,8	4,1	4,6	4,2	4,1	3,6
Transports et entreposage	5,9	3,3	4,3	3,5	3,9	5,7	4,0	4,1
Activités financières et d'assurance	0,0	4,9	5,6	3,5	4,0	3,5	4,0	3,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5,0	5,2	3,2	3,4	3,8	4,2	3,4	3,2
Hébergement et restauration	5,8	3,0	3,3	3,0	2,6	2,7	3,0	3,1
Information et communication	0,0	1,7	1,5	2,0	2,0	2,0	1,8	2,4
Total	4,5	4,3	3,8	3,7	4,1	4,3	3,9	3,8

⁽¹⁾ Rapport entre les effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence (en équivalent temps plein) et les effectifs salariés totaux

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Établissements assujettis selon les modalités de réponse à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, en 2016 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	157	175	1 310	2 658	992	694	5 986	87 964
Établissements hors accord	87,9	86,3	82,5	85,7	85,5	89,2	85,5	88,1
Avec emploi direct	73,9	74,9	64,0	67,4	68,8	76,4	68,3	69,7
Travailleurs handicapés seulement	40,8	41,1	33,9	30,8	37,6	35,6	33,7	29,9
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé	16,6	9,1	7,3	9,3	9,7	15,6	9,8	14,2
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière à l'Agefiph	7,6	13,7	8,5	12,2	7,5	12,2	10,5	12,6
Travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph	8,9	10,9	14,2	15,1	14,0	13,0	14,2	13,0
Sans emploi direct	14,0	11,4	18,5	18,3	16,7	12,8	17,2	18,4
Contribution financière à l'Agefiph seulement	8,3	7,4	9,3	8,6	7,7	4,9	8,1	7,4
Contribution financière à l'Agefiph + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé	5,7	4,0	9,2	9,7	9,1	7,9	9,0	11,1
Établissements sous accord	12,1	13,7	17,5	14,3	14,5	10,8	14,5	11,9
Avec emploi direct	9,6	12,0	15,3	12,8	12,2	10,2	12,8	10,6
Travailleurs handicapés seulement	7,6	7,4	6,6	5,0	6,4	4,8	5,7	4,0
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé	1,9	2,3	3,9	3,3	2,0	2,2	3,0	3,0
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière à l'Agefiph	0,0	1,7	2,2	2,0	1,8	1,3	1,9	1,9
Travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph	0,0	0,6	2,7	2,5	2,0	2,0	2,3	1,7
Sans emploi direct	2,5	1,7	2,1	1,5	2,3	0,6	1,7	1,3
Contribution financière à l'Agefiph seulement	2,5	1,1	1,5	1,2	1,4	0,3	1,2	0,8
Contribution financière à l'Agefiph + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé	0,0	0,6	0,6	0,3	0,9	0,3	0,5	0,5

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Caractéristiques des bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en 2016 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	571	487	5 032	12 495	3 580	2 652	24 817	406 969
Hommes	55,7	52,2	50,9	56,2	50,0	54,5	54,0	55,6
Femmes	44,3	47,8	49,1	43,8	50,0	45,5	46,0	44,4
Âgés de 15 à 24 ans	1,6	2,6	1,9	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9
Âgés de 25 à 39 ans	15,3	13,1	15,3	16,7	16,6	17,1	16,3	17,4
Âgés de 40 à 49 ans	33,2	27,4	28,3	28,5	30,1	29,5	28,9	28,6
Âgés de 50 ans ou plus	49,9	56,9	54,5	53,2	51,3	51,4	53,0	52,2
Reconnus comme travailleurs handicapés	77,4	71,3	73,2	62,4	66,5	70,8	66,5	74,5
Accidentés du travail ou victimes de maladie professionnelle	9,5	13,1	10,0	13,5	15,1	14,0	13,0	11,8
Pensionnés d'invalidité	10,0	12,7	12,3	20,5	13,6	11,9	16,5	10,8
Titulaires de la carte d'invalidité	0,5	1,1	1,9	1,3	1,2	1,1	1,3	0,8
Allocataires de l'AAH	1,3	0,6	1,7	1,4	1,8	1,0	1,5	1,3
Mutilés de guerre, assimilés et autres	1,3	1,1	0,9	0,9	1,8	1,4	1,1	0,8
CDI	85,4	86,0	92,1	91,2	89,2	89,5	90,7	89,3
CDD	10,7	13,8	5,6	6,0	8,8	6,9	6,7	7,1
Intérim et autres	3,8	0,2	2,3	2,8	2,0	3,5	2,6	3,6
Temps plein	69,2	63,8	72,5	62,6	66,4	70,5	66,1	72,0
Temps partiel	30,8	36,2	27,5	37,4	33,6	29,5	33,9	28,0
Moins de 1 an d'ancienneté	12,0	5,0	8,8	8,8	10,9	9,8	9,2	2,7
De 1 à moins de 2 ans d'ancienneté	6,4	8,2	5,4	6,5	6,3	6,2	6,2	3,2
De 2 à moins de 5 ans d'ancienneté	16,8	12,7	13,1	14,7	15,5	12,8	14,3	7,3
De 5 à moins de 10 ans d'ancienneté	20,0	20,9	19,4	19,9	19,8	18,4	19,6	12,1
10 ans ou plus d'ancienneté	44,8	53,2	53,3	50,1	47,6	52,7	50,6	74,7
Chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures	3,8	3,7	9,6	8,1	7,2	5,0	7,7	9,3
Professions intermédiaires	14,4	13,2	17,5	21,3	14,1	16,2	18,6	18,2
Employés	39,9	51,2	46,4	36,6	50,1	38,4	41,0	31,7
Ouvriers	41,9	32,0	26,5	34,0	28,6	40,4	32,6	40,8
Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	0,2	0,1	0,1	0,5	0,7	0,2	0,5
Industrie	4,6	11,1	3,8	4,8	4,5	5,0	4,7	4,9
Construction	29,4	5,1	15,9	13,6	13,5	20,2	15,0	25,8
Services	64,8	85,6	82,8	84,8	85,0	76,4	83,1	68,7

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

The page features a decorative background with faint, overlapping numbers in shades of green and yellow. A large, solid green circle is positioned in the center, containing the text 'MARCHÉ DU TRAVAIL'. To the left of this circle is a smaller, lighter green circle containing the number '2'.

2

MARCHÉ DU TRAVAIL

Taux de chômage par sexe et âge, en 2019 (données CVS, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	10,3	7,9	8,9	10,1	9,4	11,0	9,7	8,2
Hommes	10,3	8,0	8,9	10,2	9,3	10,8	9,7	8,2
Femmes	10,3	7,8	8,8	9,9	9,5	11,3	9,7	8,1
Âgés de 15 à 24 ans	23,5	18,2	19,1	21,5	22,9	25,4	21,7	19,0
Âgés de 25 à 49 ans	9,4	7,6	8,3	9,4	8,4	10,2	9,0	7,5
Âgés de 50 ans ou plus	8,2	5,7	7,2	7,6	7,2	8,1	7,4	6,1

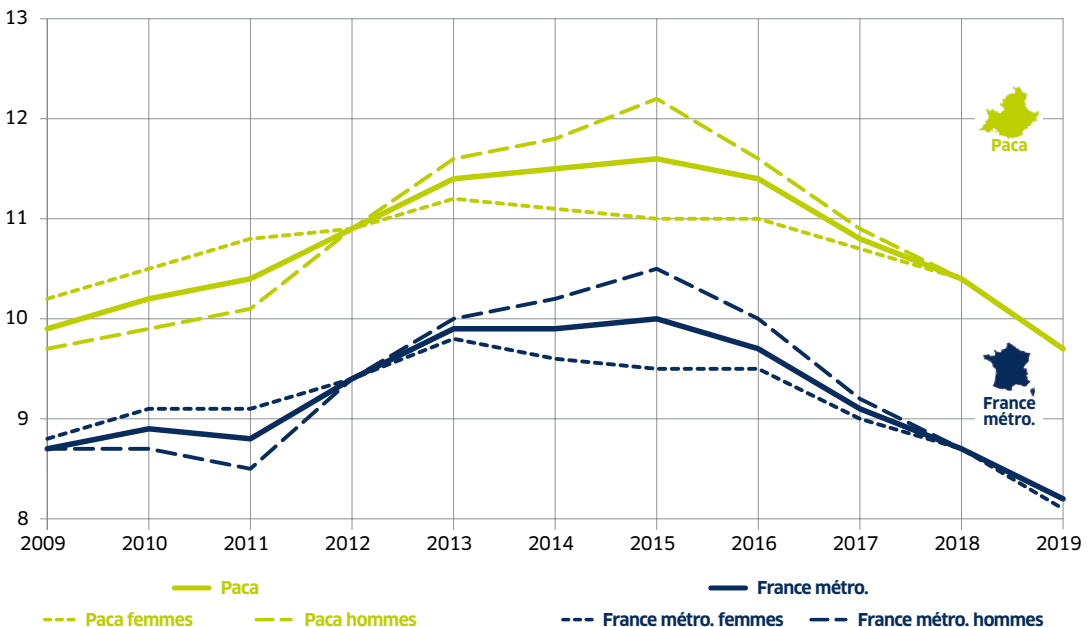
Évolution des taux de chômage par sexe et âge, entre 2018 et 2019 (données CVS, en point)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-0,6	-0,5	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,5
Hommes	-0,5	-0,3	-0,7	-0,8	-0,6	-0,5	-0,7	-0,5
Femmes	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6
Âgés de 15 à 24 ans	-0,9	-1,2	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4	-1,3	-1,1
Âgés de 25 à 49 ans	-0,9	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-0,9	-0,6
Âgés de 50 ans ou plus	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	0,0



Taux de chômage annuels par sexe, (données CVS, en %)

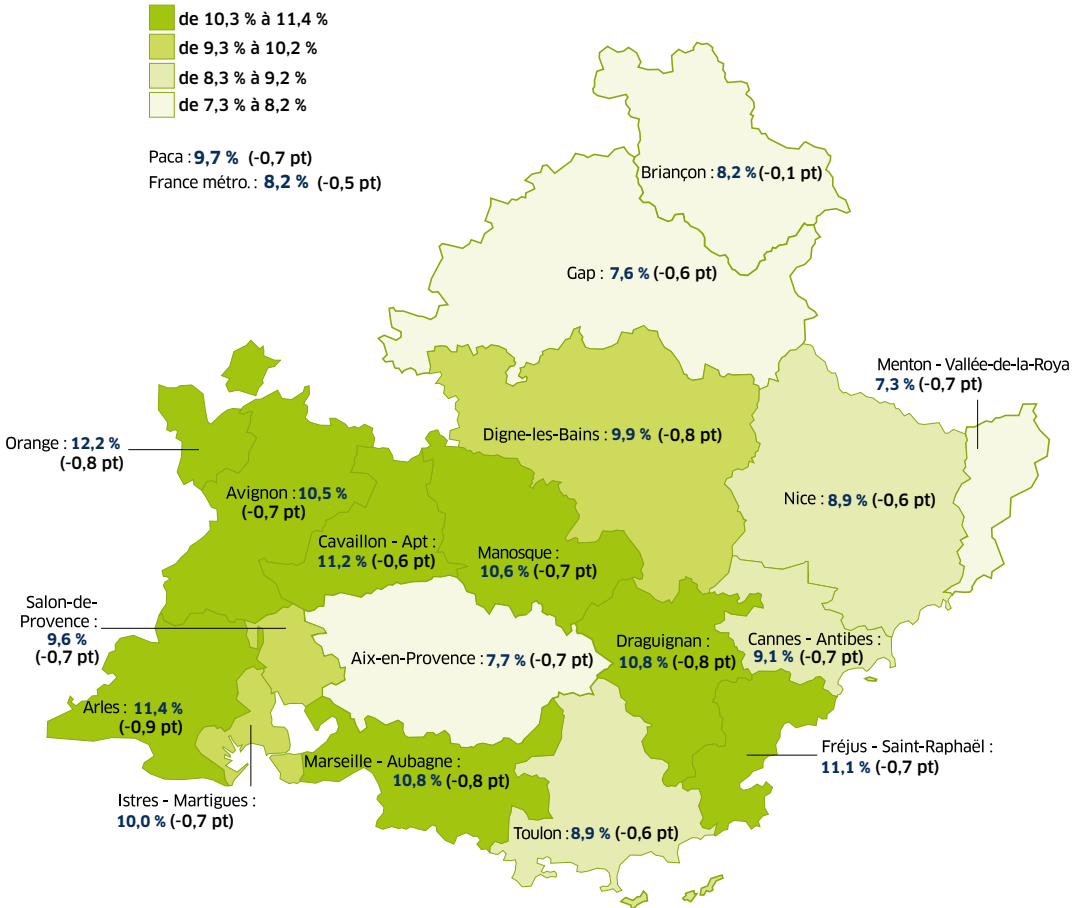


Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisés (régional et départementaux)



Taux de chômage par zone d'emploi de Paca, en 2019 (données CVS, moyenne annuelle en % et évolution sur un an en point)



Note : données provisoires ; pour chaque zone d'emploi, les évolutions entre 2018 et 2019 sont représentées entre parenthèses

Source : Insee, taux de chômage localisés

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégorie, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJO, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
A	9 940	7 120	67 090	132 820	59 530	38 470	314 960	3 360 330
B	2 240	2 130	13 020	25 460	12 420	8 120	63 380	742 480
C	4 230	4 380	21 760	45 420	22 290	15 920	113 990	1 436 100
D	800	790	4 790	10 350	5 160	2 990	24 870	289 500
E	880	740	7 940	12 850	8 410	4 020	34 820	352 630
A, B, C, D, E	18 090	15 160	114 590	226 880	107 810	69 500	552 020	6 181 080
A, B, C	16 400	13 630	101 870	203 700	94 240	62 500	492 330	5 538 930
B, C	6 470	6 510	34 780	70 870	34 710	24 030	177 370	2 178 600

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégorie, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJO, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
A	54,9	47,0	58,5	58,5	55,2	55,4	57,1	54,4
B	12,4	14,1	11,4	11,2	11,5	11,7	11,5	12,0
C	23,4	28,9	19,0	20,0	20,7	22,9	20,6	23,2
D	4,4	5,2	4,2	4,6	4,8	4,3	4,5	4,7
E	4,9	4,9	6,9	5,7	7,8	5,8	6,3	5,7
A, B, C, D, E	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A, B, C	90,7	89,9	88,9	89,8	87,4	89,9	89,2	89,6
B, C	35,8	42,9	30,4	31,2	32,2	34,6	32,1	35,2

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne à Pôle emploi par catégorie, entre 2018 et 2019 (données CVS-CJO, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
A	-3,3	-2,2	-3,4	-3,5	-3,4	-2,0	-3,2	-2,2
B	-0,9	+1,4	-0,9	-0,1	-2,2	-1,5	-0,9	-2,3
C	+4,7	+5,8	+2,6	+1,5	+1,9	+4,1	+2,4	+0,5
D	-5,9	-1,3	+6,4	+0,7	+5,3	+5,3	+2,9	+8,6
E	0,0	-10,8	+6,4	+7,6	+4,0	+11,0	+6,1	-1,3
A, B, C, D, E	-1,3	+0,1	-1,0	-1,4	-1,3	+0,4	-1,0	-1,1
A, B, C	-1,1	+0,9	-1,9	-2,0	-2,1	-0,5	-1,7	-1,5
B, C	+2,5	+4,3	+1,3	+0,9	+0,4	+2,1	+1,2	-0,4

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJO, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	7 810	6 600	49 480	100 540	44 200	30 220	238 840	2 656 300
Femmes	8 600	7 040	52 380	103 150	50 040	32 280	253 490	2 882 600
Âgés de moins de 25 ans	1 990	1 520	10 720	25 180	12 370	8 200	59 980	718 930
Hommes	1 040	760	5 400	12 600	6 220	4 040	30 060	359 680
Femmes	960	760	5 320	12 590	6 150	4 160	29 920	359 250
Âgés de 25 à 49 ans	9 570	8 580	60 750	125 540	54 930	37 570	296 930	3 385 550
Hommes	4 580	4 240	29 330	61 440	25 730	18 180	143 500	1 623 380
Femmes	4 990	4 350	31 420	64 100	29 190	19 390	153 430	1 762 180
Âgés de 50 ans ou plus	4 840	3 530	30 400	52 980	26 940	16 730	135 420	1 434 450
Hommes	2 190	1 600	14 750	26 500	12 250	8 000	65 280	673 300
Femmes	2 650	1 930	15 650	26 470	14 700	8 730	70 130	761 180
Inscrits depuis moins d'un an	8 360	7 140	56 890	107 400	51 750	32 600	264 140	2 909 630
Inscrits depuis un an ou plus	8 060	6 490	44 980	96 290	42 490	29 890	228 190	2 629 350
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	<i>4 600</i>	<i>3 720</i>	<i>24 680</i>	<i>53 940</i>	<i>23 470</i>	<i>16 910</i>	<i>127 320</i>	<i>1 506 530</i>
Total	16 400	13 630	101 870	203 700	94 240	62 500	492 330	5 538 930

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJO, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	47,6	48,4	48,6	49,4	46,9	48,4	48,5	48,0
Femmes	52,4	51,7	51,4	50,6	53,1	51,6	51,5	52,0
Âgés de moins de 25 ans	12,1	11,2	10,5	12,4	13,1	13,1	12,2	13,0
Hommes	6,3	5,6	5,3	6,2	6,6	6,5	6,1	6,5
Femmes	5,9	5,6	5,2	6,2	6,5	6,7	6,1	6,5
Âgés de 25 à 49 ans	58,4	62,9	59,6	61,6	58,3	60,1	60,3	61,1
Hommes	27,9	31,1	28,8	30,2	27,3	29,1	29,1	29,3
Femmes	30,4	31,9	30,8	31,5	31,0	31,0	31,2	31,8
Âgés de 50 ans ou plus	29,5	25,9	29,8	26,0	28,6	26,8	27,5	25,9
Hommes	13,4	11,7	14,5	13,0	13,0	12,8	13,3	12,2
Femmes	16,2	14,2	15,4	13,0	15,6	14,0	14,2	13,7
Inscrits depuis moins d'un an	51,0	52,4	55,8	52,7	54,9	52,2	53,7	52,5
Inscrits depuis un an ou plus	49,1	47,6	44,2	47,3	45,1	47,8	46,3	47,5
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	<i>28,0</i>	<i>27,3</i>	<i>24,2</i>	<i>26,5</i>	<i>24,9</i>	<i>27,1</i>	<i>25,9</i>	<i>27,2</i>
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne à Pôle emploi en catégories A, B, C, entre 2018 et le 2019 (données CVS-CJO, en %)



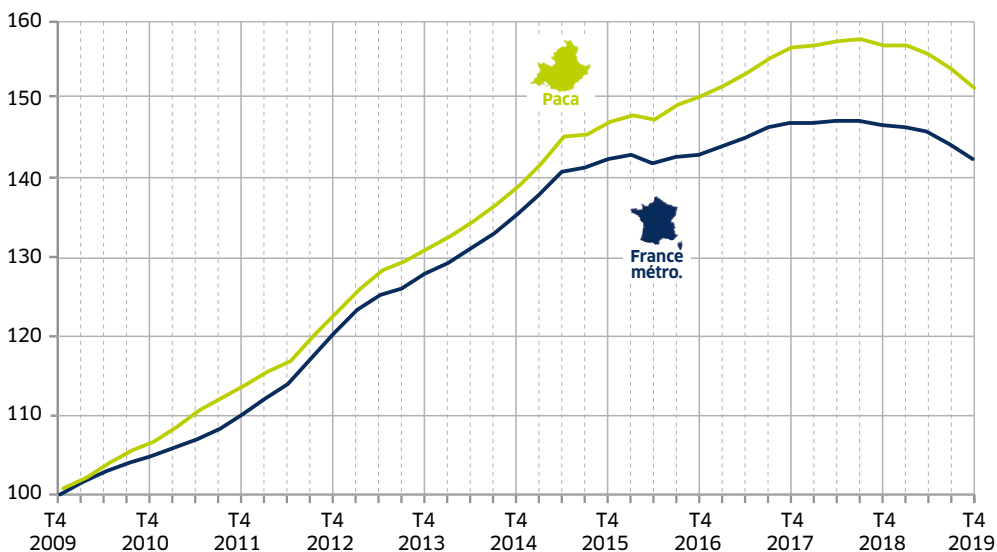
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	-1,1	+1,1	-2,6	-2,6	-2,7	-0,6	-2,2	-2,0
Femmes	-0,9	+0,7	-1,2	-1,3	-1,5	-0,3	-1,1	-1,1
Âgés de moins de 25 ans	-2,9	-1,9	-1,5	-2,0	-2,3	-1,6	-1,9	-2,6
Hommes	-2,8	-2,6	-2,9	-2,9	-2,4	-1,9	-2,6	-2,4
Femmes	-2,0	-1,3	-0,2	-1,0	-2,4	-1,2	-1,3	-2,8
Âgés de 25 à 49 ans	-2,0	+0,2	-3,0	-3,0	-3,3	-1,4	-2,7	-2,3
Hommes	-1,7	+0,7	-3,7	-3,8	-3,9	-1,8	-3,3	-2,8
Femmes	-2,5	0,0	-2,4	-2,2	-2,8	-1,1	-2,2	-1,8
Âgés de 50 ans ou plus	+1,5	+3,5	+0,4	+0,5	+0,6	+2,4	+0,8	+0,9
Hommes	+0,5	+3,9	-0,1	+0,2	-0,3	+2,8	+0,4	+0,3
Femmes	+2,3	+3,2	+0,9	+0,7	+1,4	+2,0	+1,2	+1,5
Inscrits depuis moins d'un an	-3,9	-1,5	-3,1	-4,2	-4,3	-3,0	-3,8	-3,3
Inscrits depuis un an ou plus	+2,2	+3,6	-0,2	+0,6	+0,7	+2,5	+0,8	+0,5
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	<i>+6,0</i>	<i>+10,1</i>	<i>+5,5</i>	<i>+6,1</i>	<i>+6,5</i>	<i>+5,6</i>	<i>+6,1</i>	<i>+5,1</i>
Total	-1,1	+0,9	-1,9	-2,0	-2,1	-0,5	-1,7	-1,5

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

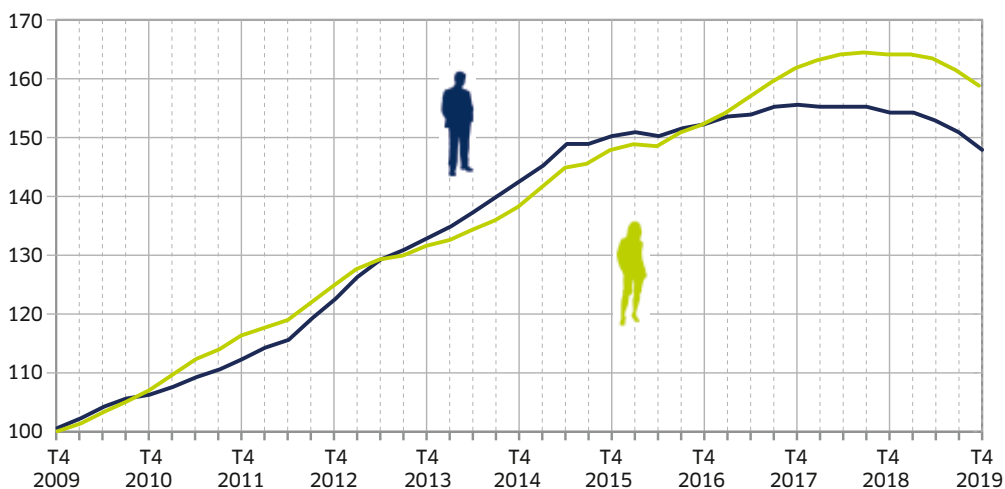
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2009)



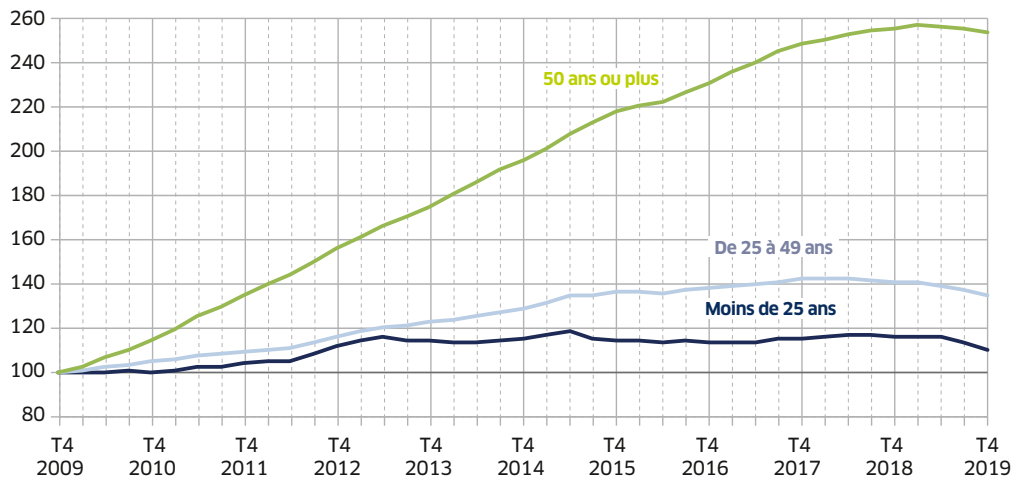
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C, par sexe (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2009)



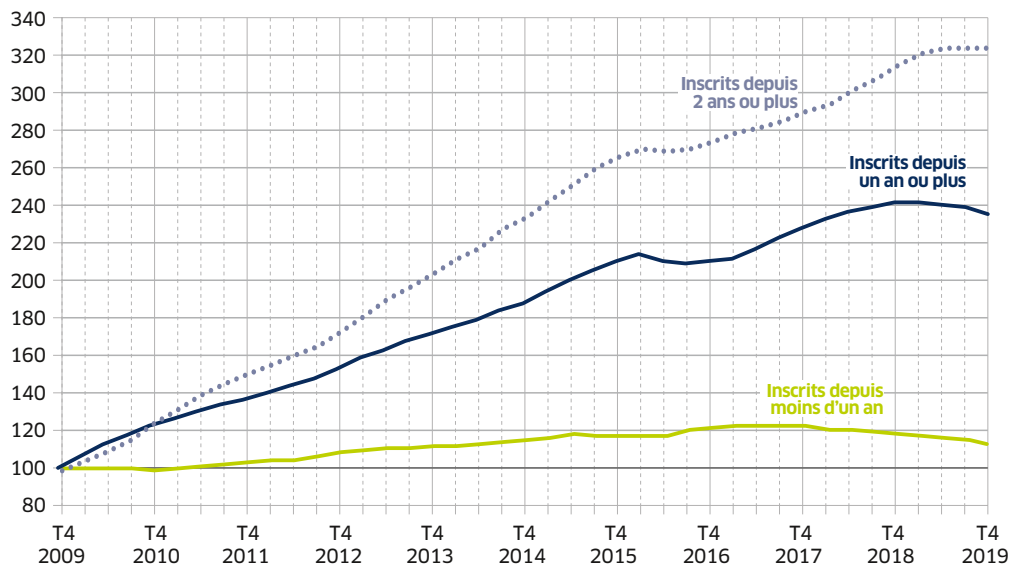
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C, par tranche d'âge (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2009)

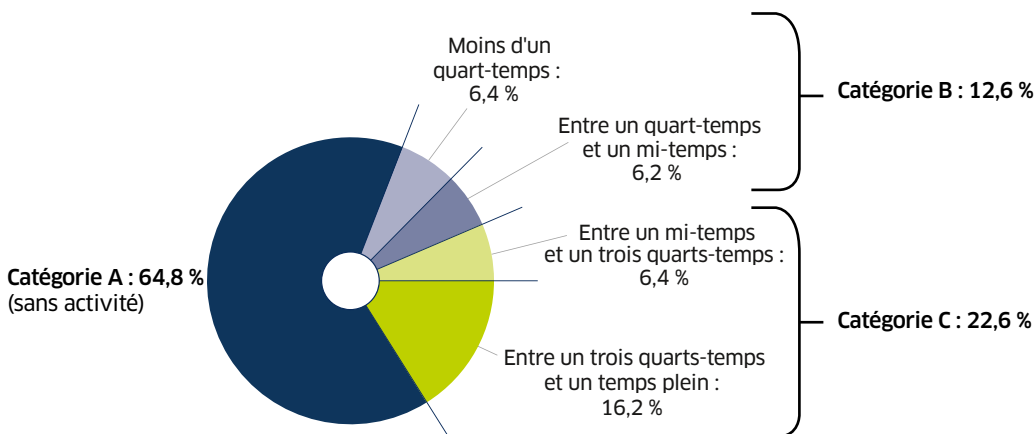


Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C, par ancienneté (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2009)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C par durée d'activité dans le mois en Paca, en moyenne sur l'année 2019 (données brutes)



Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories B et C par tranche d'heures travaillées dans le mois, en moyenne sur l'année 2019 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Catégorie B (en nombre)	2 240	2 130	13 030	25 470	12 420	8 120	63 410	743 060
De 1 à 19 heures	22,4	23,1	23,3	20,1	23,4	22,4	21,9	22,4
De 20 à 39 heures	28,2	25,4	29,5	28,3	28,9	29,0	28,7	27,8
De 40 à 59 heures	21,6	20,8	22,6	23,0	22,3	22,9	22,6	22,6
De 60 à 78 heures	27,8	30,5	24,5	28,5	25,5	25,6	26,8	27,2
Catégorie C (en nombre)	4 230	4 370	21 720	45 320	22 260	15 890	113 790	1 433 990
De 79 à 99 heures	13,6	12,9	14,2	14,2	14,5	13,6	14,1	14,6
De 100 à 119 heures	14,4	13,9	13,7	14,5	14,6	13,9	14,3	14,6
De 120 à 150 heures	25,5	22,2	23,2	25,8	23,3	25,3	24,6	26,9
151 heures ou plus	46,4	50,9	49,0	45,4	47,7	47,2	47,1	43,9

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux
Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

Flux d'entrées à Pôle emploi par motif, en 2019 (catégories A, B, C, données brutes en cumul annuel, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	16 820	15 250	122 380	230 080	109 870	66 650	561 040	6 255 680
Fin de contrat	26,2	33,1	23,4	18,0	25,1	20,3	21,5	19,9
Réinscription rapide ⁽¹⁾	16,5	14,7	16,6	17,6	16,2	18,0	17,1	16,9
Retour d'inactivité ⁽²⁾	16,5	16,9	13,6	15,4	15,5	16,4	15,2	15,7
Rupture conventionnelle	6,5	6,4	8,4	7,5	8,0	7,1	7,7	6,7
Licenciement non économique	6,1	4,7	8,0	6,6	7,2	6,2	6,9	6,9
Première entrée sur le marché du travail ⁽³⁾	5,1	3,7	4,7	6,7	5,3	5,8	5,8	6,7
Fin de mission d'intérim	3,4	2,8	3,8	4,8	3,5	4,4	4,2	5,8
Démission	3,3	3,1	3,5	2,9	3,3	3,0	3,1	3,7
Licenciement économique	1,3	1,1	2,1	1,7	1,6	1,3	1,7	1,7
Autres motifs ⁽⁴⁾	5,9	6,5	7,4	7,4	5,9	6,8	7,0	6,3
Motif indéterminé	9,1	7,1	8,4	11,4	8,3	10,8	9,9	9,6

Évolution des flux d'entrées à Pôle emploi par motif, entre 2018 et 2019 (catégories A, B, C, données brutes en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-0,8	+0,7	-0,8	-0,4	-0,7	-0,6	-0,5	+0,7
Fin de contrat	-5,4	-3,8	-3,6	-4,1	-3,7	-5,8	-4,1	-3,0
Réinscription rapide ⁽¹⁾	0,0	+3,7	+3,4	-1,0	-0,4	-1,6	+0,1	-0,1
Retour d'inactivité ⁽²⁾	0,0	+4,9	-2,1	-2,5	+2,8	+1,9	-0,6	+4,0
Rupture conventionnelle	-0,9	+1,0	+0,6	+1,7	-0,2	+3,7	+1,1	+2,4
Licenciement non économique	+6,2	+2,9	-0,7	+1,5	-1,5	+4,8	+0,8	+1,7
Première entrée sur le marché du travail ⁽³⁾	+1,2	-5,1	-8,4	-9,2	-4,6	-7,9	-7,7	-4,7
Fin de mission d'intérim	-1,7	+7,7	-1,3	+2,1	+4,3	0,0	+1,6	-0,1
Démission	+10,0	+6,8	+2,1	+7,2	+7,0	+7,6	+5,9	+8,8
Licenciement économique	+10,0	+21,4	-6,8	-5,1	-10,9	-15,4	-7,0	-8,0
Autres motifs ⁽⁴⁾	+6,5	+16,5	+4,0	+7,2	+2,8	+7,0	+6,0	+7,6
Motif indéterminé	-5,0	-10,7	+1,5	+6,6	-0,2	+2,0	+3,1	+1,7

⁽¹⁾ Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...)

⁽²⁾ Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation

⁽³⁾ Inscription à Pôle emploi d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive

⁽⁴⁾ Fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi

Note : En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

Flux de sorties de Pôle emploi par motif, en 2019 (catégories A, B, C, données brutes en cumul annuel, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	17 490	15 410	126 060	236 460	114 630	68 540	578 580	6 399 040
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	42,3	38,9	42,3	48,0	39,5	44,2	44,2	43,3
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	20,9	24,1	24,0	19,6	25,1	19,4	21,8	21,0
Entrée en stage	12,1	13,4	8,8	10,2	10,4	11,1	10,2	10,9
Radiation administrative	7,2	6,5	9,6	7,5	9,0	9,2	8,4	8,2
Arrêt de recherche	9,7	9,8	7,8	7,5	8,6	8,7	8,0	8,5
<i>dont maladie</i>	5,1	5,8	4,0	4,0	4,7	4,9	4,4	4,6
Autres cas ⁽²⁾	7,8	7,3	7,5	7,1	7,4	7,4	7,3	8,0
<i>dont changement d'agence locale pour l'emploi</i>	4,3	4,2	3,0	3,1	4,0	3,8	3,4	3,3

Évolution des flux de sorties de Pôle emploi par motif, entre 2018 et 2019 (catégories A, B, C, données brutes, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total	+3,7	+3,1	+2,1	+3,1	+4,8	+3,7	+3,3	+3,1
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	+4,5	+7,1	+1,8	+3,2	+0,6	+2,1	+2,4	+1,7
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	+3,4	-0,5	+4,5	+10,3	+8,9	+8,4	+7,8	+5,7
Entrée en stage	+3,9	+1,0	+5,8	+1,0	+9,1	+13,2	+5,0	+13,4
Radiation administrative	-3,8	+14,9	+2,2	-4,9	+11,4	+5,5	+1,7	+0,4
Arrêt de recherche	+5,6	+6,3	-1,8	+1,1	+5,2	+1,4	+1,7	+1,1
<i>dont maladie</i>	+2,3	+7,2	-3,8	-3,5	+2,1	-0,6	-1,5	-1,2
Autres cas ⁽²⁾	+3,8	-12,5	-3,3	-1,6	+0,6	-9,7	-2,7	-3,0
<i>dont changement d'agence locale pour l'emploi</i>	+7,0	-13,5	-7,2	0,0	+0,7	-3,0	-2,0	-3,1

Durée moyenne d'inscription des sortants de Pôle emploi (catégories A, B, C, données brutes, en jour)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
2015	289	257	255	292	272	290	278	291
2016	315	265	269	297	282	304	288	301
2017	301	274	271	290	282	305	286	298
2018	323	292	288	305	293	317	301	310
2019	340	309	297	317	309	328	313	318
Évolution sur un an	+16	+16	+8	+12	+16	+11	+12	+8

⁽¹⁾ Uniquement celles connues de Pôle emploi

⁽²⁾ Y compris décès, déclaration de situation mensuelle illisible, non validité d'un titre de séjour, longue absence du lieu de résidence (supérieure à 35 jours)

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

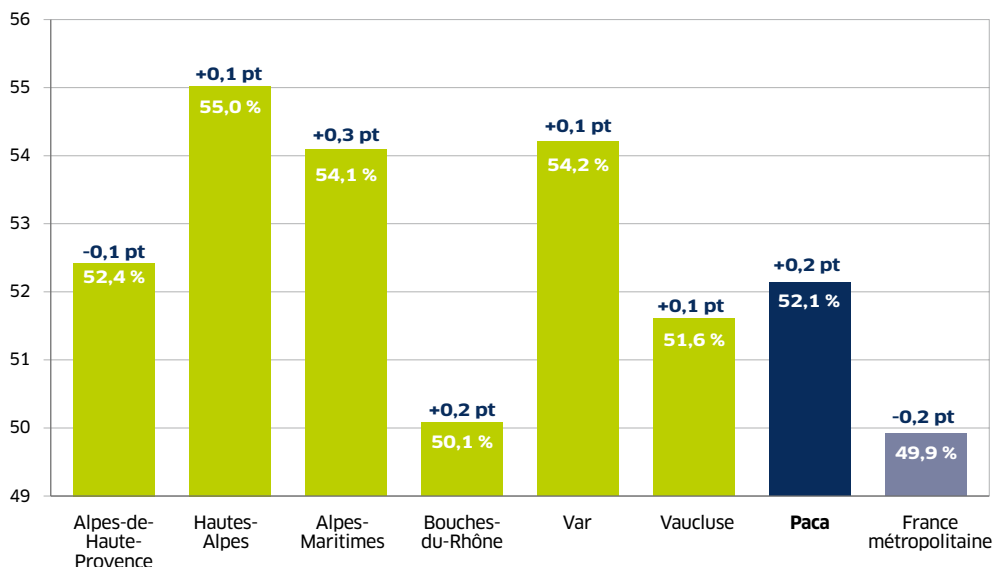
Demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations inscrits à Pôle emploi, en moyenne entre octobre 2018 et septembre 2019 (données brutes, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Assurance chômage	8 170	7 390	54 690	96 810	51 610	30 670	249 320	2 659 960
Régime de solidarité ⁽¹⁾	1 060	670	6 350	13 810	5 600	4 330	31 820	361 980
Autres allocations ⁽²⁾	310	280	1 330	3 710	1 760	960	8 340	75 780
Total	9 540	8 340	62 360	114 320	58 960	35 950	289 470	3 097 710

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations inscrits en moyenne à Pôle emploi, entre octobre 2017-septembre 2018 et octobre 2018-septembre 2019 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Assurance chômage	-0,2	+1,1	+0,7	-0,2	+0,6	+1,9	+0,4	+0,7
Régime de solidarité ⁽¹⁾	-9,4	-10,7	-10,4	-8,1	-11,4	-9,6	-9,4	-10,5
Autres allocations ⁽²⁾	+14,8	+21,7	+30,4	+35,4	+22,2	+31,5	+29,7	+14,5
Total	-0,9	+0,6	-0,1	-0,4	-0,2	+1,0	-0,1	-0,5

Part des bénéficiaires d'allocations inscrits à Pôle emploi, en moyenne entre octobre 2018 et septembre 2019 (données brutes, parts en % et évolutions sur un an en point)



Pt : point

⁽¹⁾ Le régime de solidarité correspond aux indemnités financées par l'Etat telle que l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalent retraite (AER), la Rémunération de fin de formation (RFF) ou encore l'Allocation temporaire d'attente (ATA)

⁽²⁾ Les autres allocations correspondent notamment aux allocations versées au titre de l'article L 5424-2 du code du travail qui prévoit que les employeurs publics en auto-assurance peuvent, par convention conclue avec Pôle emploi, lui confier la gestion des allocations d'assurance. Elles intègrent aussi la Rémunération des formations Pôle emploi (RFPE)

Note : demandeurs d'emploi toutes catégories ; les données intègrent les allocations de formation correspondantes à chaque régime allocataire ; en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

Source : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA)

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C par zone d'emploi, en moyenne sur l'année 2019 (données brutes)




	Total		Femmes		Âgés de moins de 25 ans		Âgés de 50 ans ou plus		Inscrits depuis un an ou plus	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Marseille - Aubagne	137 630	-1,9	49,5	-1,1	11,9	-2,0	25,7	+0,6	47,5	+0,7
Nice	58 260	-1,6	50,5	-0,6	10,5	-2,2	29,0	+0,6	44,4	+0,3
Toulon	53 980	-2,8	52,4	-2,2	13,4	-2,4	27,8	-0,1	45,8	-0,4
Avignon (partie Paca)	47 170	-0,5	51,1	-0,3	13,1	-1,6	26,9	+2,4	47,8	+3,0
Cannes - Antibes	39 540	-2,1	52,8	-1,9	10,8	+0,2	31,0	+0,5	44,3	-0,6
Aix-en-Provence	34 150	-2,0	54,0	-2,1	12,4	-2,1	26,7	+1,1	45,9	+0,8
Fréjus - Saint-Raphaël	18 690	-1,3	52,8	-0,6	12,0	-0,9	29,9	+1,3	42,6	+2,3
Istres - Martigues	14 330	-1,9	53,7	-1,5	15,6	-0,4	24,1	-1,1	47,1	-0,4
Salon-de-Provence	12 800	-1,8	53,6	-0,9	13,5	-2,8	26,3	-0,3	47,0	-0,5
Draguignan	11 310	-1,7	54,5	-1,6	13,4	-4,4	29,6	+1,8	45,4	+0,2
Orange	10 410	-1,3	52,8	-1,1	13,4	-4,1	27,7	+1,8	48,7	+0,6
Gap	9 690	-0,1	52,2	+0,4	11,7	-2,6	27,1	+2,7	47,5	+0,7
Arles	8 950	-1,9	52,3	-1,5	13,1	-3,3	29,7	+1,1	47,4	+2,9
Manosque	8 930	-0,4	52,6	-0,8	12,1	0,0	28,9	+2,0	49,0	+2,6
Cavaillon - Apt	8 750	+0,2	52,2	+0,4	12,7	-1,8	28,7	+1,6	48,0	+2,9
Digne-les-Bains	6 750	-2,3	52,0	-1,4	12,6	-5,6	30,5	+2,0	49,9	+2,1
Menton - Vallée-de-la-Roya	6 300	-3,5	52,1	-4,1	9,0	-9,5	31,3	-3,0	41,1	-1,9
Briançon	4 180	+2,7	50,7	+1,9	9,6	-2,4	22,5	+4,4	46,9	+10,1
Paca	492 120	-1,7	51,5	-1,2	12,2	-2,1	27,5	+0,8	46,4	+0,8

Note : données arrondies ; la somme des zones d'emploi n'est pas égale au total régional car certains demandeurs d'emploi de Paca n'ont pas pu être affectés à une zone d'emploi en particulier

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)


Paca comprend trois métropoles : la métropole Nice Côte d'Azur, créée le 1^{er} janvier 2012, la métropole Aix-Marseille-Provence, créée le 1^{er} janvier 2016 et la métropole Toulon Provence Méditerranée, créée le 1^{er} janvier 2018.

Demands d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégories, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJO)




	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
A	34 660	-3,2	123 860	-3,4	23 840	-4,1
B	6 720	-0,4	23 500	+0,3	5 030	-5,5
C	10 920	+2,8	40 970	+1,2	8 710	+0,3
D	2 540	+8,1	9 680	+0,1	2 430	+8,0
E	3 600	+2,3	11 720	+8,6	3 010	+1,3
A, B, C, D, E	58 430	-1,0	209 730	-1,4	43 010	-2,4
A, B, C	52 300	-1,6	188 330	-2,0	37 580	-3,3
B, C	17 640	+1,6	64 470	+0,9	13 750	-1,7

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJO)



	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Hommes	26 100	-2,6	93 110	-2,7	18 330	-3,8
Femmes	26 210	-0,6	95 220	-1,3	19 240	-2,8
Âgés de moins de 25 ans	5 460	-2,2	23 220	-1,8	5 000	-3,7
Hommes	2 750	-4,5	11 610	-2,5	2 480	-3,9
Femmes	2 710	+0,4	11 610	-1,0	2 520	-3,4
Âgés de 25 à 49 ans	31 810	-2,7	116 860	-3,0	22 450	-4,2
Hommes	15 730	-3,4	57 340	-3,8	11 020	-4,8
Femmes	16 080	-2,0	59 520	-2,2	11 430	-3,7
Âgés de 50 ans ou plus	15 030	+0,9	48 250	+0,5	10 130	-0,9
Hommes	7 610	-0,3	24 160	+0,2	4 830	-1,6
Femmes	7 420	+2,1	24 090	+0,8	5 300	-0,4
Inscrits depuis moins d'un an	29 130	-3,1	99 420	-4,0	20 430	-5,2
Inscrits depuis un an ou plus	23 170	+0,3	88 910	+0,3	17 150	-0,8
Part des inscrits depuis un an ou plus	44,3 %	+0,8 pt	47,2 %	+1,1 pt	45,6 %	+1,1 pt
Part des inscrits depuis deux ans ou plus	24,4 %	+1,8 pt	26,5 %	+1,9 pt	25,6 %	+1,9 pt
Total	52 300	-1,6	188 330	-2,0	37 580	-3,3

Flux d'entrées et de sorties de Pôle emploi, en 2019 (catégories A, B, C, données CVS-CJO en cumul annuel)



	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Entrées à Pôle emploi	63 420	-1,2	214 300	-0,5	45 410	-0,9
Sorties de Pôle emploi	66 380	+3,3	220 240	+2,8	48 430	+4,0

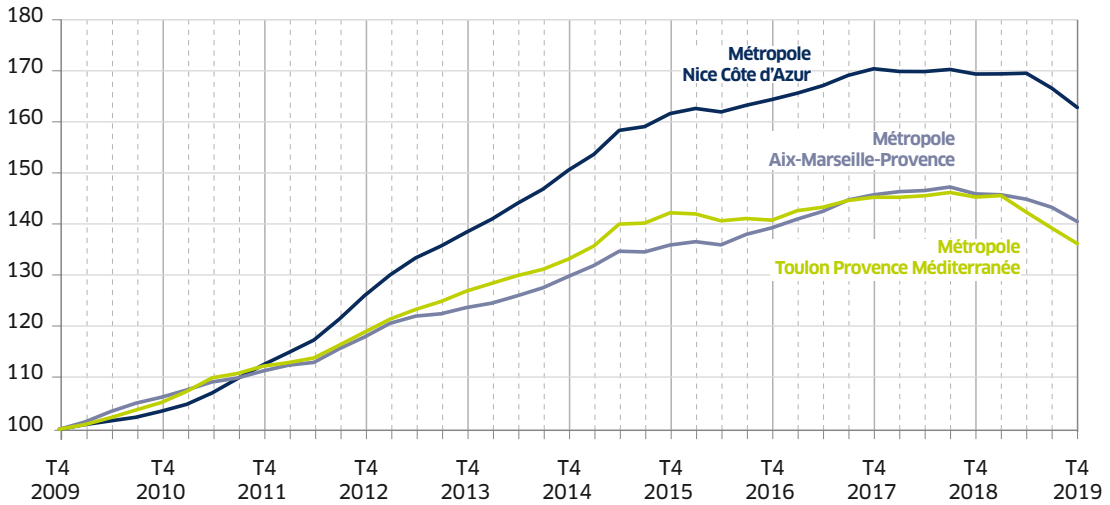
Pt : point

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

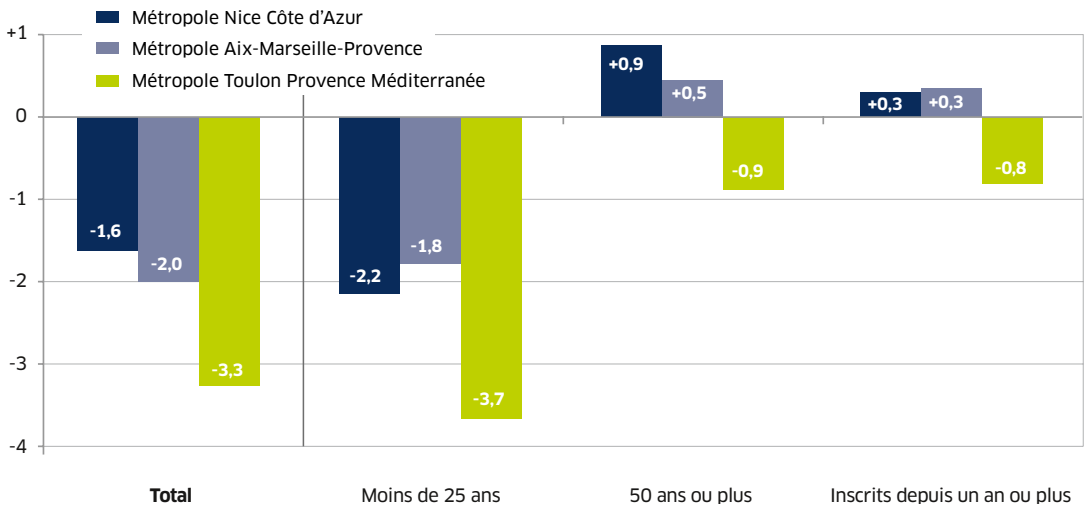
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2009)



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne à Pôle emploi en catégories A, B, C, entre 2018 et 2019 (données CVS-CJO, en %)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C résident en QPV par EPCI, au 31/12/2019 (données brutes)



	Ville siège (département)	Total (en nombre)	Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire (en %)	Part des femmes (en %)	Part des moins de 25 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Part des inscrits depuis un an ou plus (en %)
Métropole Aix-Marseille-Provence	Marseille (13)	45 526	24,6	43,5	14,5	26,3	47,4
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Toulon (83)	5 325	14,5	41,2	15,4	25,9	45,5
Métropole Nice Côte d'Azur	Nice (06)	6 881	13,3	42,4	13,6	26,2	40,5
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles (13)	2 380	23,3	41,6	14,0	30,8	49,2
CA du Grand Avignon (Coga) ⁽¹⁾	Avignon (84)	5 143	23,1	44,4	12,8	25,8	48,6
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)	Carpentras (84)	1 548	19,8	41,9	15,9	25,6	46,4
CA Luberon Monts de Vaucluse	Cavaillon (84)	1 174	18,1	40,9	11,8	26,1	53,3
CA du Pays de Grasse	Grasse (06)	1 203	14,0	48,5	15,1	26,4	40,2
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	Manosque (04)	875	13,6	40,6	15,7	26,6	45,7
CA Dracénoise	Draguignan (83)	1 245	12,6	38,8	18,5	22,2	41,0
CA Terre de Provence	Eyragues (13)	514	9,3	24,7	13,8	31,9	52,5
CA Provence-Alpes-Agglomération	Dignes-les-Bains (04)	375	8,2	46,1	17,1	27,7	43,5
CA de la Provence Verte	Brignoles (83)	605	6,9	43,8	17,9	23,5	42,3
CA Cannes Pays de Lérins	Cannes (06)	1 005	5,6	50,9	18,0	29,8	41,7
CA Var Esterel Méditerranée (Cavem)	Saint-Raphaël (83)	487	4,4	38,6	16,8	26,7	41,9
CA Gap-Tallard-Durance	Gap (05)	138	3,4	46,4	13,0	23,9	42,8
CA de Sophia Antipolis	Antibes (06)	501	3,1	47,7	13,8	29,9	45,1
CC du Pays Réuni d'Orange	Orange (84)	989	19,7	45,0	14,7	24,8	46,4
CC des Sorgues du Comtat	Monteux (84)	943	18,0	45,3	14,6	22,0	47,7
CC Pays d'Apt-Luberon	Apt (84)	517	17,2	46,8	15,5	28,4	45,8
CC Rhône Lez Provence	Bollène (84)	411	14,9	42,3	18,2	28,7	50,6
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan(1)	Valrèas (84)	256	11,6	39,8	18,4	25,0	53,1
CC du Pays des Paillons	Contes (06)	160	9,0	48,8	15,6	21,3	37,5
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	L'Isle-sur-la-Sorgue (84)	240	7,4	41,3	11,3	26,7	57,5
CC Coeur du Var	Le Luc (83)	209	5,5	44,0	14,4	27,8	45,5
Paca		78 650	17,7	43,2	14,5	26,3	46,5

⁽¹⁾ EPCI transrégional

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

Champ : EPCI comprenant au moins un QPV

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

3

**POLITIQUES
DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Des données plus récentes sur les principaux dispositifs d'aide à l'emploi n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les CUI-CAE (secteur non marchand) sont transformés en Parcours emploi compétences (PEC). Les nouvelles embauches ne se réalisent, ainsi, désormais que dans ce dernier dispositif. Dans le secteur marchand, le recours aux CUI-CIE n'est plus autorisé, sauf pour les Drom et les Conseils départementaux qui les financent entièrement.

Depuis cette date également, le dispositif emploi d'avenir est mis en extinction. Excepté quelques cas particuliers de reconduction de contrat pour terminer une formation, il n'y a donc plus de nouveaux bénéficiaires.

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux dispositifs d'aide à l'emploi, en 2018 (données brutes, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca		France métropolitaine	
							Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)

Emploi marchand aidé

Contrat en alternance

Contrat d'apprentissage	823	610	4 186	8 060	4 424	2 769	20 872	+4,7	297 048	+7,7
Contrat de professionnalisation	332	243	3 536	8 172	2 241	1 460	15 984	+10,8	229 858	+12,4

Insertion par l'activité économique

Mise à disposition par une entreprise de travail temporaire d'insertion	66	63	1 134	1 398	1 003	567	4 231	-14,1	24 083	-13,7
Mise à disposition par une association intermédiaire	51	328	511	1 509	842	761	4 002	-14,8	67 353	-6,9
CDDI dans une entreprise d'insertion	14	85	185	981	391	244	1 900	+3,4	36 873	+5,1

Aide à la création d'entreprise

Accre ⁽²⁾	616	571	4 808	6 752	4 577	2 151	19 475	+9,6	201 215	+9,6
----------------------	-----	-----	-------	-------	-------	-------	---------------	------	---------	------

Emploi non marchand aidé

CUI-CAE/PEC	401	309	2 142	6 143	2 389	1 476	12 860	-40,7	111 904	-44,7
CDDI dans un atelier et chantier d'insertion	368	544	897	3 387	1 766	1 122	8 084	+3,3	125 710	+3,5
Contrat d'apprentissage	29	16	185	292	155	38	715	-8,0	14 678	+7,1

Accompagnement des jeunes

Pacea	622	685	5 515	11 876	6 577	3 682	28 957	+4,2	273 539	+5,7
Garantie jeunes	104	144	1 226	2 304	1 369	1 065	6 212	+33,0	87 318	+12,5

Accompagnement des mutations économiques

Contrat de sécurisation professionnelle ⁽³⁾	119	73	969	1 920	818	467	4 366	-7,5	51 611	-7,6
--	-----	----	-----	-------	-----	-----	--------------	------	--------	------

⁽¹⁾ Nouvelles entrées + reconductions

⁽²⁾ Il s'agit ici des données 2017 (en effet, seuls les chiffres des premiers mois de 2018 étaient disponibles au moment de l'élaboration de la présente publication) ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à 2016

⁽³⁾ Données disponibles de janvier à septembre 2018 uniquement ; l'évolution sur un an est calculée à partir de ce cumul

Note : données provisoires arrêtées au 7 octobre 2019

Sources : Dares ; ASP ; DGEFP

Des données plus récentes sur les caractéristiques des salariés entrés en contrat d'apprentissage n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directcte.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

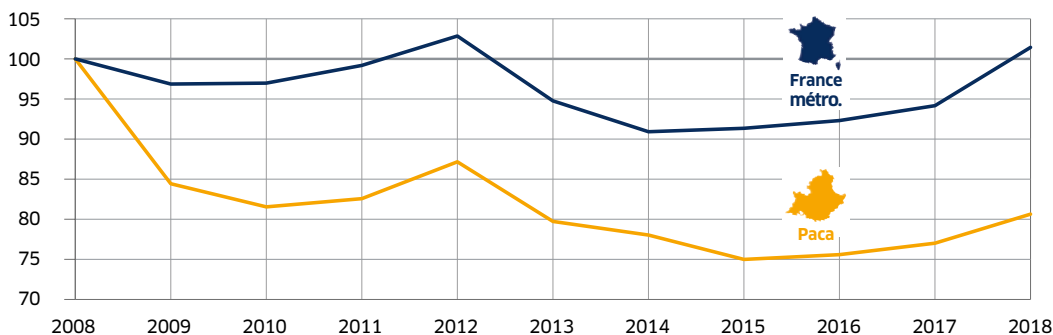
Caractéristiques des salariés entrés en contrat d'apprentissage, au moment de l'embauche, et secteur d'activité de l'employeur, en 2018 (données brutes, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	823	610	4 186	8 060	4 424	2 769	20 872	297 048
Évolution sur un an	+10,8	+12,5	+7,7	+0,2	+8,7	+4,6	+4,7	+7,7
Hommes	66,3	71,6	65,5	68,0	66,0	68,5	67,2	66,3
Femmes	33,7	28,4	34,5	32,0	34,0	31,5	32,8	33,7
Âgés de moins de 16 ans	11,9	14,8	10,5	8,4	12,7	13,1	10,7	11,0
Âgés de 16 à 18 ans	51,6	51,9	45,2	39,2	49,2	47,7	44,5	40,0
Âgés de 19 à 21 ans	25,7	22,6	27,5	31,0	24,8	26,3	27,9	29,6
Âgés de 22 ans ou plus	10,8	10,7	16,8	21,4	13,3	12,9	16,9	19,4
Baccalauréat +2 ou plus (niv. I à III)	3,4	6,0	16,5	20,1	8,4	13,0	14,8	21,7
Baccalauréat (niv. IV)	27,0	20,4	22,9	27,0	21,3	25,2	24,5	27,9
CAP-BEP et mentions complémentaires (niv. V)	24,5	24,9	16,1	20,8	23,7	28,9	21,8	20,4
1 ^{ère} année CAP-BEP, ou sortie de collège (niv. Vbis ou VI)	45,1	48,7	44,5	32,1	46,6	32,9	38,9	30,0
Étaient étudiants	59,0	54,7	58,0	58,5	50,6	57,1	56,4	58,7
Étaient en contrat d'apprentissage	26,2	34,0	26,9	26,1	31,7	29,2	28,1	27,3
Étaient demandeurs d'emploi ⁽¹⁾	4,3	4,5	4,3	5,8	6,4	5,3	5,5	4,8
Autres	10,5	6,8	10,7	9,6	11,3	8,3	10,0	9,3
Agriculture, sylviculture et pêche	4,3	6,7	0,9	1,0	2,4	2,4	1,7	3,5
Industrie	12,8	12,4	15,0	17,7	15,5	18,5	16,4	21,4
Construction	18,7	23,3	15,1	17,6	16,4	20,9	17,5	16,2
Services	64,2	57,6	69,0	63,7	65,7	58,3	64,4	59,0



Évolution annuelle des entrées en contrat d'apprentissage (données brutes, base 100 en 2008)



⁽¹⁾ Inscrits ou non à Pôle emploi

Champ : hors apprentis du secteur public

Note : données provisoires arrêtées au 23 septembre 2019 pour le tableau et au 7 octobre 2019 pour le graphique

Sources : Chambres consulaires, Direccte Paca

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Bénéficiaires⁽¹⁾ de l'IAE selon le type de structure, au 31/12/2018 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	186	432	1 214	3 463	1 843	1 136	8 274	127 727
Évolution sur un an	-24,7	-1,4	-11,9	-3,3	-2,4	-9,9	-5,9	-4,0
CDDI dans un atelier et chantier d'insertion	78,0	50,2	27,6	45,9	41,6	37,0	42,0	38,1
CDDI dans une entreprise d'insertion	1,6	8,6	7,7	11,3	8,1	8,5	9,3	11,3
Mise à disposition par une association intermédiaire	4,3	35,0	24,3	18,3	28,5	36,3	24,5	40,8
Mise à disposition par une entreprise de travail temporaire d'insertion	16,1	6,3	40,4	24,5	21,8	18,3	24,3	9,9

Caractéristiques des bénéficiaires de CDDI, au moment de l'embauche, et métiers⁽²⁾ exercés, au 31/12/2018 (données brutes, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	148	254	428	1 979	916	516	4 241	63 011
Évolution sur un an	-17,8	+5,0	-17,5	+6,3	-1,6	-11,9	-1,8	-4,5
Dans un atelier et chantier d'insertion	98,0	85,4	78,3	80,2	83,6	81,4	81,8	77,2
Dans une entreprise d'insertion	2,0	14,6	21,7	19,8	16,4	18,6	18,2	22,8
Hommes	59,5	66,1	60,3	70,8	71,5	58,1	67,7	65,6
Femmes	40,5	33,9	39,7	29,2	28,5	41,9	32,3	34,4
Âgés de moins de 26 ans	14,9	17,7	12,9	17,2	24,3	11,6	17,6	15,1
Âgés de 26 à 49 ans	63,5	55,5	63,1	59,9	53,4	69,2	59,8	62,9
Âgés de 50 ans ou plus	21,6	26,8	24,1	22,9	22,3	19,2	22,6	22,0
Supérieur au baccalauréat (niv. I à III)	8,5	9,4	9,8	5,9	7,6	9,3	7,4	5,5
Baccalauréat (niv. IV)	17,6	16,2	17,2	13,7	15,2	13,8	14,7	13,9
CAP-BEP (niv. V)	52,8	41,3	39,6	37,6	47,7	44,0	41,6	43,4
1 ^{re} année CAP-BEP, ou sortie de collège (niv. Vbis ou VI)	21,1	33,2	33,4	42,9	29,5	32,9	36,4	37,1
Travailleurs handicapés	10,1	12,6	6,1	5,9	9,7	6,8	7,4	8,1
Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS etc.)	56,1	48,8	45,3	57,9	49,3	61,0	54,6	59,4
Inscrits à Pôle emploi	93,2	86,6	86,9	92,0	94,5	94,4	92,1	93,2
<i>dont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus</i>	44,9	34,1	42,5	47,2	45,3	47,4	45,5	45,7
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	27,0	26,4	23,6	26,3	33,8	25,0	27,5	29,0
Services à la personne et à la collectivité	52,0	36,6	11,9	26,5	31,1	22,7	27,1	29,1
Installation et maintenance	0,0	12,2	17,3	9,5	11,6	11,4	10,8	9,1
Construction, bâtiment et travaux publics	7,4	0,0	11,7	13,0	10,3	5,0	10,3	6,9
Commerce, vente et grande distribution	2,7	9,1	11,0	7,8	5,9	19,6	9,0	4,8
Industrie	10,8	3,1	14,0	2,6	0,9	3,7	3,8	6,6
Transport et logistique	0,0	7,9	4,2	5,0	1,4	1,4	3,7	7,2
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	0,0	2,0	0,0	4,1	0,1	6,4	2,9	1,2
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	0,0	0,4	5,8	2,5	1,9	2,1	2,5	3,9
Autres	0,0	2,4	0,5	2,7	3,0	2,7	2,4	2,1

⁽¹⁾ Salariés présents en fin d'année dans les ateliers et chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion, ou mis à disposition au cours du dernier mois de l'année dans les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion

⁽²⁾ La nomenclature des métiers est celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois de Pôle emploi

Note : données provisoires arrêtées au 18 juillet 2019

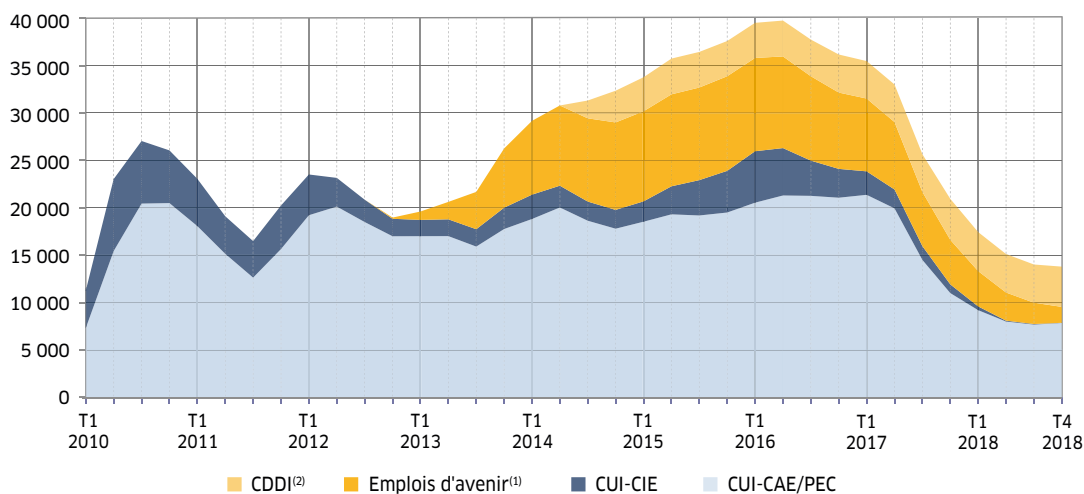
Source : ASP

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Caractéristiques des bénéficiaires de CUI-CAE/PEC, au moment de l'embauche, au 31/12/2018 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	205	232	1 332	3 618	1 483	979	7 849	93 371
Évolution sur un an	-47,7	-25,2	-25,3	-33,6	-20,8	-18,4	-28,7	-40,6
Hommes	28,8	19,4	26,8	23,1	25,2	25,9	24,5	24,3
Femmes	71,2	80,6	73,2	76,9	74,8	74,1	75,5	75,7
Âgés de moins de 26 ans	15,1	8,6	15,8	18,9	19,3	23,5	18,6	16,3
Âgés de 26 à 49 ans	46,8	40,5	44,7	53,0	43,0	44,7	48,1	47,4
Âgés de 50 ans ou plus	38,0	50,9	39,5	28,1	37,8	31,8	33,3	36,3
Travailleurs handicapés	31,2	32,8	19,3	14,1	17,9	15,3	16,8	18,9
Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS etc.)	24,9	27,6	25,1	38,9	32,1	25,2	32,9	28,4
Inscrits à Pôle emploi	94,6	96,1	93,2	92,9	90,4	94,6	92,8	94,8
dont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus	39,7	40,4	41,2	42,1	44,0	42,2	42,2	41,0

Stock trimestriel des bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



(1) Marchands et non marchands ; les emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

(2) Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données provisoires arrêtées au 18 juillet 2019

Source : ASP

Les Demandes d'Autorisation Préalable, entre le 01/03/2020 et le 01/09/2020 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Entreprises (en nombre)	3 106	3 163	24 742	39 390	19 957	11 706	102 064
Demandes déposées (en nombre)	4 176	4 085	33 838	52 310	26 574	14 595	135 578
Effectif salarié demandé (en nombre)	25 107	25 565	227 960	450 584	164 415	103 389	997 020
Heures demandées (en nombre)	9 806 881	10 441 148	108 896 025	206 396 368	78 053 447	46 909 204	460 503 072
Etablissements (en nombre)	3 585	3 587	28 169	45 121	22 929	13 310	116 701
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	0,9	0,9	0,2	0,6	1,6	2,3	0,9
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (en %)	3,9	3,1	1,7	1,9	2,3	2,7	2,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines (en %)	0,1	0,2	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4
Fabrication de matériels de transport (en %)	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fabrication d'autres produits industriels (en %)	3,2	2,2	3,1	3,6	3,3	3,8	3,4
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (en %)	0,6	0,7	0,4	0,6	0,5	0,7	0,6
Construction (en %)	13,8	12,3	12,1	12,3	14,6	13,5	12,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (en %)	22,0	23,0	22,8	22,8	23,8	25,2	23,2
Transports et entreposage (en %)	2,2	3,2	3,0	3,8	2,2	3,0	3,2
Hébergement et restauration (en %)	15,9	20,2	15,5	11,8	14,0	11,9	13,5
Information et communication (en %)	0,9	1,3	1,9	2,1	0,9	1,1	1,6
Activités financières et d'assurance (en %)	2,2	2,6	2,9	3,0	2,7	2,9	2,9
Activités immobilières (en %)	1,7	2,3	4,5	2,5	3,4	2,2	3,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (en %)	14,1	10,5	15,0	15,6	13,1	13,4	14,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	8,3	7,7	8,0	8,9	7,8	7,5	8,3
Autres activités de services (en %)	9,8	9,8	8,5	9,9	9,2	9,4	9,4

Note : données provisoires, arrêtées au 1^{er} septembre 2020

Source : DGEFP-ASP-DARES, SI APART - Traitement : Sese-Directe Paca

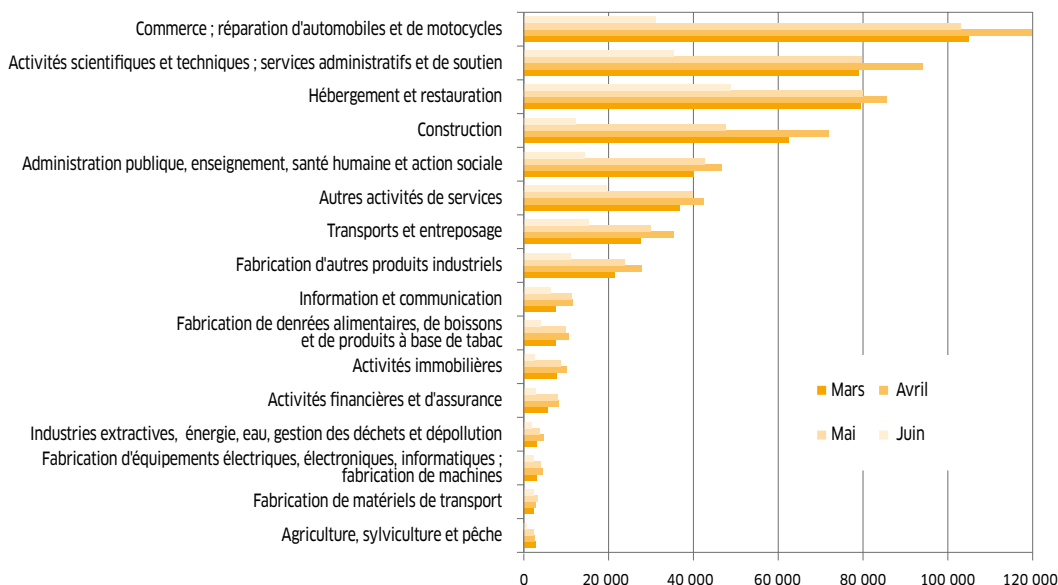
Les Demandes d'indemnisation, entre le 01/03/2020 et le 01/09/2020

(données brutes, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Mars							
Demandes d'indemnisation	2735	2795	22659	35770	18285	10390	92 634
Salarié effectivement en Activité Partielle	12 077	14 619	114 497	209 808	86 435	52 820	490 256
Heures indemnisées	569 353	715 886	5 821 234	9 899 796	4 180 679	2 478 613	23 665 561
Avril							
Demandes d'indemnisation	3104	3010	25283	40183	20420	11588	103 588
Salarié effectivement en Activité Partielle	14 064	15 683	135 470	252 996	98 483	61 152	577 848
Heures indemnisées	1 369 784	1 461 527	14 772 972	25 292 977	10 221 031	6 180 350	59 298 641
Mai							
Demandes d'indemnisation	2 746	2 456	23 140	36 691	18 251	10 496	93 780
Salarié effectivement en Activité Partielle	11 165	10 453	120 808	220 439	83 439	50 784	497 088
Heures indemnisées	648 467	554 719	8 446 443	13 084 454	5 071 092	2 880 532	30 685 708
Juin							
Demandes d'indemnisation	1 047	969	10 319	15 188	6 275	4 044	37 842
Salarié effectivement en Activité Partielle	4 275	3 684	57 645	95 074	30 156	18 190	209 024
Heures indemnisées	217 339	186 906	3 658 722	4 846 760	1 458 557	903 368	11 271 652

Salariés en activité partielle par secteur d'activité, de mars à juin 2020

(en nombre)



Note : données provisoires, arrêtées au 1^{er} septembre 2020

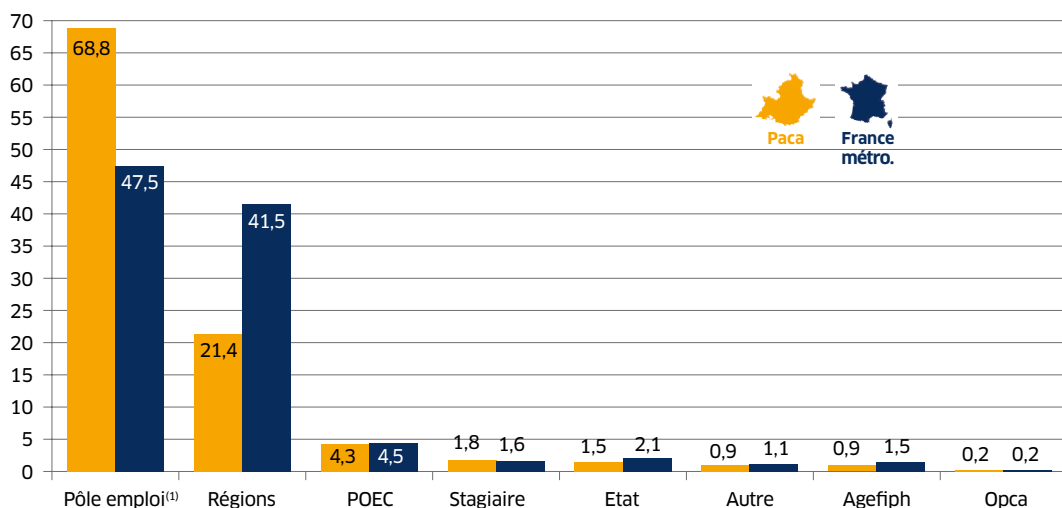
Source : DGEFP-ASP-DARES, SI APART - Traitement : Sese-Directcte Paca

À la différence des autres régions et comme en Auvergne Rhône Alpes, le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) n'a pas été signé entre l'État et le Conseil Régional mais entre l'État et Pôle Emploi. Cela explique les différences de structure par dispositifs entre Paca et la France métropolitaine.

Caractéristiques des stagiaires en formation professionnelle, en 2019 (en %)

	Paca	France métropolitaine
Total (en nombre)	67 487	886 349
Évolution sur un an	+8,0	+16,9
Hommes	51,6	52,0
Femmes	48,4	48,0
Âgés de moins de 26 ans	24,9	24,7
Âgés de 26 à 44 ans	49,1	49,7
Âgés de 45 ans ou plus	26,0	25,6
Baccalauréat +3 et plus (niv. I et II)	17,5	16,3
Baccalauréat +2 (niv. III)	12,9	11,7
Baccalauréat (niv. IV)	26,6	22,7
CEP ou BEPC ou CAP (niv. V et Vbis)	30,1	32,9
Aucun diplôme (niv. VI)	12,9	16,4
Bénéficiaires de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés	10,9	12,5
Inscrits à Pôle emploi	95,1	98,5

Répartition des entrées en formation par dispositif de financement, en 2018 (en %)



⁽¹⁾ Pôle emploi regroupe les dispositifs : AFC, AFPR, AIF, APICN, POEI cofinancée et POEI monofinancée

Note : données provisoires

Champ : personnes résidentes en Paca, en recherche d'emploi, inscrites ou non à Pôle emploi, ayant commencé un stage de formation professionnelle au cours de l'année 2019

Source : Dares, Brest

The background features a light blue gradient with various numbers (5, 4, 9, 3, 0, 2, 6, 5, 3, 3, 6, 4, 5, 0, 3, 5, 3, 5, 8, 1, 3, 8, 0, 3, 4, 2, 0) scattered across it. A large teal circle is positioned in the center, containing the text 'CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL'. A smaller teal circle is located at the top left of the large circle, containing the number '4'.

4

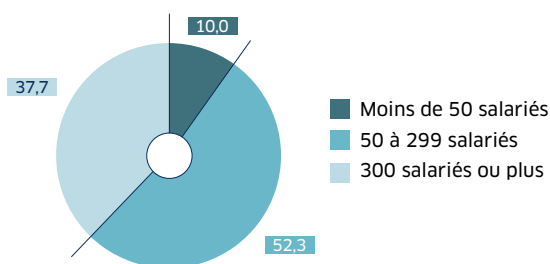
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

Textes d'entreprise signés et enregistrés, en 2019 (en nombre)

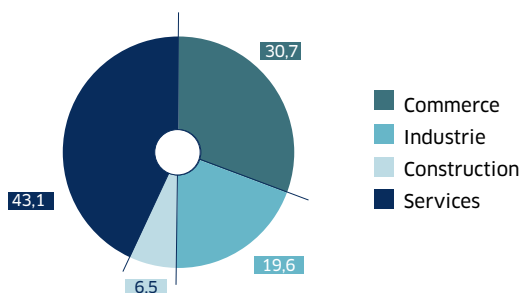
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Accords ⁽¹⁾ d'entreprise	149	173	1 066	2 336	570	578	4 872
Accords signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés	67	49	600	1 370	252	304	2 642
Accords signés par les élus du personnel	4	6	27	48	28	11	124
Textes ratifiés par référendum à la majorité des 2/3 des salariés	53	101	263	577	175	181	1 350
Décisions unilatérales de l'employeur et plans d'action	34	61	250	479	261	117	1 202
Autres textes ⁽²⁾	7	3	36	65	17	20	148
Total	190	237	1 352	2 880	848	715	6 222

Accords signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés, enregistrés en Paca, en 2019 (en %)

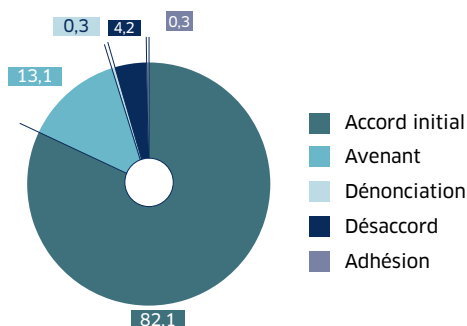
Selon la taille des entreprises



Selon le secteur d'activité des entreprises



Selon le type d'accord



(1) Comprend les accords initiaux, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords

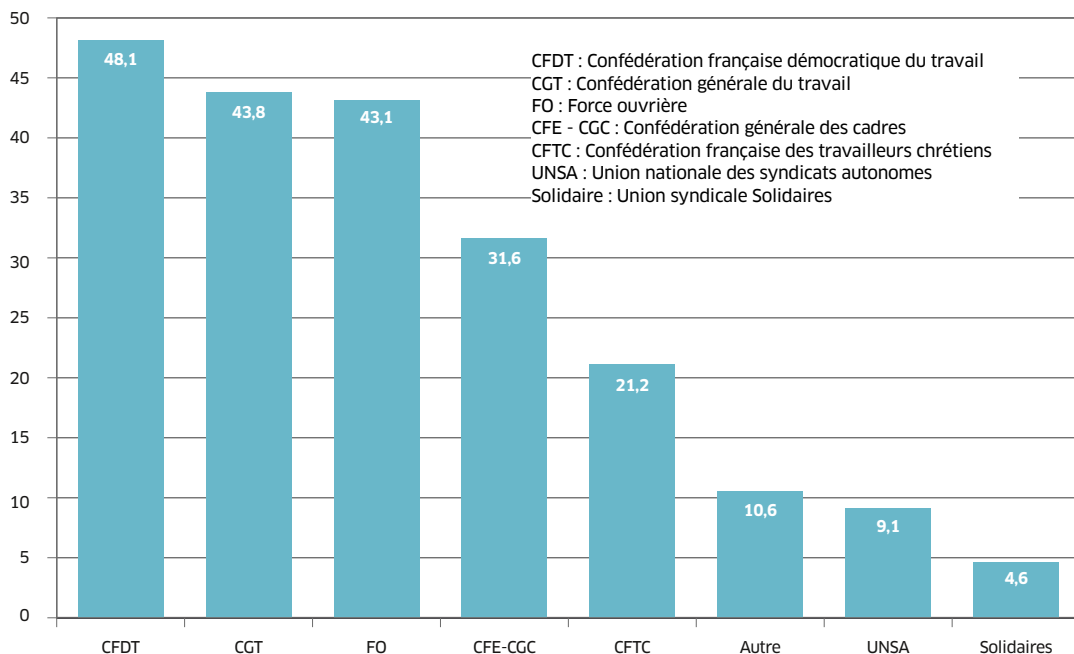
(2) Comprend les renouvellements tacites, accords cadres

Source : Dares, base des accords d'entreprise

Principaux thèmes figurant dans les accords⁽¹⁾ signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés, enregistrés en Paca, en 2019

Thèmes (en nombre)	Fréquence ⁽²⁾ du thème (en %)
Salaires, primes	80,1
Égalité professionnelle	42,8
<i>égalité salariale Femme/Homme</i>	14,8
Temps de travail	41,6
Institutions représentatives du personnel	28,5
Épargne salariale	15,7
<i>Intéressement</i>	9,9
<i>Plans d'épargne</i>	3,3
<i>Participation</i>	2,6
Emploi	7,2
Conditions de travail	6,4
Prévoyance, couverture santé, retraites	5,3
Classification	1,2
Formation professionnelle	1,1
Autres thèmes	11,8
TOTAL	-

Part des accords⁽¹⁾ signés par chaque syndicat, enregistrés en Paca, en 2019 (en %)



⁽¹⁾ Comprend les accords, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords

⁽²⁾ Rapport entre le nombre d'accords abordant chaque thème et le nombre total d'accords ; un même accord pouvant porter simultanément sur plusieurs thèmes, et être signé par plusieurs syndicats, la somme des fréquences est donc nécessairement supérieure à 100 %

Source : Dares, base des accords d'entreprise

Demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, en 2019 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en nombre)	1 237	1 003	11 367	20 666	9 041	5 210	48 524	470 816
Demands homologuées (en nombre)	1 058	999	11 097	19 145	7 873	4 850	45 022	443 457
Demands irrecevables (en nombre)	50	2	44	350	218	58	722	7 194
Demands refusées (en nombre)	129	2	226	1 171	950	302	2 780	20 165
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ (en %)	4,0	0,2	0,4	1,7	2,4	1,1	1,5	1,5
Taux de refus ⁽³⁾ (en %)	10,9	0,2	2,0	5,8	10,8	5,9	5,8	4,3

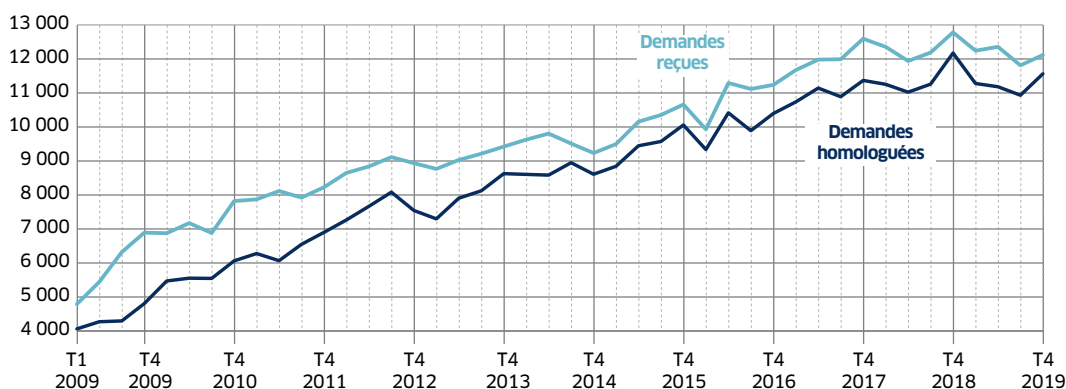
Évolution du nombre de demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, entre 2018 et 2019 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en %)	-8,4	+1,3	-0,1	-3,9	-0,1	-0,7	-2,0	+2,2
dont demands homologuées (en %)	-2,7	+0,9	+0,5	-3,8	-1,0	-1,1	-1,9	+1,4
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ (en point)	-1,8	+0,2	-0,1	-0,2	+0,2	0,0	-0,1	+0,2
Taux de refus ⁽³⁾ (en point)	-3,6	+0,2	-0,5	+0,1	+0,7	+0,4	0,0	+0,5



Nombre de demands de rupture conventionnelle par trimestre, en Paca (données CVS-CJO)



⁽¹⁾ Les salariés protégés, c'est-à-dire les personnes qui exercent un mandat électif ou nominatif de représentant syndical ou de représentant du personnel, ne sont pas pris en compte dans les chiffres présentés ici

⁽²⁾ Rapport entre le nombre de demands irrecevables et le nombre de demands reçues

⁽³⁾ Rapport entre le nombre de demands refusées et le nombre de demands instruites (somme des demands homologuées et des demands refusées)

Note : données provisoires ; depuis juin 2013, un nouvel outil de collecte dématérialisé des demands de rupture conventionnelle, mis en place par la Direction générale du travail (DGT), remplace les « remontées rapides », ancien système de comptage des unités départementales des Direccte. Ces changements de source et de méthode entraînent une faible rupture de séries en mai 2013

Source : Dares - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Direccte Paca / Sese

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les accidents du travail (AT) complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque de subir un AT ou un AT grave, c'est-à-dire avec incapacité partielle permanente (IPP).

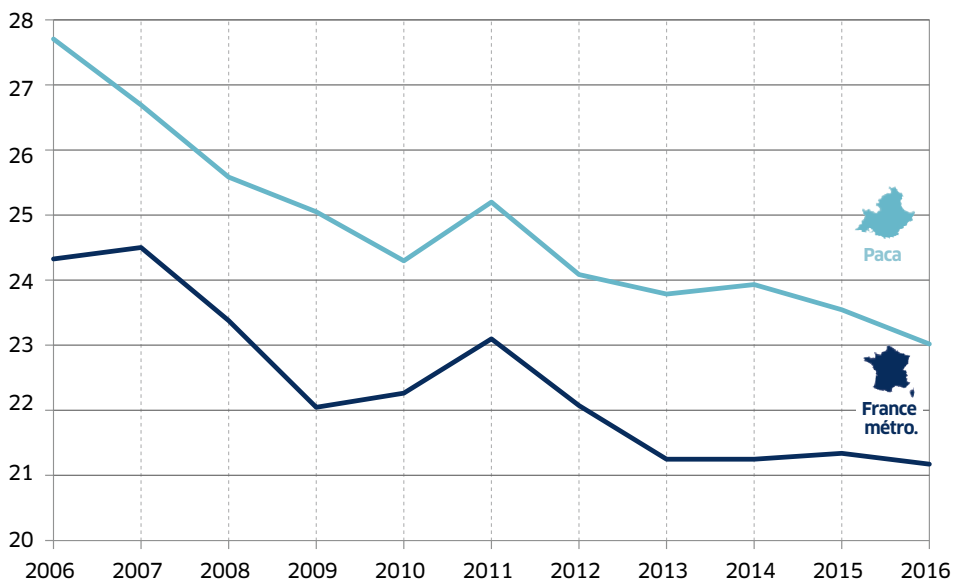
Accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾, en 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	1 301	1 468	11 059	21 846	9 726	5 916	51 316	650 980
Taux de fréquence ⁽²⁾	21,4	27,0	21,4	22,0	26,7	24,0	23,0	21,1
Indice de gravité ⁽³⁾	18,0	19,5	8,7	14,8	22,2	20,1	15,4	12,7

Évolution des accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾, entre 2015 et 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en %)	+13,1	+3,8	+4,6	-2,3	-2,1	+3,2	+0,3	0,0
Taux de fréquence ⁽²⁾ (en point)	+2,6	+2,1	+0,3	-1,3	-1,1	+0,5	-0,5	-0,2

Taux de fréquence⁽²⁾ des accidents du travail avec arrêt



⁽¹⁾ Accidents ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre
Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee, et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle à partir de 2011

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS

Accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾ selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en Paca, en 2016

	Total (en nombre)	Taux de fréquence ⁽²⁾	Indice de gravité ⁽³⁾	Évolution sur un an	
				Total (en %)	Taux de fréquence ⁽²⁾ (en point)
Hommes	32 324	25,4	19,8	+0,3	-0,5
Femmes	18 992	19,7	9,6	+0,2	-0,5
Âgés de 15 à 19 ans	1 412	37,1	7,4	+3,9	+2,2
Âgés de 20 à 29 ans	13 948	29,6	8,9	-1,9	-1,1
Âgés de 30 à 39 ans	12 754	22,7	11,5	+1,8	-0,5
Âgés de 40 à 49 ans	11 476	20,5	18,0	-2,3	-0,5
Âgés de 50 à 59 ans	9 768	20,0	21,1	+2,4	-0,7
Âgés de 60 ans ou plus	1 958	16,9	26,3	+8,9	+1,6
Agriculture, sylviculture et pêche	1 233	34,1	44,1	ns	ns
Industrie	4 220	15,7	11,2	+1,7	-0,5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 021	22,0	17,1	+12,8	+2,5
Fabrication d'autres produits industriels	1 954	17,6	12,9	-3,7	-0,6
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	833	17,1	12,7	+7,3	-5,0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	237	8,2	3,2	-4,4	-0,5
Fabrication de matériels de transport	167	5,3	2,3	-6,7	-0,3
Cokéfaction et raffinage	8	2,8	1,8	-33,3	-1,5
Construction	5 865	35,4	32,9	-3,1	-1,9
Services	39 943	22,7	13,3	+3,3	+0,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 931	31,5	13,6	+2,6	+2,5
Transports et entreposage	5 024	29,4	21,5	-0,9	-3,2
Hébergement et restauration	4 341	25,4	14,1	-5,3	-2,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 864	21,8	12,1	-2,9	-1,2
Autres activités de services	2 059	21,2	8,7	-2,1	-1,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	7 712	21,0	17,0	+24,8	+3,4
Activités immobilières	467	12,3	4,9	+10,4	+0,1
Activités financières et d'assurance	328	3,7	3,7	+11,9	+0,3
Information et communication	217	2,9	1,2	0,0	-0,4
Total	51 316	23,0	15,4	+0,3	-0,5

⁽¹⁾ Accidents ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

ns : non significatif

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre ; la somme des accidents du travail par secteur d'activité ne correspond pas au total régional en raison de données indéterminées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les maladies professionnelles complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque d'être victime de maladie professionnelle.

Maladies professionnelles indemnisées, en 2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	62	59	758	736	417	291	2 323	52 455
Taux de fréquence ⁽¹⁾	10,1	10,4	15,1	7,7	11,7	11,9	10,7	17,1
Indice de gravité ⁽²⁾	57,9	66,2	270,2	58,9	69,9	98,8	114,0	125,1

Évolution des maladies professionnelles indemnisées, entre 2014 et 2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	-45	-11	+284	-225	-99	-51	-147	-969
Taux de fréquence ⁽¹⁾ (en point)	-7,3	-1,8	+5,6	-2,5	-2,9	-2,2	-0,8	-0,4

Principales maladies professionnelles indemnisées en Paca, en 2015 (en nombre)

	Total ⁽³⁾	Évolution sur un an
Troubles musculo-squelettiques	1 802	-100
<i>dont troubles musculo-squelettiques périarticulaires</i>	1 606	-88
Pathologies causées par l'amiante	330	-47
Cancers	134	0
Surdité	73	0
Dermatoses	28	-15
Rhinites	21	+7
Total	2 323	-147

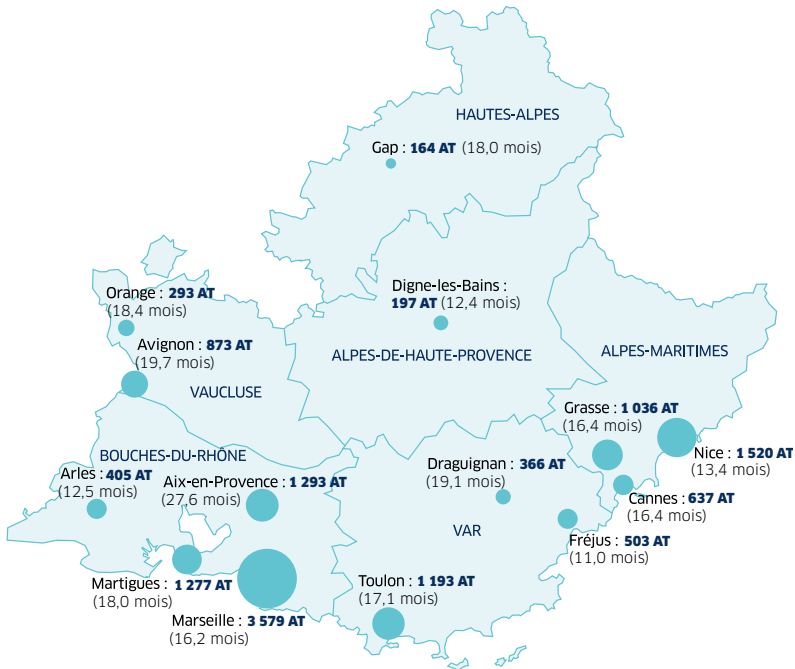
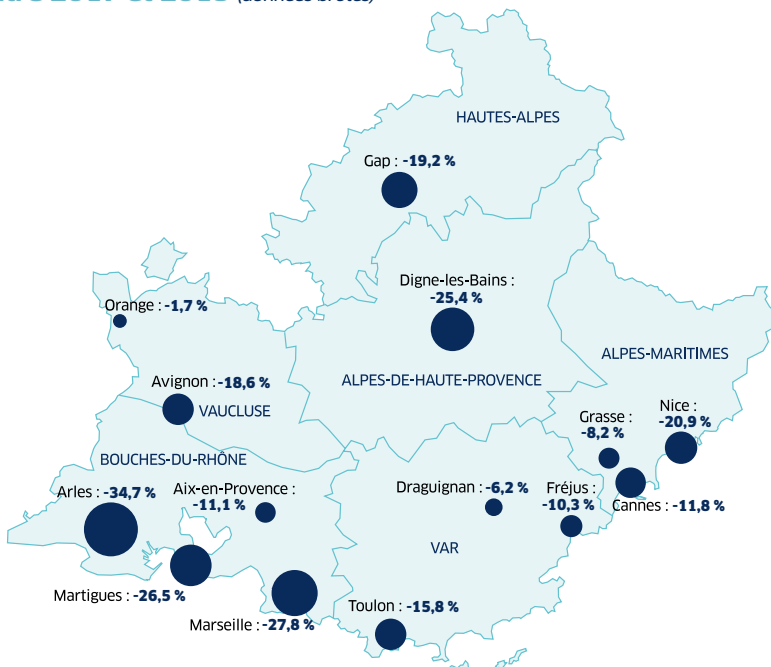
⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) pour dix millions d'heures rémunérées ; l'évolution de cet indice n'est pas significative d'une année sur l'autre

⁽³⁾ La somme des principales maladies professionnelles est supérieure au total régional, car certaines maladies liées entre elles peuvent apparaître à plusieurs reprises dans le tableau

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Affaires terminées (AT) par siège des juridictions prud'homales de Paca, en 2018*(données brutes, affaires terminées en nombre et durée moyenne⁽¹⁾ de traitement en mois)***Évolution du nombre d'affaires terminées par siège des juridictions prud'homales de Paca, entre 2017 et 2018 (données brutes)**⁽¹⁾ Pour le calcul de la durée des affaires, les référés ne sont pas pris en compte**Champ :** affaires terminées y compris référés**Source :** Ministère de la Justice

5

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2010)

	Paca				France métropolitaine			
	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾
	en millions d'euros		en euro		en millions d'euros		en euro	
2011	144 868	146 235	29 687	73 428	2 002 728	2 021 626	31 976	76 816
2012	147 189	150 298	30 408	74 697	2 005 096	2 047 447	32 236	77 327
2013	145 754	149 988	30 256	73 844	2 017 257	2 075 862	32 544	77 953
2014	146 922	152 061	30 438	74 675	2 035 858	2 107 072	32 839	78 961
2015	148 030	154 879	30 864	75 545	2 057 318	2 152 508	33 409	80 124

Évolution annuelle du produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2010, en %)

	Paca				France métropolitaine			
	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾
2011	+1,2	+2,2	+1,8	+1,7	+2,1	+3,1	+2,6	+2,6
2012	+1,6	+2,8	+2,4	+1,7	+0,1	+1,3	+0,8	+0,7
2013	-1,0	-0,2	-0,5	-1,1	+0,6	+1,4	+1,0	+0,8
2014	+0,8	+1,4	+0,6	+1,1	+0,9	+1,5	+0,9	+1,3
2015	+0,8	+1,9	+1,4	+1,2	+1,1	+2,2	+1,7	+1,5

⁽¹⁾ Rapport entre le PIB en valeur et la population moyenne de l'année

⁽²⁾ Rapport entre le PIB en valeur et l'estimation annuelle d'emploi moyen

Note : données définitives en 2011, 2012, 2013, 2014 et semi-définitives en 2015

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010, estimations de population et estimations d'emploi

Valeurs ajoutées par branche d'activité, en 2015 (données brutes, base 2010, prix courants)

	Montant (en millions d'euros)			Part (en %)		
	Paca	France de province ⁽¹⁾	France métropolitaine	Paca	France de province ⁽¹⁾	France métropolitaine
Agriculture, sylviculture et pêche	1 912	33 089	33 634	1,4	2,5	1,7
Industrie	15 510	220 079	275 145	11,2	16,6	14,3
Construction	8 168	81 307	104 984	5,9	6,1	5,5
Services marchands	76 959	655 046	1 078 702	55,6	49,4	56,1
Services non marchands	35 890	336 665	431 586	25,9	25,4	22,4
Total	138 441	1 326 214	1 924 051	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ France métropolitaine hors Île-de-France

Note : données semi-définitives

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010

Les bases de stocks au 31 décembre 2018 sont constituées à partir du Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) en avril 2020. Le délai de 16 mois entre la date de référence du stock et sa constitution permet de prendre en compte la plupart de l'information sur les événements qui ont affecté les unités légales, en particulier ceux concernant leur cessation. Malgré ces précautions et en raison des difficultés rencontrées pour recueillir l'information sur la cessation de certaines unités légales, le stock d'unités légales ou d'établissements mis à disposition n'est pas complètement conforme à la réalité. Une exploitation statistique réalisée sur une zone de petite taille et avec des croisements fins peut mettre en évidence des cas d'unités légales encore contenues dans le fichier alors qu'elles sont en réalité déjà cessées. De plus, une partie des cessations est connue par des enquêtes dont le volume est variable d'une année à l'autre. Par conséquent, il est déconseillé de comparer les stocks de 2 années consécutives. Les enquêtes d'amélioration du répertoire Sirene peuvent cibler un ou plusieurs secteurs d'activité particuliers, ou une catégorie d'unités légales particulière et donc générer des évolutions à la baisse pour les unités concernées.

Entreprises actives selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2018 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Industrie (en nombre)	1 083	984	5 865	9 479	5 491	3 318	26 220	291 095
0 salarié	70,2	71,5	69,8	65,6	68,9	65,9	67,7	61,8
1 à 9 salariés	24,2	23,9	23,9	26,1	25,1	25,8	25,2	26,1
10 à 19 salariés	2,7	2,7	3,4	4,2	3,9	4,6	3,9	5,4
20 à 49 salariés	2,3	1,6	1,9	2,4	1,5	2,5	2,1	3,9
50 salariés ou plus	0,6	0,2	1,0	1,6	0,6	1,3	1,1	2,8
Construction (en nombre)	2 275	1 850	20 968	22 791	17 482	8 339	73 705	628 746
0 salarié	71,6	66,4	77,6	71,1	72,9	71,4	73,3	67,7
1 à 9 salariés	25,5	28,9	20,3	25,8	24,6	25,8	24,0	27,7
10 à 19 salariés	1,9	2,6	1,5	1,9	1,8	1,8	1,8	2,8
20 à 49 salariés	0,7	1,6	0,5	0,9	0,7	0,8	0,7	1,3
50 salariés ou plus	0,2	0,4	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,4
Services (en nombre)	11 555	12 032	113 654	154 478	82 187	40 253	414 159	3 894 409
0 salarié	75,2	74,9	78,1	76,7	76,9	74,6	76,8	75,1
1 à 9 salariés	22,1	22,1	19,0	19,9	20,3	22,0	20,1	20,9
10 à 19 salariés	1,6	1,8	1,7	1,8	1,6	1,9	1,8	2,1
20 à 49 salariés	0,8	0,9	0,9	1,0	0,7	0,9	0,9	1,2
50 salariés ou plus	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,5	0,4	0,7
Total (en nombre)	14 913	14 866	140 487	186 748	105 160	51 910	514 084	4 814 250
0 salarié	74,3	73,6	77,7	75,4	75,8	73,6	75,8	73,3
1 à 9 salariés	22,7	23,1	19,4	21,0	21,3	22,9	20,9	22,1
10 à 19 salariés	1,7	1,9	1,7	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4
20 à 49 salariés	0,9	1,0	0,9	1,1	0,8	1,0	0,9	1,4
50 salariés ou plus	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,5	0,4	0,8

Note : données semi-définitives

Champ : marchand non agricole

Source : Insee, REE-Sirene

Créations d'entreprises, en 2019 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	1 942	1 742	20 952	32 044	16 079	7 899	80 658	796 286
Évolution sur un an (en %)	+22,8	+17,3	+13,3	+18,5	+16,0	+15,2	+16,3	+18,2
Part des micro-entreprises (en %)	41,6	45,4	48,2	52,7	37,5	40,5	46,9	47,9
Évolution sur un an (en point)	+2,2	+3,7	+3,4	-1,1	+1,8	+2,0	+1,2	+2,7

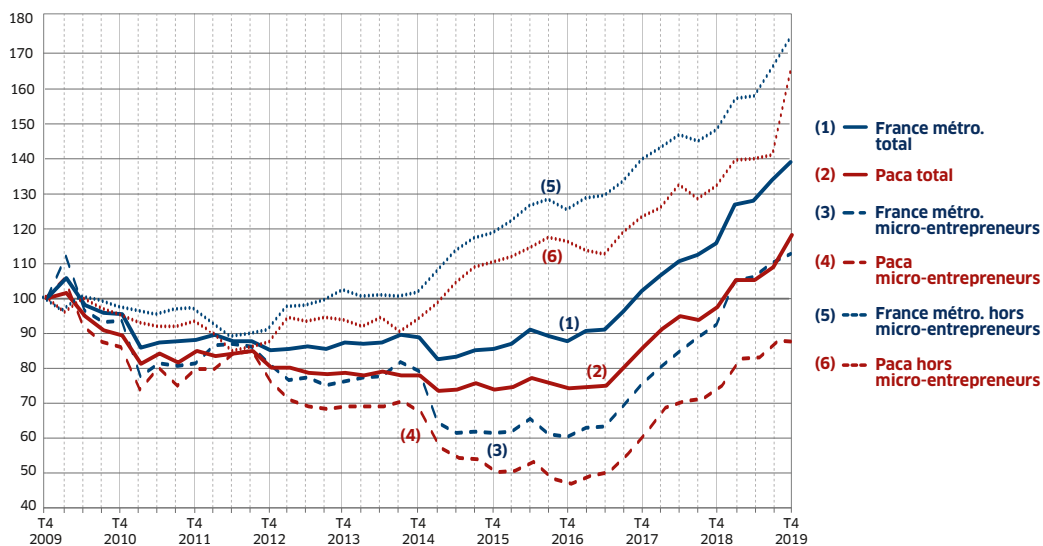
Créations d'entreprises par secteur d'activité en Paca, en 2019 (données brutes)



	Total		Micro-entreprises	
	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en point)
Industrie	3 528	+37,9	37,8	-2,7
Construction	9 728	+12,7	30,4	-2,0
Services	67 402	+15,9	49,7	+1,9
Soutien aux entreprises	18 569	+21,4	58,2	+2,9
Commerce de gros et de détail	12 969	+7,9	33,0	+1,6
Autres activités de services	8 675	+27,3	66,1	-0,2
Enseignement, santé, action sociale	8 258	+6,6	58,6	+2,3
Transports et entreposage	6 435	+25,8	56,7	-5,4
Hébergement et restauration	4 159	+7,9	25,1	+2,1
Activités immobilières	3 444	+10,4	21,5	-0,8
Information et communication	3 137	+16,3	69,2	+6,8
Activités financières et d'assurance	1 756	+19,5	14,1	-2,3
Total	80 658	+16,3	46,9	+1,2



Évolution trimestrielle du nombre de créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2009)



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture, sylviculture et pêche
Source : Insee, REE-Sirene

Défaillances d'entreprises, en 2019 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	115	111	1 423	2 005	1 086	500	5 240	49 689
Évolution sur un an (en %)	-15,4	-5,9	+8,5	+4,0	-4,1	-16,0	+0,4	-4,5

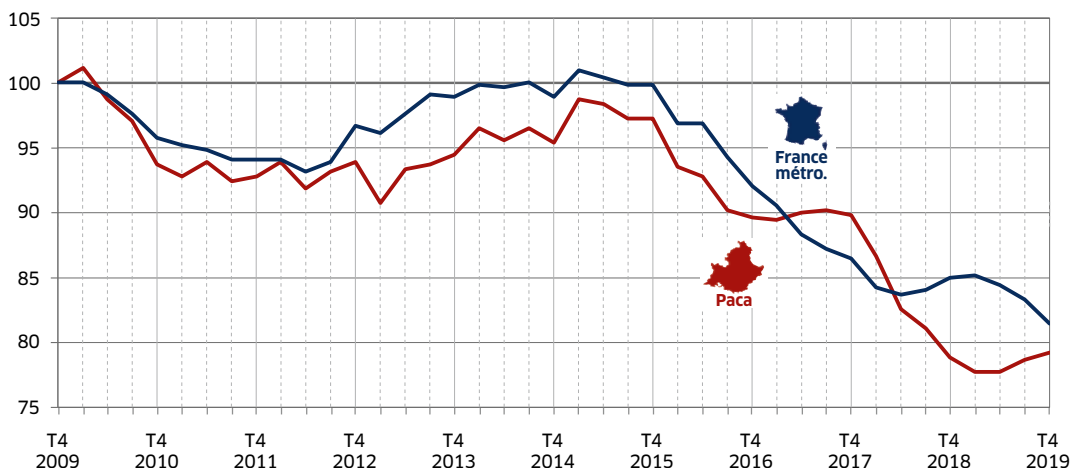
Défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Paca, en 2019 (données brutes)



	Défaillances d'entreprises (en nombre)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	69	+19,0
Industrie	252	-23,6
Construction	1 163	+3,4
Services	3 720	+1,5
Commerce ; réparation automobile	1 146	-2,7
Hébergement et restauration	843	-1,4
Soutien aux entreprises	590	+7,9
Enseignement, santé, action sociale et service aux ménages	534	-5,8
Activités immobilières	208	+24,6
Transports et entreposage	196	+25,6
Activités financières et d'assurance	110	+6,8
Information et communication	93	+2,2
Total	5 240	+0,4



Évolution trimestrielle du nombre de défaillances d'entreprises

(données brutes, base 100 au 4^e trimestre 2009)

Note : défaillances d'entreprises en date de jugement ; la somme des défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Paca ne correspond pas au total régional en raison de secteurs indéterminés ; chaque point du graphique représente l'évolution du cumul des quatre derniers trimestres

Source : Banque de France, Fiben

Des données plus récentes sur les établissements n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.direccte.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>.

Établissements actifs, au 31/12/2015 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	21 386	23 274	156 985	216 662	126 292	68 411	613 010	6 370 660
Part des établissements sans salarié	74,3	75,9	74,5	72,3	75,0	72,6	73,6	71,0
Part des établissements de la sphère présentielle	65,3	65,4	65,3	62,7	66,3	61,9	64,2	59,8

Établissements actifs employant au moins un salarié selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2015 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	5 506	5 617	40 003	60 029	31 620	18 770	161 545	1 850 241
1 à 9 salariés	83,1	83,2	84,3	80,8	84,5	82,3	82,7	79,9
10 à 19 salariés	8,9	9,0	8,2	9,5	8,3	9,3	8,9	9,8
20 à 49 salariés	5,3	5,5	5,0	5,7	4,6	5,3	5,3	6,3
50 salariés ou plus	2,6	2,3	2,6	3,9	2,6	3,1	3,1	4,0
Agriculture, sylviculture et pêche	5,1	2,7	0,5	2,0	3,1	7,8	2,7	4,6
Industrie	7,4	6,2	5,3	6,5	6,3	7,0	6,2	7,4
Construction	11,4	9,6	10,8	10,2	13,3	11,0	11,1	10,3
Commerce, transports et services divers	58,9	66,5	72,8	69,3	65,9	62,8	68,3	63,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17,2	14,9	10,6	12,0	11,3	11,3	11,7	14,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Des données plus récentes sur les postes salariés n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.direccte.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Postes salariés selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2015 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	44 795	45 167	372 073	730 664	270 055	176 737	1 639 491	22 234 775
<i>Part dans les établissements de la sphère présentielle</i>	76,3	85,6	73,4	66,7	79,0	68,6	71,2	65,1
1 à 9 salariés	28,2	29,7	25,0	19,7	27,6	25,5	23,4	19,8
10 à 19 salariés	14,5	14,9	11,7	10,5	13,1	13,2	11,7	11,0
20 à 49 salariés	20,1	21,0	16,1	14,5	16,1	17,1	15,7	16,0
50 à 99 salariés	14,6	12,6	11,3	12,9	12,7	13,5	12,6	13,1
100 salariés ou plus	22,6	21,8	35,8	42,4	30,5	30,7	36,6	40,2
Agriculture, sylviculture et pêche	2,0	1,3	0,2	0,7	1,4	2,9	1,0	1,1
Industrie	11,2	4,9	7,8	10,4	7,4	11,1	9,3	14,0
Construction	6,2	7,6	5,8	5,6	7,2	6,7	6,1	6,0
Commerce, transports et services divers	39,2	46,4	52,5	49,3	45,5	45,4	48,6	46,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	41,3	39,8	33,7	34,0	38,6	33,9	35,0	32,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année. Un poste correspond à un salarié dans un établissement ; un salarié qui travaille dans deux établissements correspond donc à deux postes. L'effectif salarié au 31 décembre correspond au nombre de postes non-annexes présents au 31 décembre dans l'établissement employeur

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Salaire annuel moyen brut en équivalent temps plein par secteur d'activité, en 2016 (en euro)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total	29 294	28 310	34 420	34 902	29 606	30 683	33 192	35 865
Industrie	39 346	31 389	44 033	45 891	35 915	36 824	42 685	40 286
Construction	29 553	30 817	32 193	33 987	29 940	30 170	32 138	32 563
Commerce, transports, hébergement et restauration	26 474	27 153	30 207	31 668	27 697	29 192	30 052	31 806
Services divers	28 560	28 848	38 614	36 396	31 700	31 393	35 583	40 841
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	26 376	27 443	29 291	28 244	26 841	26 828	28 007	28 194

Champ : salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés ; les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs sont exclus

Source : Insee, DADS

La DGCCRF a mis en place à compter de juillet 2007, une base de données permettant de recenser les demandes des réclamations du public. Ce baromètre des réclamations des consommateurs permet d'affiner la connaissance de la conflictualité des secteurs et des pratiques.

Du fait de l'enregistrement tardif de certaines plaintes, des écarts peuvent exister entre les données du bilan annuel de la DGCCRF et celles de la présente publication.

Réclamations des consommateurs par secteur, en 2019

	Paca			France entière		
	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)
Produits non alimentaires	1 328	23,1	+6,3	27 438	27,9	-0,2
Produits alimentaires	1 241	21,6	-0,6	12 706	12,9	+5,3
Immobilier, logement, BTP	851	14,8	+11,5	18 029	18,4	+7,8
Services divers	389	6,8	-18,6	8 176	8,3	-14,4
Tourisme	383	6,7	+29,0	4 083	4,2	+3,3
Assurance	367	6,4	+10,9	3 753	3,8	-0,8
Communication, téléphone	362	6,3	-16,8	7 060	7,2	-20,9
Transport	281	4,9	+24,9	5 131	5,2	-1,5
Eau, énergie, assainissement	156	2,7	-3,7	4 089	4,2	-1,1
Spectacles, culture, loisirs-jeux	109	1,9	-27,8	1 538	1,6	-18,9
Banque, finance	95	1,7	-10,4	2 756	2,8	-1,6
Santé	66	1,2	+24,5	1 153	1,2	+9,3
Services à la personne	57	1,0	-9,5	1 164	1,2	+9,6
Associations, administrations	49	0,9	-31,0	1 073	1,1	-19,2
Total	5 737	100,0	+1,9	98 193	100,0	-1,8

Réclamations des consommateurs par pratique, en 2019

	Paca			France entière		
	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)
Protection du consommateur	2 152	37,5	+0,9	41 759	42,5	-1,3
Litiges et manquements	1 823	31,8	+2,5	33 674	34,3	-4,3
Vie courante	924	16,1	-7,7	7 099	7,2	+6,1
Sécurité du consommateur	516	9,0	+31,3	8 006	8,2	+3,6
Infraction pénale hors DGCCRF	189	3,3	+6,8	4 018	4,1	-10,3
Régulation concurrentielle des marchés	130	2,3	-13,9	3 593	3,7	-0,3
Total	5 737	100,0	+1,9	98 193	100,0	-1,8

Note : la somme des réclamations par secteur d'activité et par pratique ne correspond pas au total en raison de secteurs et pratiques indéterminés

Source : DGCCRF - Intégration et restitution des informations saisies

1 POPULATION ET EMPLOI

1.1 LA POPULATION

La source de mesure de la **population** est le recensement de la population effectué par l'Insee. Le dernier recensement en date fournit des statistiques sur le nombre de personnes résidant en France et sur leurs caractéristiques pour l'année 2017. Les résultats présentés dans cette publication sont issus de la méthode appliquée par l'Insee depuis 2004 : enquête exhaustive tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants et enquête annuelle par sondage auprès d'un échantillon représentatif pour les communes plus importantes. Ainsi, depuis fin 2008, la population légale de chaque commune est publiée annuellement. Un décret d'authentification légalise les chiffres de population chaque année, avec comme référence, le milieu des cinq dernières années. Par exemple, fin 2019, les populations légales publiées sont construites à partir des données collectées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 avec une référence statistique au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, bien que des résultats soient annuels, les évolutions doivent être observées sur des intervalles d'au moins cinq ans afin que les échantillons enquêtés soient entièrement distincts. Dans cette publication, l'évolution de la population est observée entre 2012 et 2017.

1.2 LES NIVEAUX DE VIE ET LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Les statistiques présentées ici sont issues du Fichier localisé social et fiscal de l'Insee, dont les données proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), Mutualité sociale agricole (MSA).

Un **ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes non fiscalement indépendantes, comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...) ;
- les sans-abri.

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets d'es impôts directs.

Le **niveau de vie** s'obtient en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

La **médiane** est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous (ou au-dessus) duquel se situent 50 % des salaires.

Les **déciles** s'obtiennent en découpant une distribution en tranches égales de 10 %. Ainsi, pour une distribution de salaires, le 1^{er} décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le 9^e décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. Le **rapport interdécile** 9^e décile/1^{er} décile des revenus permet de mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Celui-ci est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, on privilégie en général le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

1.3 LA POPULATION ACTIVE

La **population active** regroupe les chômeurs et la population active occupée, c'est-à-dire les personnes actives ayant un emploi. Celles-ci peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. En effet, un actif en emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B. Dans cette partie, les emplois sont analysés au lieu de travail (sauf pour les taux d'activité calculés au lieu de résidence).

1.4 L'EMPLOI TOTAL

L'**emploi total** comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Il est exprimé en nombre de personnes physiques et non en nombre de postes de travail. Sa mesure annuelle est issue de la source Insee, Estel (Estimations d'emploi localisées), qui produit par une synthèse ascendante de sources administratives, des estimations d'emploi cohérentes entre les différents échelons géographiques et les secteurs de la nomenclature d'activités.

Sur le champ salarié, les données proviennent des déclarations sociales réalisées par les employeurs (Déclarations annuelles de données sociales - DADS, puis Déclaration sociale nominative - DSN -), complétées par les données du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) et celles des particuliers employeurs. Pour les non-salariés, les sources mobilisées sont les fichiers

de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les affiliés au régime agricole et les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) pour les autres.

Ces estimations sont corrigées de la multi-activité et correspondent à un concept d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). Les dernières données disponibles datent du 31 décembre 2018 pour la France métropolitaine, Paca et ses départements, et du 31 décembre 2017 pour les zones d'emploi. L'emploi total dénombre les emplois au lieu de travail.

1.5 LES MOUVEMENTS DE MAIN D'ŒUVRE

Les **mouvements de main-d'œuvre** (MMO) recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (CDD, CDI), la durée des contrats et les motifs de rupture (démissions, licenciements économiques, etc.).

Depuis le 3^e trimestre 2015, les données sur les MMO sont établies à partir de la Déclaration sociale nominative (DSN). Elle vise à remplacer un grand nombre de déclarations administratives réalisées par les entreprises, dont celles portant sur les mouvements de main-d'œuvre (DMMO et EMMO).

Les indicateurs présentés ici portent sur les embauches (i.e. les entrées) et les fins de contrat (i.e. les sorties). Ces flux d'entrée et de sortie sont rapportés aux effectifs moyens des établissements pour obtenir des **taux d'entrée et de sortie**. Ils n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. Le taux d'entrée ne mesure pas un flux d'emploi. Il peut par exemple augmenter si le mode de gestion de la main-d'œuvre change : une hausse du taux d'entrée peut provenir d'un raccourcissement de la durée des contrats, qui conduit à en signer davantage pour une même période d'emploi. De la même façon, le taux de sortie ne mesure pas un flux d'emploi.

Le **taux de rotation** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Il se calcule sur une période donnée, rapportée à l'effectif moyen associé sur la période. Indicateur synthétique des flux de main-d'œuvre, il peut varier en fonction de l'évolution des flux d'emploi et des pratiques contractuelles.

1.6 LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE

La **Déclaration préalable à l'embauche** (DPAE) est une formalité obligatoire préalable à l'embauche qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) selon le régime dont il relève, au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Cette obligation est aussi valable pour l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à

caractère administratif dès lors qu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (Contrat unique d'insertion, etc.). La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Dans cette publication, le champ couvre l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la MSA), ainsi que le secteur public pour les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature du répertoire Sirene de l'Insee. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

1.7 L'EMPLOI SALARIÉ, AVEC INTÉRIM RÉAFFECTÉ AU SECTEUR D'ACTIVITÉ EMPLOYEUR

Les estimations d'emploi constituent la source de référence pour le suivi conjoncturel de l'emploi.

Les estimations trimestrielles déterminent l'**emploi salarié** en fin de trimestre, au lieu de travail. Elles sont élaborées à partir de différentes sources administrative :

- les déclarations de cotisations sociales des établissements faites aux Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), soit sous forme de Bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), soit de Déclarations sociales nominatives (DSN) ;
- les fichiers de paie pour les personnels de la fonction publique d'État ;
- les déclarations de cotisations sociales collectées par la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les déclarations d'emploi des particuliers employeurs provenant de trois formalités administratives : Déclaration nominative simplifiée (DNS), Chèque emploi service universel (Cesu) et Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ;
- les déclarations mensuelles des Entreprises de travail temporaire (ETT) adressées à Pôle emploi, auxquelles se sont progressivement substituées les DSN à compter de mi-2016.

Depuis les résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2017, les estimations trimestrielles d'emploi sont **établies par l'Insee en coproduction avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et la Dares**.

Plus précisément, l'Acos traite le champ privé hors intérim. L'Insee gère les données de la fonction publique, de la MSA, ainsi que les déclarations d'emploi des particuliers employeurs. Enfin, les données sur l'intérim sont traitées par la Dares.

Les estimations trimestrielles sont calées sur les niveaux annuels d'emploi salarié jusqu'à la dernière estimation provisoire. Au-delà, des indices d'évolution trimestriels, calculés à partir des sources préalablement citées, sont appliqués aux derniers niveaux annuels. Les estimations sont disponibles 70 jours après la fin du trimestre pour le niveau national (France hors Mayotte) et 90 jours après la fin du trimestre pour le niveau localisé (régions et départements).

Depuis le 1^{er} trimestre 2018, **le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Jusqu'alors, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs. Désormais, sont ajoutés les salariés des services non marchands, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. L'emploi salarié marchand représente les deux-tiers de l'emploi salarié total. Les salariés des services non marchands travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public ; les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le **Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca analyse les séries d'emploi y compris intérim** : aux effectifs intérimaires produits par la Dares pour chaque secteur d'activité, sont ajoutés les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Les effectifs intérimaires correspondent au nombre de contrats en cours en fin de trimestre comptabilisés à l'agence d'intérim. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette publication sont différentes de celles publiées par l'Insee.

1.8 L'INTÉRIM LOCALISÉ À L'ÉTABLISSEMENT UTILISATEUR

Les séries d'intérim à l'établissement utilisateur sont plus pertinentes que celles localisées à l'agence d'intérim pour observer l'intérim aux niveaux régional et infrarégional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail.

Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques de l'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les Relevés mensuels de mission (RMM) adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À l'occasion de la mise en ligne des données sur le 1^{er} trimestre 2018, les séries d'emploi intérimaire ont été fortement révisées suite au traitement du passage à la DSN dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements. La montée en charge de la DSN a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique, et à revoir l'ensemble de la

série, avec un impact à la hausse d'environ 4,5 % au niveau national. Cet effet est plus important en Paca, en particulier dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels :

- le nombre de **contrats en cours** est l'indicateur qui se rapproche le plus de la notion de stock d'intérimaires : c'est la moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés) ;
- **l'équivalent-emplois à temps plein (ETP)** donne une idée de volume moyen d'intérim. L'ETP est le rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Ce qui conduit à sous-estimer légèrement l'ETP, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés ;
- les **contrats conclus** mesurent le flux d'entrées de l'emploi intérimaire : les missions dont la date de début appartient au trimestre ou à l'année considérée.

Depuis juillet 2017, ces statistiques intègrent les CDI intérimaires. Ce nouveau type de contrat de travail alterne des périodes d'exécution de missions et des périodes sans activité appelées « période d'intermission », sans que le contrat de travail ne soit rompu.

1.9 L'EMPLOI SALARIÉ RELEVANT DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La **Mutualité sociale agricole (MSA)**, deuxième régime de protection sociale en France, assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles, employeurs de main-d'œuvre.

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles) mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre affiliés et les non-salariés.

Les données présentées ici portent sur les cotisants non-salariés agricoles. Sont pris en compte les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre de l'année N-1 et présents au 1^{er} janvier de l'année N ainsi que leur conjoint, assujettis à la branche « assurance accidents du travail des exploitants agricoles » (Atexa).

1.10 LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'**Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)** concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les Établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) de 20 salariés ou plus.

Les établissements soumis à l'OETH peuvent s'en acquitter suivant différentes modalités :

- l'emploi direct de personnes handicapées, bénéficiaires de l'OETH :
 - travailleur ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;
 - victime d'accident de travail ou de maladie professionnelle ;
 - titulaire d'une pension d'invalidité ;
 - bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés ;
 - ancien militaire et assimilé ;
 - sapeur-pompier volontaire victime d'accident ou de maladie imputable au service ;
- l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle (alternance), ou de stages prescrits par Pôle emploi (préparation opérationnelle à l'emploi). Depuis 2016, l'accueil de personnes handicapées dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel est également possible ;
- la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail. Depuis 2016, les établissements assujettis peuvent également prendre en compte dans le calcul de leur OETH, le recours éventuel aux travailleurs indépendants handicapés ;
- la signature d'un accord collectif de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé, prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés. Sauf mention du contraire, dès lors que cet accord est conforme à la législation, il exonère totalement l'entreprise concernée de sa contribution ; le versement d'une contribution financière annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

2 MARCHÉ DU TRAVAIL

2.1 LE TAUX DE CHÔMAGE

Calculé par l'Insee, le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (personnes en emploi et au chômage). Ces deux grandeurs ne sont pas directement disponibles dans les statistiques courantes et font donc l'objet d'estimations.

Au niveau national, c'est l'enquête Emploi qui permet de mesurer le chômage sur la base de la définition établie par le Bureau international du travail (BIT), qui constitue la norme statistique internationale. Ainsi, est considérée comme chômeur, toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois critères au moment de l'enquête : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Aux niveaux régional et infrarégional, la méthode d'estimation des taux de chômage dits « localisés » repose sur l'estimation d'une part du chômage et, d'autre part, de l'emploi :

- le nombre de chômeurs au niveau régional est obtenu à partir du nombre de chômeurs national (estimé par l'enquête Emploi) ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi en fin de mois (fournie par les Statistiques du marché du travail - STMT - Pôle emploi, Dares) ;
- l'emploi s'appuie quant à lui sur les estimations d'emploi au lieu de travail issues du dispositif Estel de l'Insee, et sur des matrices de passage du lieu de travail au lieu de résidence.

Il ne s'agit donc pas de chômage BIT à proprement parler, puisqu'on mêle le concept BIT à la mesure administrative du chômage.

2.2 LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI

La Statistique du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné, ce qui permet d'avoir des données détaillées significatives à des niveaux géographiques fins.

Les demandeurs d'emploi sont présentés selon un regroupement en cinq catégories :

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- **catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (exemples : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

C'est sur le regroupement des catégories A, B, C que le plus grand nombre de statistiques désaisonnalisées et corrigées des effets des jours ouvrables (CVS-CJO) sont disponibles : ventilation par âge, sexe, mais aussi ancienneté d'inscription, etc.

Toutefois, le fait de s'inscrire à Pôle emploi est une démarche administrative et la situation des personnes qui s'inscrivent ne correspond pas directement aux critères statistiques définissant le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Ainsi, **certain demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.**

2.3 LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Les données publiées dans cette partie concernent **les flux d'entrée des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi**, au cours de l'année 2019. Elles sont à distinguer des données de la partie 2.2 qui correspondent à la moyenne annuelle des stocks en fin de mois.

2.4 LES SORTIES DES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Les données publiées dans cette partie concernent **les flux de sortie des listes de Pôle emploi**, au cours de l'année 2019. Elles sont à distinguer des données de la partie 2.2 qui correspondent à la moyenne annuelle des stocks en fin de mois.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. En fait, une partie de ces demandeurs d'emploi a retrouvé un emploi.

C'est l'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares qui permet d'estimer la part des sorties réelles pour reprise d'emploi, mais uniquement au niveau national. Ainsi pour la France métropolitaine, sur les 6,5 millions de sorties des listes de Pôle emploi en catégories A, B, C au cours de l'année 2016, près de 40 % correspondent à une reprise d'emploi, seulement 16 % à un défaut d'actualisation et 2 % à une radiation administrative.

2.5 LES INDEMNISATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Deux régimes d'indemnisation du chômage coexistent :

- un **régime d'assurance chômage**, financé par les contributions des employeurs et des salariés et géré paritairement par leurs représentants. Celui-ci indemnise les personnes privées d'emploi (suite à un licenciement, une fin de contrat à durée déterminée, une rupture pour motif économique ou une rupture conventionnelle), sur la base de leur salaire antérieur soumis à contributions ;
- un **régime de solidarité**, financé par l'État et dont les règles sont élaborées par les pouvoirs publics, subsidiaire à celui de l'assurance chômage. Il prend le relais lorsque ce dernier ne peut pas ou plus intervenir. D'un montant forfaitaire, ces allocations sont réservées aux demandeurs d'emploi dont les ressources (personnelles ou du couple) ne dépassent pas un certain plafond.

En parallèle d'autres allocations existent pour les demandeurs d'emploi. Notamment, l'article L 5424-2 du code du travail prévoit que les employeurs publics en auto-assurance peuvent, par convention conclue avec Pôle emploi, confier la gestion des allocations d'assurance à ce

dernier. L'ARE convention de gestion (ARE-CG) correspond aux allocations versées aux demandeurs d'emploi dont le dernier contrat de travail relève de ces employeurs. Ces autres allocations concernent également la rémunération de la formation telle que la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE).

2.6 LA DEMANDE D'EMPLOI PAR ZONE D'EMPLOI

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Le découpage de cette publication date de 2010 et se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. **La refonte en septembre 2020 du découpage des zones d'emploi, est détaillée dans une publication à retrouver dans la partie « pour en savoir plus ».**

2.7 LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LES MÉTROPOLIS

Les **métropoles** sont des formes de coopération intercommunale qui répondent à la reconnaissance du fait métropolitain et à une volonté de transformation de la gouvernance des grandes aires urbaines françaises, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. La métropole Nice Côte d'Azur, créée le 1^{er} janvier 2012, est la seule en France qui résulte de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2016 a été actée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La métropole Toulon Provence Méditerranée est, quant à elle, effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

2.8 LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les **Quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV) sont des territoires infra-urbains caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. Ils constituent des territoires d'intervention du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à partir d'un critère unique, le revenu par habitants.

Les indicateurs présentés ici sont des données structurelles. Il n'est ainsi pas possible de faire des évolutions entre deux millésimes consécutifs. En effet, l'évolution constante du référentiel d'adresses géré par l'Insee permet des améliorations régulières sur la géolocalisation des adresses. Les évolutions entre deux millésimes ne reflètent donc pas uniquement l'évolution réelle des demandeurs d'emploi mais aussi l'évolution du référentiel.

Les **Établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, communautés d'agglomération et communautés de communes sont des EPCI.

3 POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1 LES PRINCIPALES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI

Emploi marchand aidé

Les **contrats en alternance** sont au nombre de deux :

- le **contrat d'apprentissage**, dans le cadre de la formation initiale, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il relève essentiellement du secteur marchand ;
- le **contrat de professionnalisation**, mis en place en 2005, s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI.

Ces deux contrats répondent au même objectif de montée en compétences de l'alternant grâce à la combinaison de l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et de la pratique en entreprise pour parfaire sa formation. Cependant, les modalités d'exécution de ces contrats de travail diffèrent notamment sur la durée du contrat, la durée de la formation et la rémunération associée.

L'**insertion par l'activité économique** (IAE) est une politique de l'emploi qui a pour objectif d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, à se réinsérer sur le marché du travail. Le processus d'insertion, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, consiste en une mise en situation de travail par :

- la **mise à disposition par une Entreprise de travail temporaire d'insertion** (ETTI) : les personnes embauchées par ce type de structure effectuent des missions d'intérim dans le cadre d'un contrat de travail temporaire ;
- la **mise à disposition par une Association intermédiaire** (AI) : les personnes embauchées par une AI travaillent occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...);

- le **Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans une entreprise d'insertion** (EI) : d'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, le CDDI peut parfois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

L'**aide à la création d'entreprise** :

- l'**Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise** (Accre) est l'une des mesures du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté, etc. Ce dispositif vise à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société. L'Accre consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux.

Emploi non marchand aidé

- Le **Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi/Parcours emploi compétences** (CUI-CAE/PEC). Le PEC remplace le CUI-CAE depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;
- le **CDDI dans un Atelier et chantier d'insertion** (ACI). L'ACI fait partie des quatre structures d'insertion par l'activité économique avec l'ETI, l'AI et l'EI. Suite à la réforme de l'IAE, l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les ACI, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CDDI s'est substitué au CUI-CAE.

Accompagnement des jeunes

- Le **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (Pacea), mis en place en 2017, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. Il est précédé d'un diagnostic initial réalisé entre le conseiller de la mission locale et le jeune qui permet d'identifier la situation, les besoins ou les attentes du jeune. Le Pacea est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chacune d'entre elles peut comporter des périodes de formation, des situations professionnelles, des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. Le Pacea ouvre droit à une allocation ponctuelle selon la situation et les besoins du jeune, qui ne peut pas excéder le montant mensuel du RSA hors forfait logement ;

• mise en place par les missions locales sous forme expérimentale en octobre 2013, la **Garantie jeunes** est un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité financière qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Elle combine un accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une garantie de ressources. L'accompagnement se déroule sur une période de 12 mois renouvelable par tranche de 6 mois.

• Au 1^{er} janvier 2017, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité et constitue désormais une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi)...

Accompagnement des mutations économiques

Le **Contrat de sécurisation professionnelle** (CSP) s'adresse aux salariés de certaines entreprises visées par une procédure de licenciement économique. Ce contrat, d'une durée maximale de 12 mois, a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi, le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise. Pendant la durée de ce contrat, et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CSP perçoit une allocation spécifique de sécurisation professionnelle égale à 80 % du salaire journalier de référence pour les salariés justifiant d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. L'employeur est tenu de proposer un CSP au salarié, qui peut refuser d'en bénéficier.

3.2 L'ACTIVITÉ PARTIELLE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

L'**activité partielle** est un dispositif préventif face aux risques de licenciement économique. Il permet à toutes les entreprises, sans condition de secteur ou de taille, confrontées à des difficultés temporaires de nature économique, technique, à la suite d'intempéries ou d'autres événements exceptionnels (crise sanitaire), de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de leurs salariés. La mise en activité partielle s'effectue après la consultation des instances représentatives du personnel et une demande préalable d'autorisation auprès de l'unité départementale de la Direccte. Le dispositif d'activité partielle a été assoupli et élargi afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi conformément au décret n°2020-325 du 25 mars 2020 et à l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle.

Depuis le 1^{er} mars, les entreprises l'ont utilisé massivement. Les indicateurs présentés sur l'activité partielle portent sur des cumuls du 1^{er} mars au 30 juin 2020. Ils concernent d'une part les demandes d'autorisation validées pour les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en

raison de la crise sanitaire et d'autre part les demandes d'indemnisation déposées après la fin de chaque mois par les entreprises qui ont mis en activité partielle des salariés au cours du mois et demandent à être indemnisées. Les indicateurs présentés portent sur le nombre d'établissements, le nombre de salariés, ainsi que le volume d'heures dont l'autorisation a été validée.

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unédic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic. À partir du 1^{er} juin 2020, sauf pour les secteurs fermés administrativement ou dépendant pour lesquels le système est inchangé, l'allocation versée à l'employeur est abaissée à 60 %, tandis que l'indemnisation versée au salarié est inchangée.

3.3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

La **formation professionnelle** est un outil majeur à la disposition des salariés qui leur permet de se former tout au long de leur parcours professionnel pour acquérir ou développer leurs compétences, faire reconnaître leurs compétences, leurs connaissances et leurs aptitudes acquises dans l'exercice de votre métier, s'adapter aux évolutions de poste, se réorienter, etc.

Est qualifié de personne en recherche d'emploi un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

La formation professionnelle des **personnes en recherche d'emploi** est financée principalement par quatre acteurs : les Régions, l'État, Pôle emploi et l'Unédic (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). D'autres financeurs interviennent également, notamment l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ou les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opc) depuis 2009 par l'intermédiaire du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Le financement des formations couvre les coûts pédagogiques et, le cas échéant, la rémunération des stagiaires.

Depuis 2003, la Dares gère une Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. L'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération (ou la prise en charge au titre de la protection sociale). Chaque observation de la base correspond à une entrée

en formation d'un stagiaire rémunéré par les Conseils régionaux, par Pôle emploi (pour son propre compte, celui de l'Unédic ou celui de l'État) ou par l'État.

L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est ainsi comptée plusieurs fois.

4 CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

4.1 LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les **textes** signés dans les entreprises comprennent les accords initiaux, les renouvellements d'accords et avenants signés par les représentants du personnel (délégués syndicaux, salariés mandatés ou représentants élus), les procès-verbaux de désaccord, les textes ratifiés par référendum ainsi que les décisions unilatérales de l'employeur.

Les **accords** d'entreprise sont conclus en principe entre l'employeur et le ou les délégués syndicaux représentatifs.

La loi du 8 août 2016 modifie les règles de validité des accords d'entreprise (préalablement définies par les lois du 4 mai 2004 et du 20 août 2008) : pour être valides, les accords doivent être signés par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives. À défaut de majorité, un accord minoritaire (signé par des organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 30 % des suffrages exprimés) peut être validé par référendum à la demande d'une ou plusieurs de ces organisations. L'accord est valide s'il est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

Les ordonnances travail du 22 septembre 2017 prolongent la loi du 8 août 2016 en prévoyant la signature d'accords dans les entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas de syndicats en leur sein :

- dans les entreprises de moins 11 salariés et dans celles de 11 à 20 salariés qui sont dépourvues de Comité social et économique (CSE), l'employeur peut proposer aux salariés un projet d'accord. Pour être valable, le texte doit être approuvé par les 2/3 du personnel consulté par référendum ;
- dans les entreprises de 11 à 49 salariés, l'employeur négocie :
 - avec un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative. L'accord doit alors être approuvé par la majorité des salariés par référendum ;
 - ou avec un membre du CSE mandaté ou non par une organisation syndicale représentative. L'accord doit alors être ratifié et signé par les membres du CSE représentant la majorité des suffrages exprimés lors des élections professionnelles ;
- dans les entreprises de 50 salariés ou plus, l'employeur négocie :

- avec un membre du CSE mandaté par une organisation syndicale représentative. L'accord doit alors être approuvé par la majorité des salariés par référendum ;
- à défaut avec un membre du CSE non mandaté. L'accord ne peut porter que sur les mesures qui ne peuvent pas être mises en œuvre autrement que par accord collectif (tous les thèmes qui peuvent être mis en œuvre par un plan d'action ou une décision unilatérale en sont donc exclus). Il doit alors être signé par les membres du CSE représentant la majorité des suffrages exprimés lors des élections professionnelles ;
- à défaut avec un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative en l'absence de CSE ou de volontaire parmi ses membres. L'accord doit alors être approuvé à la majorité par référendum.

L'accord conclu doit notamment préciser les thèmes des négociations et leur périodicité, de telle sorte qu'au moins tous les quatre ans soient négociés les rémunérations, l'égalité professionnelle, la gestion des emplois et des parcours professionnels (thèmes obligatoires).

Les ordonnances bouleversent la hiérarchie des normes en droit du travail. Désormais l'accord d'entreprise prime sur l'accord de branche, sauf dans certains domaines. Depuis le 1^{er} janvier 2018, trois blocs de négociation doivent être distingués :

Bloc 1 : primauté de l'accord de branche. L'accord de branche continue de primer sur l'accord d'entreprise conclu avant ou après son entrée en vigueur dans 13 domaines, notamment salaires minimaux, classifications, période d'essai, durée minimale du travail à temps partiel, majorations des heures supplémentaires, durée et nombre de renouvellements des CDD et contrats de mission. Par exception, dans ces domaines, l'accord d'entreprise s'applique s'il assure aux salariés des garanties au moins équivalentes ;

Bloc 2 : primauté optionnelle de l'accord de branche. L'accord de branche peut verrouiller les accords d'entreprise postérieurs, qui ne pourront comporter de dispositions différentes que s'ils assurent aux salariés des garanties au moins équivalentes, dans quatre domaines : prévention des risques professionnels ; emploi des handicapés ; condition d'effectif pour la désignation des délégués syndicaux, nombre de délégués syndicaux et valorisation des parcours syndicaux ; primes de travaux dangereux ou insalubres ;

Bloc 3 : primauté de l'accord d'entreprise. Dans tous les autres domaines, l'accord d'entreprise prévaut sur les dispositions, même plus favorables, de l'accord de branche, qu'il soit conclu avant ou après son entrée en vigueur. L'accord de branche ne s'applique qu'à défaut d'accord d'entreprise.

Si la négociation aboutit et qu'un accord est conclu, ce dernier doit faire l'objet d'un dépôt auprès de la Direccte, à partir du site de dépôt des accords collectifs d'entreprise. En effet, depuis le 28 mars 2018, la plateforme de téléprocédure « Télé@ccord » permet aux entreprises de saisir directement les informations

les concernant et celles relatives au texte enregistré. Les unités départementales vérifient la complétude du dossier. L'année 2018 est donc une année de transition. Un exemplaire de l'accord doit également être remis au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion, qui n'est pas forcément celui du siège de l'entreprise.

4.2 LES RUPTURES CONVENTIONNELLES DES CONTRATS DE TRAVAIL À DURÉE INDETERMINÉE

La **rupture conventionnelle** du contrat de travail à durée indéterminée a été mise en place par la loi portant modernisation du marché du travail du 25 juin 2008. Exclusive du licenciement ou de la démission, elle ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties. La rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée, par une convention qui doit être homologuée par les unités départementales de la Direccte. Elle est soumise aux dispositions de la présente section destinées à garantir la liberté du consentement des parties.

4.3 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Sont définis comme **accidents de travail**, les accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail.

Différents accidents de travail peuvent être distingués :

- **l'accident sans arrêt** : la victime ne s'est vue prescrire aucun arrêt de travail et n'a subi aucune séquelle physique permanente ;
- **l'accident avec arrêt** : l'accident de travail a engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès.

La présente publication traite des accidents avec arrêt.

4.4 LES MALADIES PROFESSIONNELLES

La **maladie professionnelle**, contractée au cours du travail, est une atteinte à la santé qui résulte d'une série d'évènements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Elle comprend principalement :

- les affections microbiennes contractées à l'occasion du travail ;
- les lésions résultant d'actions lentes d'agents extérieurs (comme le froid) ou d'actions continues de postures, gestes ou instruments de travail.

En France, la difficulté d'établir le lien entre exposition à un risque et maladie a été levée par le système des tableaux de maladies professionnelles. Toute maladie figurant dans l'un de ces tableaux et contractée dans les conditions mentionnées dans ce tableau est présumée d'origine professionnelle. Sans avoir à prouver le lien de causalité entre la maladie et le travail, la victime bénéficie alors de la présomption d'imputabilité au travail de la maladie et d'une indemnisation.

4.5 L'ACTIVITÉ PRUD'HOMALE

Les **conseils de prud'hommes** sont compétents pour connaître les litiges individuels nés à l'occasion d'un contrat de travail de droit privé. Dans le cadre de cette mission, les conseillers prud'hommes sont chargés de la conciliation des parties et, à défaut, du jugement des affaires. Pour certaines situations urgentes, il existe une procédure de référé permettant d'obtenir rapidement une décision.

Le conseil et la section compétents sont le plus souvent déterminés en fonction de l'implantation territoriale et de l'activité principale de l'employeur.

5 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

5.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le **Produit intérieur brut** (PIB) est ce que produit l'économie d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits.

- Le **PIB en volume** (ou « réel ») est la valeur du PIB ne tenant pas compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation : on dit qu'il est « à prix constants ».
- Le **PIB en valeur** (ou « nominal ») est le PIB en volume augmenté ou diminué des variations de prix : on dit qu'il est « à prix courants ».

Ses évolutions d'une année sur l'autre sont donc la résultante d'un double effet : un « effet volume » dû à l'augmentation réelle de la richesse et un « effet prix » dû à l'inflation.

La **valeur ajoutée** est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite « consommations intermédiaires ».

5.2 LES ENTREPRISES ACTIVES

Le terme « **entreprise** » auquel il est fait référence renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif, et non à une entreprise au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie (LME).

Une **unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers, Organismes de sécurité sociale, DGfip, etc.). La réalité d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene de l'Insee et connue des différentes administrations.

Le champ de la source REE-Sirene est constitué des activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services et ne comprend pas l'agriculture.

5.3 LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen et correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Les données, issues du répertoire Sirene de l'Insee, incluent les demandes d'immatriculation sous le statut de **micro-entrepreneur** (appelé « auto-entrepreneur » jusqu'en décembre 2014). Ce régime doit être distingué à la fois du régime micro-fiscal (dit parfois régime fiscal du micro-entrepreneur) et de la catégorie des micro-entreprises définie par le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie (LME).

5.4 LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de **cessation**. La cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations et toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20 % mais variable avec le temps et les secteurs d'activité.

5.5 LES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS

L'**établissement** est une unité de production de l'entreprise géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. C'est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier, etc.). Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche territorialisée de l'activité économique.

Le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap), conçu par l'Insee, permet de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal sur l'emploi salarié et les rémunérations, pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Il est alimenté par plusieurs sources :

- le répertoire Sirene de l'Insee qui constitue le référentiel des entreprises et des établissements ;
- pour les données sur l'emploi salarié : les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) de l'Urssaf, les données de la Mutualité sociale agricole (MSA) et le système d'information sur les agents de l'État.

Clap couvre le champ complet des entreprises et des établissements (hors intérim, Défense et emplois dont l'employeur est un ménage). Ce champ est plus large que celui du répertoire Sirene.

Suite au passage à la Déclaration sociale nominative (DSN), les dernières données disponibles datent de 2015. Un nouveau dispositif, en cours de construction, remplacera prochainement Clap.

Dans Clap, un **poste** correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois. Ainsi, il ne faut pas confondre l'emploi en nombre de postes de travail évalué dans Clap et l'emploi en nombre de personnes occupées au lieu de travail évalué dans les estimations d'emploi.

Les données présentées dans cette publication ne prennent en compte que les postes non-annexes. Un poste est considéré comme non-annexe si la rémunération annuelle est supérieure à 3 Smic mensuels ou si la durée d'emploi annuelle dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

Les **activités de la sphère présentielle** correspondent aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités non-présentielles** sont déterminées par différence. Elles produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone, et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle (appelées auparavant résidentielle et productive), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

La **masse salariale** correspond au cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

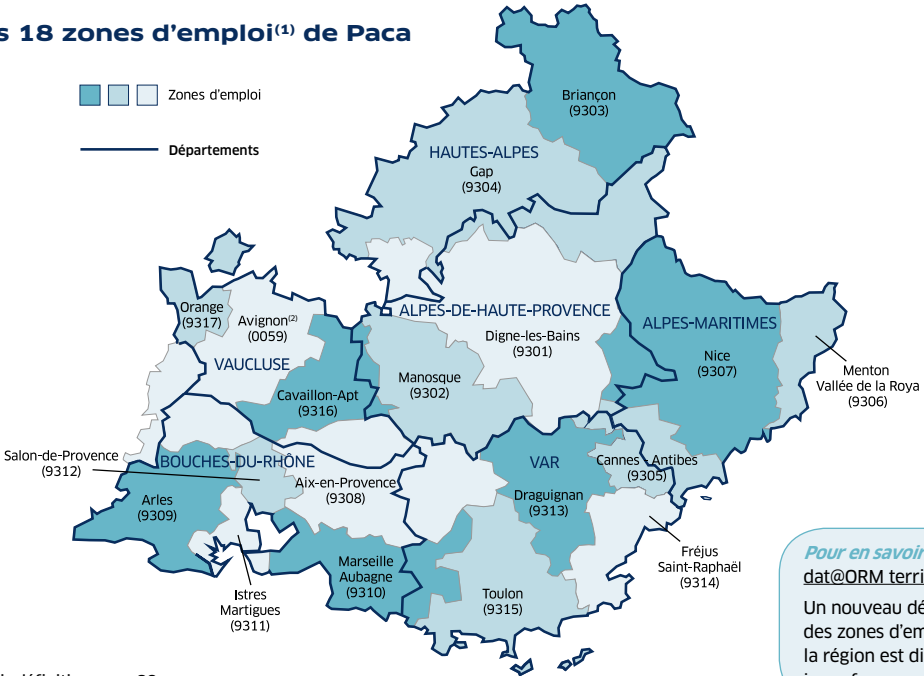
5.6 LE BAROMÈTRE DES RÉCLAMATIONS DES CONSOMMATEURS

Le **baromètre des réclamations** permet de répondre aux attentes des consommateurs et d'identifier les secteurs de la consommation les plus sensibles. Il recense le nombre de plaintes des consommateurs relatives aux pratiques d'opérateurs professionnels. Il mesure leur évolution par secteur et identifie les nouvelles tendances de réclamations.

SIGLES

AAH	: Allocation aux adultes handicapés	DGEFP	: Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
Accre	: Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise	DGfip	: Direction générale des finances publiques
ACI	: Atelier et chantier d'insertion	Directcte	: Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Acoss	: Agence centrale des organismes de sécurité sociale	DOETH	: Déclaration obligatoire d'emploi de travailleur handicapé
AFC	: Action de formation conventionnée	DPAE	: Déclaration préalable à l'embauche
AFPR	: Action de formation préalable au recrutement	Drom	: Département et région d'Outre-mer
Agefiph	: Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	DSN	: Déclaration sociale nominative
AI	: Association intermédiaire	EI	: Entreprise d'insertion
AIF	: Aide individuelle à la formation	Estel	: Estimations d'emploi localisées
APICN	: Aide au projet d'inclusion de compétences numériques	EPCI	: Etablissement public de coopération intercommunale
ARE-CG	: Allocation d'aide au retour à l'emploi convention de gestion	ETP	: Equivalent temps plein
ASP	: Agence de services et de paiements	ETT	: Entreprise de travail temporaire
ASS	: Allocation spécifique de solidarité	ETTI	: Entreprise de travail temporaire d'insertion
BEP	: Brevet d'études professionnelles	Fiben	: Fichier bancaire des entreprises
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle	Filosofi	: Fichier localisé social et fiscal
BIT	: Bureau international du travail	IAE	: Insertion par l'activité économique
Brest	: Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle	Insee	: Institut national de la statistique et des études économiques
CA	: Communauté d'agglomération	IPP	: Incapacité partielle permanente
CAP	: Certificat d'aptitude professionnelle	MMO	: Mouvement de main-d'œuvre
CC	: Communauté de communes	MSA	: Mutualité sociale agricole
CCMSA	: Caisse centrale de la mutualité sociale agricole	OETH	: Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
CDD	: Contrat à durée déterminée	OPCA	: Organisme paritaire collecteur agréé
CDDI	: Contrat à durée déterminée d'insertion	Paca	: Provence-Alpes-Côte d'Azur
CDI	: Contrat à durée indéterminée	Pacea	: Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
Clap	: Connaissance localisée de l'appareil productif	PEC	: Parcours emploi compétences
Cnaf	: Caisse nationale des allocations familiales	PIB	: Produit intérieur brut
Cnam-TS	: Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés	POEI	: Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle
Cnav	: Caisse nationale d'assurance vieillesse	QPV	: Quartier prioritaire de la politique de la ville
CSE	: Comité social et économique	REE	: Répertoire des entreprises et établissements
CSP	: Contrat de sécurisation professionnelle	RFPE	: Rémunération des formations Pôle emploi
CUI	: Contrat unique d'insertion	RSA	: Revenu de solidarité active
CUI-CAE	: Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi	Sese	: Service études, statistiques et évaluation
CUI-CIE	: Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi	SI APART	: Système d'information de l'activité partielle
CVS	: Corrigé des variations saisonnières	Sirene	: Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
CVS-CJO	: Corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables	Smic	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
DADS	: Déclarations annuelles des données sociales	STMT	: Statistiques du marché du travail
Dares	: Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques	TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
DGCCRF	: Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Unédic	: Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
		Urssaf	: Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Les 18 zones d'emploi⁽¹⁾ de Paca

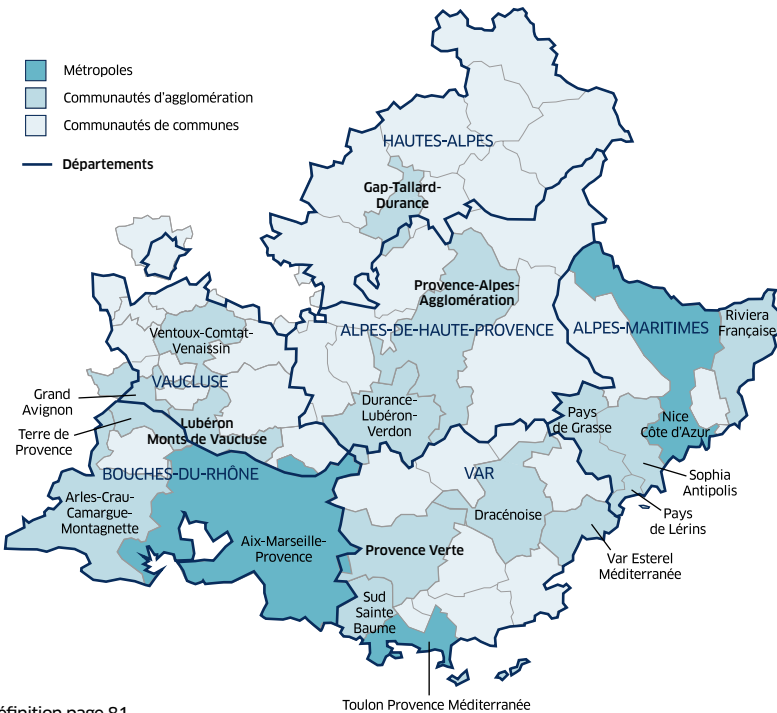


Pour en savoir plus
dat@ORM.territoires
 Un nouveau découpage des zones d'emploi de la région est disponible : insee.fr

⁽¹⁾ Voir définition page 80

⁽²⁾ La zone d'emploi d'Avignon se trouve sur deux régions : Paca et Occitanie

Les 52 EPCI⁽¹⁾ de Paca selon leur nature juridique, au 1^{er} janvier 2020



⁽¹⁾ Voir définition page 81

Source : Insee

POUR EN SAVOIR PLUS : LA RUBRIQUE INTERNET DU SESE⁽¹⁾

Les publications périodiques



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : publication trimestrielle de référence consacrée à la demande d'emploi. Un document par territoire est produit : région, départements et métropoles.



La Note de conjoncture de la Direccte Paca : publication trimestrielle qui apporte un éclairage sur la situation régionale de l'emploi, du marché du travail et sur les principales politiques de l'emploi mises en œuvre en Paca.



Les chiffres clés de la Direccte Paca : publication annuelle qui vise à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social en fournissant un panorama des données relatives à l'environnement socio-économique régional.

Les indicateurs clés de la Direccte Paca



Rassemblés dans un tableau de bord régional et déclinés par département, les indicateurs clés de la Direccte Paca sont mis à jour en continu, dès que les données sont connues. Ils concernent les grandes thématiques traitées dans les Chiffres clés : chômage et demande d'emploi ; emploi ; politiques d'aide à l'emploi ; entreprises.

Les outils de pilotage territorialisés



Les synthèses conjoncturelles départementales : publication trimestrielle portant sur les mêmes thématiques que la Note de conjoncture régionale de la Direccte Paca (chômage et demande d'emploi ; emploi salarié ; politiques d'aide à l'emploi). Un document par département est produit.



Les éclairages conjoncturels départementaux : réalisés tous les trimestres, ils complètent la Note de conjoncture régionale de la Direccte Paca. Sous forme de diaporamas prêts à l'emploi, ils présentent pour chaque département, ainsi que pour la région, la situation de l'emploi, du marché du travail et des principales politiques de l'emploi.

Les dernières études thématiques et en partenariat

- Insee et Belle R. (Direccte Paca) (2020), « 22 zones d'emploi pour décrire le fonctionnement du marché du travail », *Insee Flash* n°65, septembre.
- Insee et Belle R. (Direccte Paca) (2020), « Les employeurs face à la crise sanitaire : arrêt des embauches et recours à l'activité partielle », *Insee Analyses* n°85, juillet.
- ORM et Saadaoui M. (Direccte Paca) (2020), « Les accords sur l'égalité professionnelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *ORM Grand angle* n°22, juin.
- Insee et al., Sauviac M. (Direccte Paca) (2020), « Bilan économique 2019 - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Une économie régionale dynamique, avant la rupture », *Insee conjoncture* n°29, juin.
- ORM et D'Angelo V., Meyer V. et Belle R. (Direccte Paca) (2020), « Les entreprises de Provence Alpes Côte-d'Azur et leur gestion des ressources », *ORM Grand angle* n°18, janvier.
- Insee et Belle R. (Direccte Paca) (2020), « Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi », *Insee Analyses* n°82, janvier.

⁽¹⁾ www.paca.direccte.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Édition **2020**

POPULATION ET EMPLOI
MARCHÉ DU TRAVAIL
POLITIQUES DE L'EMPLOI
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL
ACTIVITE ECONOMIQUE



**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

23/25, rue Borde
CS 10009
13285 Marseille cedex 08
Tél. 04 86 67 32 00
Fax. 04 86 67 32 01

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Laurent Neyer

CHEF DE PROJET :
Catherine Loose
catherine.loose@direccte.gouv.fr

CHEF DE SERVICE :
Rémi Belle
remi.belle@direccte.gouv.fr

RÉALISATION :
**Rémi Belle, Virginie D'Angelo,
Catherine Loose, Mathieu Sauviac
(Service études, statistiques et évaluation)**

ISSN : 1297-5109 - DÉPÔT LÉGAL : 4 DÉCEMBRE 2019